République Du Cameroun
Paix - Travail - Patrie

Republic Of Cameroon
Peace - Work - Fatherland

Le journal des

Marchés Publics

Public Contracts Journal

Bulletin d'Annonces des Marchés Publics / Public Contracts Bulletin - Directeur de Publication Joseph NGO

EXPERTS AGRÉES MARCHÉS PUBLICS

Accredited Public Contracts Experts

- **Commissions Centrales**
  Central Tenders Boards
- **Sous-Commissions d'Analyse des Offres Cat 1**
  Bids Analysis Sub-Committees Cat 1
- **Sous-Commissions d'Analyse des Offres Cat 2**
  Bids Analysis Sub-Committees Cat 2

Disponible dans ce JDM et sur le site web de l'Agence ***http://armp.cm,***
et bientôt disponible dans l'application Android **Pridesoft**

TRANSPORT	01	NON DEFINIS	01	ECONOMIE	07
INFRASTRUCTURE	12	SANTE PUBLIQUE	08	RURAL	10
BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS	03	ADMINISTRATION	08	ENERGIE	02

N° 1859

1 Aout 2019

1 August 2019

5:46 PM/17H:46

CONTACTS AGENCE
B.P: 6604 Yaoundé - Cameroun
Tel : 222 20 18 03 / 222 20 00 08 / 222 20 00 09
Fax : 222 20 60 43 / 222 20 33 26
Mail:infos@armp.cm, Web:www.armp.cm

CONTACTS PRIDESOFT
Tel : 222 20 49 17
Web : pridesoft.armp.cm
Mail : pridesoft@armp.cm

ARMP
Agence de Régulation des Marchés Publics

DEMANDE DE CNE

Certificat de Non Exclusion

à Timbrer

PUBLICITÉ

Service e-JDM

JDM Electronique

Abonnez vous à ce Service et recevez au quotidien, dans votre boite mail, un JDM personnalisé.

Service e-CNE

CNE Electronique

Abonnez vous à ce Service et obtenez votre CNE en ligne par paiement Mobile Money.

Prestataire

Raison Sociale(*) : .....

N° Carte Contribuable(*) : .....

N ° Registre de Commerce(*) : .....

Statut Juridique(*) : ☐ ETS ☐ SARL ☐ SA

Type Entreprise(*) : ☐ TPE ☐ PE ☐ PME ☐ PMI ☐ GE

Capital (chiffres en FCFA): .....

Localisation

Pays : ..... Ville : .....

Adresse(**) : ..... B.P. : .....

Tél.(*): ..... Fax : .....

E-mail(*) : .....

Site web : .....

Information sur la Commande Publique

Type Procédure(*) : AOIO☐ AOIR☐ AONO☐ AONR☐ BC☐ DC☐ DP☐ AMI/ASMI☐ GG☐

Exercice(*) : .....

Référence(*) : .....

Maître d'Ouvrage(*) : .....Autorité Contractante : .....

Objet(*) : .....

.....

Montant(en chiffres)(*) : .....

Date Signature(*) : .....

Information sur le Paiement

Etablissement Bancaire(*): (N° Compte ARMP)

☐ Express Union ***(N° 91190008943026)***

☐ CC EC-SA ***(N° 100-017265-314-30)***

☐ BICEC ***(N° 97568660005/16)***

☐ Banque Atlantique ***(N° 9510173000510)***

☐ SCB-CAMEROUN ***(N° 9000019311691)***

☐ Paierie Générale

N° Reçu Versement/Virement(*) : .....

Date de Versement(*) : .....

Documents Joints à la Demande

Original Reçu Versement/Virement(*) : ☐Oui ☐Non | Copie Carte Contribuable : ☐Oui ☐Non

Copie de la Commande Publique (BCA, AAO)(*) : ☐Oui ☐Non | Copie Registre de Commerce : ☐Oui ☐Non

(*) Champs à remplir obligatoirement.

(**) quartier, rue, etc....

CACHET SIGNATURE ET NOM ICI

B.P.: 6604 Yaoundé - Cameroun

222 20 18 03 / 222 20 00 08 / 222 20 00 09

222 20 60 43 / 222 20 33 26

infos@armp.cm www.armp.cm

Date : .....

SOMMAIRE

#	RESUME DES CONSULTATIONS	
1	Reference	015/ONIT/GOV/NWRTB/2019 Lire
	Titre/objet	TENDER NOTICE TENDER FILE N° 015 /ONIT/GOV/NWRTB/2019 OF 22/07/2019 FOR THE CONTROL OF WORKS FOR THE RURAL ELECTRIFICATION OF JIKEJEM VILLAGE IN OKU SUBDIVISION, BUI DIVISION, NORTH WEST REGIONFINANCING PIB 2019
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	14-08-2019
2	Reference	016/ONIT/GOV/NWRTB/2019 Lire
	Titre/objet	TENDER NOTICE OPENED NATIONAL INVITATION TO TENDER N° 016/ONIT/GOV/NWRTB/2019 OF 22/07/2019 BY EMERGENCY PROCEDURE FOR THE RURAL ELECTRIFICATION OF MENKA WELFARE ORGANIZATION (MEN.W.O) IN SANTA SUBDIVISION, MEZAM DIVISION (STEP 2)
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	14-08-2019
3	Reference	010/AONO/C-MFOU/SIGAMP/CIPM /2019 Lire
	Titre/objet	DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERTN° 010/AONO/C-MFOU/SIGAMP/CIPM /2019 DU 30 JUILLET 2019 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA CONSTRUCTION D'UN HANGAR DE MARCHE A NKOLNDA I DANS LA COMMUNE DE MFOU,DEPARTEMENT DE MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE.(PROCEDURE D'URGENCE)
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	23-08-2019
4	Reference	004/AONO/TFO/C4/UAA/CEP-LSP/CNIC/2019 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT NO : 004/AONO/TFO/C4/UAA/CEP-LSP/CNIC/2019 POUR LA REALISATION D'UN FORAGE ET D'UN RESERVOIR D'EAU POTABLE EN BETON ARME DE 400M3 AU PROJET YARD PETROLIER DE LIMBE
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	04-09-2019
5	Reference	003/AONO/CAEDII/CIPM/2019 DU 29 JUILLET 2019 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°003/AONO/CAEDII/CIPM/2019 DU 29 JUILLET 2019 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE FORAGESEQUIPES DE POMPES A MOTRICITE HUMAINE DANS LA COMMUNE D'EDEA IL DU DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, REGION DU LITTORAL. REPARTIS EN DEUX LOTS :LOT 1 : QUARTIER DIPITA CONSTRUCTION D'UN FORAGE A PMHLOT 2 : VILLAGE POKO CONSTRUCTION D'UN FORAGE A PMHFINANCEMENT: BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) - EXERCICE 2019
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	27-08-2019

#	RESUME DES CONSULTATIONS	
6	**Reference**	004/AONO/CAEDII/CIPM/2019 DU 29/07/2019 Lire
	Titre/objet	APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°004/AONO/CAEDII/CIPM/2019 DU 29/07/2019 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN STATIONNEMENT AVEC MOTEL A EDEA II, ARRONDISSEMENT D'EDEA DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, REGION DU LITTORALFINANCEMENT: BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLICIMPUTATION: 53 27 351 01 641405 22 26
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	27-08-2019
7	**Reference**	005/AONO/CAEDII/CIPM/2019 DU 29/07/2019 Lire
	Titre/objet	APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°005/AONO/CAEDII/CIPM/2019 DU 29/07/2019 POUR LA CONSTRUCTION ET L'EQUIPEMENT D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE A L'ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE PILOTE D'EKITE, ARRONDISSEMENT D'EDEA II, DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, REGION DU LITTORAL.FINANCEMENT: BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLICIMPUTATION: 53 15 196 02 641405 22 22EXERCICE : 2019
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	27-08-2019
8	**Reference**	005/AONO/SG/C-BDJA/CIPM-AI/2019 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°005/AONO/SG/C-BDJA/CIPM-AI/2019 DU 30 JUILLET 2019 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION, DE REHABILITATION ET D'EXTENTION DES ADDUCTIONS D'EAU POTABLE DU VILLAGE BATCHIECHEU-FONDANTI ET BANDJA-VILLE DANS LA COMMUNE DE BANDJA.
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	20-08-2019
9	**Reference**	007bis/AONO/CAY5/CIPM/SG/19 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCEN° 007 BIS / AONO/CAY5/CIPM/SG/19 DU 01 AOUT 2019POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'ENTRETIEND'UNE VOIRIE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 5FINANCEMENT : FONDS ROUTIER - EXERCICE 2019
	Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
	Date de cloture	20-08-2019
10	**Reference**	03bis/AONO/MINDDEVEL/RC/DHS/C LBYZ/CIPM/2019 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFFRES NATIONAL OUVERTN°03 BIS/AONO/MINDDEVEL/RC/DHS/C LBYZ/CIPM/2019 DU 01 AOUT 2019 EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LA CONSTRUCTION DE DEUX FORAGES EQUIPES DE PMH DANS LES VILLAGES DE MEZA'A ET LEMBE II, COMMUNE DE LEMBE-YEZOUM, DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SANAGA, REGION DU CENTRE FINANCEMENT: BIP 2019 DU MINADERCOUT LOT 1 : 8 000 000 FCFACOUT LOT 2 : 8 000 000 FCFACOUT TOTAL : 16 000 000 FCFAIMPUTATION : IU04626 – 53 30 393 02 641143 2246 821 (MEZA'A)IMPUTATION : IU04627 – 53 30 393 02 641143 2246 821 (LEMBE II)
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	27-08-2019

#	RESUME DES CONSULTATIONS	
11	**Reference**	05/AONO MINDDEVEL/RC/DHS/C-LBYZ/CIPM/2019 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFFRES NATIONAL OUVERTN°05/AONO MINDDEVEL/RC/DHS/C-LBYZ/CIPM/2019 DU 1ER AOUT 2019 EN PROCEDURE D'UREGENCE RELATIF A LA REHABILITATION DU CENTRE MEDICAL D'ARRONDISSEMENT (CMA) DE LEMBE, COMMUNE DE LEMBE-YEZOUM, DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SANAGA, RÉGION DU CENTREFINANCEMENT : BIP MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE EXERCICE 2019 DELAI D'EXECUTION : TROIS (03) MOISCOUT TOTAL : 15 000 000 FCFAIMPUTATION : IU06580 - 53 40 531 07 641143 2221 821
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	27-08-2019
12	**Reference**	06/AONO/MINDDEVEL/RC/DHS/C-LBYZ/CIPM/2019 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFFRES NATIONAL OUVERT N°06/AONO/MINDDEVEL/RC/DHS/C-LBYZ/CIPM/2019 DU 1ER AOUT 2019 RELATIF A LA REHABILITATION DU CENTRE DE SANTE INTEGRE (CSI) DE MVEBEKONE, COMMUNE DE LEMBE-YEZOUM, DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SANAGA, RÉGION DU CENTREFINANCEMENT : BIP MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE /EXERCICE 2019 DELAI D'EXECUTION : TROIS (03) MOISCOUT TOTAL : 10 000 000 FCFAIMPUTATION : IU06581 - 53 40 531 07 641143 2221 821
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	27-08-2019
13	**Reference**	07/AONO/MINDDEVEL/RC/DHS/C-LBYZ/CIPM/2019 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFFRES NATIONAL OUVERT N°07/AONO/MINDDEVEL/RC/DHS/C-LBYZ/CIPM/2019 DU 1ER AOUT 2019 EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE CASE COMMUNAUTAIRE DANS LA LOCALITE DE FANG VILLAGE EKANG, COMMUNE DE LEMBE-YEZOUM, DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SANAGA, REGION DU CENTREFINANCEMENT : MINADER
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	27-08-2019
14	**Reference**	08/AONO MINDDEVEL/RC/DHS/C-LBYZ/CIPM/2019 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFFRES NATIONAL OUVERTN°08/AONO MINDDEVEL/RC/DHS/C-LBYZ/CIPM/2019 DU1 ER AOUT 2019EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIF A L'ELECTRIFICATION DU VILLAGE ZOA, COMMUNE DE LEMBE-YEZOUM, DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SANAGA, REGION DU CENTRECOUT TOTAL : 50 000 000 FCFA
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	27-08-2019
15	**Reference**	0131/AC/MINFOF/CSPM/FC-PSFE/2019 Lire
	Titre/objet	AVIS DE CONSULTATION N° 0131/AC/MINFOF/CSPM/FC-PSFE/2019 DU _23/JUILLET/2019_ POUR LA FORMATION A LA CONDUITE DES MOTOS ET VEHICULES DES PARCS NATIONAUX DE LA BENOUE, FARO ET BOUBA NDJIDA.
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	30-08-2019
16	**Reference**	006/DC/SODECAO/CIPM/2019 Lire
	Titre/objet	AVIS DE CONSULTATION N°006/AC/SODECAO/CIPM/2019 DU 31 JUILLET 2019 POUR LA FOURNITURE DE CINQ (05) TRONCONNEUSES A LA SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU CACAO (SODECAO)
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	29-08-2019

#	RESUME DES CONSULTATIONS	
17	**Reference**	003_ /AV/ARSEL/DG/DAAFRH/DCCTRP/CIPM/2019 Lire
	Titre/objet	AVIS DE CONSULTATION N°_003_ /AV/ARSEL/DG/DAAFRH/DCCTRP/CIPM/2019 DU 01 AOÛT 2019POUR LA FOURNITURE DES SUPPORTS DE COMMUNICATION DE FIN D'ANNÉE DE L'AGENCE DE RÉGULATION DU SECTEUR DE L'ELECTRICITÉ (ARSEL)
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	26-08-2019
18	**Reference**	N°005/ASMI/FODECC/2019 Lire
	Titre/objet	AVIS DE SOLLICITATION DE MANIFESTATION D'INTERET N°005/ASMI/FODECC/2019 DU 31 JUILLET 2019 POUR LA PRE-QUALIFICATION DES CABINETS POUR LE COMMISSARIAT AUX COMPTES DES EXERCICES 2019, 2020, 2021, 2022, 2023 ET 2024 DU FONDS DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES CACAO ET CAFE IMPUTATION BUDGETAIRE : 2019 391 01 114 00 32 61 20 52
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	16-08-2019
19	**Reference**	N°006/ASMI/FODECC/2019 Lire
	Titre/objet	AVIS DE SOLLICITATION DE MANIFESTATION D'INTERET N°006/ASMI/FODECC/2019 DU 31 JUILLET 2019 POUR LA PRE-QUALIFICATION DES CABINETS POUR L'ASSISTANCE COMPTABLE DES EXERCICES 2020, 2021 ET 2022 DU FONDS DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES CACAO ET CAFEIMPUTATION BUDGETAIRE : 2019 391 06 114 00 32 61 20 53
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	16-08-2019
20	**Reference**	008 DU 24 JUILLET 2019 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A
21	**Reference**	N°2019/000024/C/MINFI/SG Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°2019/000024/C/MINFI/SGPORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°00021/AONR/MINFI/CIPM/2018 DU 19 DECEMBRE 2018 POUR LE RECRUTEMENT D'UN AUDITEUR INDEPENDANT EN VUE DE MENER UN AUDIT COMPTABLE ET FINANCIER DES PROGRAMMES C2D-PILOTAGE, C2D-TRANSVERSAL ET C2D FATEP DES EXERCICES 2017 A 2020.
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A
22	**Reference**	009 DU 24 JUILLET 2019 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A

#		RESUME DES CONSULTATIONS
23	**Reference**	N° 04/C/CA/BIBEY/SG/2019 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N° 04/C/CA/BIBEY/SG/2019 PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES N?001 /AONR/MINDDEVEL/RCE/DHS/C-BIBEY/SG/CIPM/2019 DU 16 MAI 2019 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'HÔTEL DE VILLE DE BIBEY.
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A
24	**Reference**	N°D13-164/C/MINSANTE/SG/DRFP/SDBF/SMP/BAO Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°D13-164/C/MINSANTE/SG/DRFP/SDBF/SMP/BAO DU 29 JUILLET 2019 PORTANT PUBLICATION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°008/AONO/MINSANTE/CIPM/2019 DU 22 AVRIL 2019 POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UN GROUPE ÉLECTROGÈNE À L'HÔPITAL DE DISTRICT DE KAELE. FINANCEMENT : BIP 2019
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A
25	**Reference**	013/019/C/C.FBAN/SG/STA Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N° 013/019/C/C.FBAN/SG/STA PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS D'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°008/AONO/CFBAN/CIPMP/2019 DU 06 MAI 2019 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'AMENAGEMENTS PAYSAGERS DES CARREFOURS ET PLACES DE LA VILLE DE FOUMBAN; DEPARTEMENT DU NOUN, REGION DE L'OUEST.
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	N/A
26	**Reference**	014/019/C/C.FBAN/SG/STA Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N° 014/019/C/C.FBAN/SG/STA PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS D'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT OUVERT N°002/AON-RP/CFBAN/OM/CIPMPF- AI/2019 DU 08 AVRIL2019 POUR L'ELABORATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS DE LA COMMUNE DE FOUMBAN ; DEPARTEMENT DU NOUN, REGION DE L'OUEST.
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A
27	**Reference**	N/A Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE PORTANT PUBLICATION DES RESEULATS RELATIF A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°09/AONO/C.BYGAM/SG/SIGAM/CDPM/2019 DU 06 JUIN 2019 EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIVE A LA FOURNITURE DES EQUIPEMENTS ET MATERIELS DEBUREAU DU CERCLE MUNICIPAL DE BAYANGAM, DEPARTEMENT DU KOUNG-KHI ; REGION DE L'OUEST.
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A
28	**Reference**	11/C/CAY5/SG/2019 Lire
	Titre/objet	PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 08/AONO/CAY5/CIPM/19 DU 24 JUIN 2019 POUR LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'ENTRETIEN D'UNE VOIRIE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE V, DÉPARTEMENT DU MFOUNDI, RÉGION DU CENTRE
	Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
	Date de cloture	N/A

#	RESUME DES CONSULTATIONS	
29	**Reference**	N°03/C/J11/SAEF/CDPM-MK/2019 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°03/C/J11/SAEF/CDPM-MK/2019 DU 01 JUILLET 2019 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT N°003/AONO/J11/SAEF/CDPM-MK/2019 DU 17 MAI 2019 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA DELEGATION DEPARTEMENTALE DE L'EDUCATION DE BASE DU MBAM ET KIM, ARONDISSEMENT DE NTUI, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM, REGION DU CENTRE
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A
30	**Reference**	N°04/C/J11/SAEF/CDPM-MK/2019 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°04/C/J11/SAEF/CDPM-MK/2019 DU 01 JUILLET 2019 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT N°004/AONO/J11/SAEF/CDPM-MK/2019 DU 17 MAI 2019 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE AU CES DE BIAKOA, ARONDISSEMENT DE MBANGASSINA, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM, REGION DU CENTRE
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A
31	**Reference**	N°2019/00005170/C/MINFI/SG Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°2019/00005170/C/MINFI/SGPORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE LA CONSULTATION LANCEE SUIVANT L'AUTORISATION DE GRE A GRE N°000909/L/PR/MINMAP/DGMAS/DMSPI/CE8 DU 28 FEVRIER 2019 POUR LE RECRUTEMENT DU CABINET MAZARS CHARGE DE LA VERIFICATION DE L'ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DE L'AUDIT DU PROGRAMME C2D SANTE I
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A
32	**Reference**	N°02/C/J11/SAEF/CDPM-MK/2019 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°02/C/J11/SAEF/CDPM-MK/2019 DU 01 JUILLET 2019 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT N°002/AONO/J11/SAEF/CDPM-MK/2019 DU 17 MAI 2019 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE AU LYCEE TECHNIQUE DE MBANGASSINA, ARONDISSEMENT DE MBANGASSINA, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM, REGION DU CENTRE
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A
33	**Reference**	N°01/C/J11/SAEF/CDPM-MK/2019 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°01/C/J11/SAEF/CDPM-MK/2019 DU 01 JUILLET 2019 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT N°001/AONO/J11/SAEF/CDPM-MK/2019 DU 17 MAI 2019 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA DELEGATION DEPARTEMENTALE DU COMMERCE DU MBAM ET KIM, AARONDISSEMENT DE NTUI, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM, REGION DU CENTRE
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A

#	RESUME DES CONSULTATIONS	
34	**Reference**	N°D13-165/C/MINSANTE/SG/DRFP/SDBF/SMP/BAO Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°D13-165 /C/MINSANTE/SG/DRFP/SDBF/SMP/BAO DU 29 JUILLET 2019 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°012/AONO/MINSANTE/CIPM/2019 DU 02 AVRIL 2019 POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE L'ÉQUIPEMENT D'OPHTALMOLOGIE À L'HÔPITAL CENTRAL DE YAOUNDÉ. FINANCEMENT : BIP 2019
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A
35	**Reference**	N°0890/19/C/DG/CEN/YDE Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUÉ N°0890/19/C/DG/CEN/YDE PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° N°002/AONO/CEN/CPM/2019 DU 03 JUILLET 2019, LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE, RELATIF A LA COUVERTURE EN ASSURANCE MALADIE POUR LE PERSONNEL ET FAMILLE (LOT UNIQUE) DE LA CENAME
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A
36	**Reference**	00000 6 /C/DG/CMP-SCDP/2019 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N° 00000 6 /C/DG/CMP-SCDP/2019 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°006/AONO/DG/CHSEQ/CIPM-SCDP/2019 RELATIF A L'EXECUTION DES ACTIVITES DE GARDIENNAGE, DE SURVEILLANCE ET DE CONTROLE DES ACCES DES SITES ET DEPOTS DE LA SOCIETE CAMEROUNAISE DES DEPOTS PETROLIERS(SCDP)
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A
37	**Reference**	005 DU 24 JUILLET 2019 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A
38	**Reference**	N°016 /C/C.ESSE/SG/CIPM/2019 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°016 /C/C.ESSE/SG/CIPM/2019PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE LA DEMANDE DE COTATION N° 001/DC/C-ESSE/SG/CDPM DU 19/03/2019 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE ADDUCTION D'EAU POTABLE À LA CHEFFERIE D'EBOGO, DANS LA COMMUNE D'ESSE, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE.
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A
39	**Reference**	N°000012/ANOR/DG/DAF/SDBM/SMC Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUÉ N°000012/ANOR/DG/DAF/SDBM/SMC DU 17 JUILLET 2019 PORTANT RÉSULTATS DE LA DEMANDE DE COTATION N°000006/DC/ANOR/CIPM/2019 DU 21 FÉVRIER 2019 « ENTRETIEN DES LOCAUX ET ESPACES VERTS DE L'AGENCE DES NORMES ET DE LA QUALITÉ ».
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A

#	RESUME DES CONSULTATIONS	
40	**Reference**	004/C/D-G/CM-SCDP/2019 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N° 004/C/D-G/CM-SCDP/2019 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES N°04/DCE/DG/DEX/SEM/CIPM-SCDP/2019 RELATIF À LA FOURNITURE DE DEUX BRAS DE CHARGEMENT MARINES SUR LE DUC D'ALBE PÉTROLIER DU QUAI N°1 DU PORT AUTONOME DE DOUALA.
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A
41	**Reference**	n/a Lire
	Titre/objet	LISTE DES CANDIDATS AGREES COMME EXPERTS EN DATE DU 02-07-2019 AUPRES DES COMMISSIONS CENTRALES DE CONTRÔLE
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A
42	**Reference**	n/a Lire
	Titre/objet	LISTE DES CANDIDATS AGREES COMME EXPERTS EN DATE DU 02/07/2019 AUPRES DES SOUS-COMMISSIONS D'ANALYSE(CATÉGORIE I : PROJETS DE PETITE ET MOYENNE ENVERGURE)
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A
43	**Reference**	N°D13-164/C/MINSANTE/SG/DRFP/SDBF/SMP/BAO Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°D13-164/C/MINSANTE/SG/DRFP/SDBF/SMP/BAO DU 29 JUILLET 2019 PORTANT PUBLICATION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°008/AONO/MINSANTE/CIPM/2019 DU 22 AVRIL 2019 POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UN GROUPE ÉLECTROGÈNE À L'HÔPITAL DE DISTRICT DE KAELE. FINANCEMENT : BIP 2019
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A
44	**Reference**	n/a Lire
	Titre/objet	LISTE DES CANDIDATS AGREES COMME EXPERTS EN DATE DU 02/07/2019 AUPRES DES SOUS-COMMISSIONS D'ANALYSE(CATÉGORIE II : PROJETS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DES COMMISSIONS CENTRALES DE CONTRÔLE DES MARCHÉS PUBLICS)
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A
45	**Reference**	N° 003/FODECC/ADM/DAF/SAJRH/2019 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N° 003/FODECC/ADM/DAF/SAJRH/2019 DU 31 JUILLET 2019 PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'AVIS DE SOLLICITATION À MANIFESTATION D'INTÉRÊT N°002/ASMI/FODECC/2019 DU 08 JUILLET 2019 POUR LA SÉLECTION D'UN COURTIER EN ASSURANCES POUR LE COMPTE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES CACAO ET CAFÉ (FODECC),
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	N/A

#	RESUME DES CONSULTATIONS	
46	**Reference**	N°2019/00005170/C/MINFI/SG Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°2019/00005170/C/MINFI/SGPORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE LA CONSULTATION LANCEE SUIVANT L'AUTORISATION DE GRE A GRE N°000909/L/PR/MINMAP/DGMAS/DMSPI/CE8 DU 28 FEVRIER 2019 POUR LE RECRUTEMENT DU CABINET MAZARS CHARGE DE LA VERIFICATION DE L'ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DE L'AUDIT DU PROGRAMME C2D SANTE I
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A
47	**Reference**	N°D13-165/C/MINSANTE/SG/DRFP/SDBF/SMP/BAO Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°D13-165 /C/MINSANTE/SG/DRFP/SDBF/SMP/BAO DU 29 JUILLET 2019 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°012/AONO/MINSANTE/CIPM/2019 DU 02 AVRIL 2019 POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE L'ÉQUIPEMENT D'OPHTALMOLOGIE À L'HÔPITAL CENTRAL DE YAOUNDÉ. FINANCEMENT : BIP 2019
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A
48	**Reference**	004/C/D-G/CM-SCDP/2019 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N° 004/C/D-G/CM-SCDP/2019 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES N°04/DCE/DG/DEX/SEM/CIPM-SCDP/2019 RELATIF À LA FOURNITURE DE DEUX BRAS DE CHARGEMENT MARINES SUR LE DUC D'ALBE PÉTROLIER DU QUAI N°1 DU PORT AUTONOME DE DOUALA.
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A
49	**Reference**	00000 6 /C/DG/CMP-SCDP/2019 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N° 00000 6 /C/DG/CMP-SCDP/2019 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°006/AONO/DG/CHSEQ/CIPM-SCDP/2019 RELATIF A L'EXECUTION DES ACTIVITES DE GARDIENNAGE, DE SURVEILLANCE ET DE CONTROLE DES ACCES DES SITES ET DEPOTS DE LA SOCIETE CAMEROUNAISE DES DEPOTS PETROLIERS(SCDP)
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A
50	**Reference**	N°03/D/J11/SAEF/CDPM-MK/2019 Lire
	Titre/objet	DECISION N°03/D/J11/SAEF/CDPM-MK/2019 DU 01 JUILLET 2019PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°003/AONO/SAEF/CDPM-MK/2019 DU 17 MAI 2019 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DE L'EDUCATION DE BASE DU MBAM ET KIM.
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A
51	**Reference**	N°007/D.A/J.04/COKI/SG/2019. Lire
	Titre/objet	DECISION MUNICIPALE N°007/D.A/J.04/COKI/SG/2019. PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE AUX TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU CENTRE DE SANTÉ INTÉGRÉ DE ROUM DANS LA COMMUNE DE KIIKI.
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A

#	RESUME DES CONSULTATIONS	
52	**Reference**	N°008/D.A/J.04/COKI/SG/2019. Lire
	Titre/objet	DECISION MUNICIPALE N°008/D.A/J.04/COKI/SG/2019. PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE AUX TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU CENTRE DE SANTÉ INTÉGRÉ DE GOUIFE DANS LA COMMUNE DE KIIKI.
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A
53	**Reference**	N°005/D.A/J.04/COKI/SG/2019. Lire
	Titre/objet	DECISION MUNICIPALE N°005/D.A/J.04/COKI/SG/2019. PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUXSALLES DE CLASSE À L'ECOLE PUBLIQUE DE MOUKO RIBAMBAYE DANS LA COMMUNE DE KIIKI.
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A
54	**Reference**	N°02/D/J11/SAEF/CDPM-MK/2019 Lire
	Titre/objet	DECISION N°02/D/J11/SAEF/CDPM-MK/2019 DU 01 JUILLET 2019 PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°002/AONO/SAEF/CDPM-MK/2019 DU 17 MAI 2019 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE AU LYCÉE TECHNIQUE DE MBANGASSINA.
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A
55	**Reference**	24/ DM /CA - YDE V /SG /19 Lire
	Titre/objet	PORTANT DESIGNATION DE L'ADJUDICATAIRE DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 08/AONO/CAY5/CIPM/19 DU 24 JUIN 2019 POUR LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'ENTRETIEN D'UNE VOIRIE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE V, DÉPARTEMENT DU MFOUNDI, RÉGION DU CENTRE
	Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
	Date de cloture	N/A
56	**Reference**	029/019/DM/C.FBAN/SG/STA Lire
	Titre/objet	DECISION N° 029/019/DM/C.FBAN/SG/STA PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHE POUR L'ELABORATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS DE LA COMMUNE DE FOUMBAN DEPARTEMENT DU NOUN. REGION DE L'OUEST
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A
57	**Reference**	030/019/DM/CFBAN/SG/STA Lire
	Titre/objet	DECISION N° 030/019/DM/CFBAN/SG/STA PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHE POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'AMENAGEMENTS PAYSAGERS DES CARREFOURS ET PLACES DE LA VILLE DE FOUMBAN DEPARTEMENT DU NOUN, REGION DE L'OUEST
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	N/A

#	RESUME DES CONSULTATIONS	
58	**Reference**	28/DM/2019/SG/CBYGAM/2019 Lire
	Titre/objet	DECISION MUNICIPALE N° 28/DM/2019/SG/CBYGAM/2019 PORTANT ATTRIBUTION DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES RELATIVE À LA FOURNITURE DES ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIELS DE BUREAU DU CERCLE MUNICIPAL DE BAYANGAM SOUS FINANCEMENT DU BIP AU TITRE DE L'EXERCICE 2019
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A
59	**Reference**	N°002/D.A/J.04/COKI/SG/2019. Lire
	Titre/objet	DECISION MUNICIPALE N°002/D.A/J.04/COKI/SG/2019.PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 02 FORAGES POSITIFS ÉQUIPÉS D'UNE POMPE À MOTRICITÉ HUMAINE DANS CERTAINES LOCALITÉS DE LA COMMUNE DE KIIKI REPARTIS EN DEUX LOTS.
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	N/A
60	**Reference**	N°003/D.A/J.04/COKI/SG/2019. Lire
	Titre/objet	DECISION MUNICIPALE N°003/D.A/J.04/COKI/SG/2019.PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE AUX TRAVAUX D'ÉLECTRIFICATION RURALE : CARREFOUR BEP À DON-RIBANG (3KM) AVEC TRANSFORMATEUR DANS LA COMMUNE DE KIIKI.
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	N/A
61	**Reference**	N° 006/D.A/J.04/COKI/SG/2019 Lire
	Titre/objet	DECISION MUNICIPALE N° 006/D.A/J.04/COKI/SG/2019. PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE AUX TRAVAUX D'ACHÈVEMENT DE LA CASECOMMUNAUTAIRE DE KIIKI.
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A
62	**Reference**	N°2019/00000602/D/MINFI/SG Lire
	Titre/objet	DECISION N°2019/00000602/D/MINFI/SG DU 26 JUILLET 2019PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE A LA CONSULTATION LANCEE SUIVANT L'AUTORISATION DE GRE A GRE N°000909/L/PR/MINMAP/DGMAS/DMSPI/CE8 DU 28 FEVRIER 2019 POUR LE RECRUTEMENT DU CABINET MAZARS CHARGE DE LA VERIFICATION DE L'ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DE L'AUDIT DU PROGRAMME C2D SANTE I
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A
63	**Reference**	N° 001/D.A/J.04/COKI/SG/2019. Lire
	Titre/objet	DECISION MUNICIPALE N° 001/D.A/J.04/COKI/SG/2019. PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 05 FORAGES POSITIFS ÉQUIPÉS D'UNE POMPE À MOTRICITÉ HUMAINE DANS CERTAINES LOCALITÉS DE LA COMMUNE DE KIIKI REPARTIS EN CINQ LOTS.
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	N/A

#	RESUME DES CONSULTATIONS	
64	**Reference**	N°004/D.A/J.04/COKI/SG/2019. Lire
	Titre/objet	DECISION MUNICIPALE N°004/D.A/J.04/COKI/SG/2019. PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE AUX TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU TRONÇON ÉLECTRIQUENDJASEN –YAKAN- GBARAM DANS LA COMMUNE DE KIIKI.LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KIIKI
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	N/A
65	**Reference**	N°004/D/J11/SAEF/CDPM-MK/2019 Lire
	Titre/objet	DECISION N°004/D/J11/SAEF/CDPM-MK/2019 DU 01 JUILLET 2019PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°004/AONO/SAEF/CDPM-MK/2019 DU 17 MAI 2019 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DEUX (02) SALLES DE CLASSE AU CES DE BIAKOA.
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A
66	**Reference**	N°01/D/J11/SAEF/CDPM-MK/2019 Lire
	Titre/objet	DECISION N°01/D/J11/SAEF/CDPM-MK/2019 DU 01 JUILLET 2019 PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°001/AONO/SAEF/CDPM-MK/2019 DU 17 MAI 2019 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DU COMMERCE DU MBAM ET KIM.
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A
67	**Reference**	N°0889/19/D/DG/DAF/CSBAG/CEN/YDE Lire
	Titre/objet	DECISION N°0889/19/D/DG/DAF/CSBAG/CEN/YDEPORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° N°002/AONO/CEN/CPM/2019 DU 03 JUILLET 2019, LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE, RELATIF A LA COUVERTURE EN ASSURANCE MALADIE POUR LE PERSONNEL ET FAMILLE (LOT UNIQUE) DE LA CENAME
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A
68	**Reference**	N°004/DM/CA/BIBEY/SG/2019 Lire
	Titre/objet	DECISION MUNICIPALE N°004/DM/CA/BIBEY/SG/2019PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A
69	**Reference**	000006 /DA/DG/CM-SCDP/2019 Lire
	Titre/objet	DECISION D'ATTRIBUTION N°000006 /DA/DG/CM-SCDP/2019
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A

#	RESUME DES CONSULTATIONS	
70	**Reference**	N°000036/ANOR/DG/DAF/SDBM/SMC Lire
	Titre/objet	DECISION N°000036/ANOR/DG/DAF/SDBM/SMCPORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE A L'ENTRETIEN DES LOCAUX ET ESPACES VERTS DE L'AGENCE DES NORMES ET DE LA QUALITE
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A
71	**Reference**	N°013/DM/C.ESSE/SG/CIPM/2019 Lire
	Titre/objet	DECISION MUNICIPALE N°013/DM/C.ESSE/SG/CIPM/2019PORTANT REATTRIBUTION DU MARCHE RELATIF A LA DEMANDE DE COTATION N° 003/DC/C-ESSE/SG/CDPM DU 1IER /07/2019 POUR L'EQUIPEMENT DE L'AUBERGE MUNICIPALE D'ESSE, DANS LA COMMUNE D'ESSE, DÉPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA.
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A
72	**Reference**	00004/DG/CM-SCDP/2019 Lire
	Titre/objet	DECISION D'ATTRIBUTION N°00004/DG/CM-SCDP/2019
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A
73	**Reference**	5300/19/DG/DAG/DAMP/SMP/AH Lire
	Titre/objet	PORTANT ANNULATION 5300/19/DG/DAG/DAMP/SMP/AH 29 JUILLET 2019 PORTANT ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC CONCOURS N°038/19/AONO/SDCC/CIPM DU 2706/2019 POUR LES ETUDES ARCHITECTURALES ET TECHNIQUES EN VUE DE LA CONSTRUCTION DE L'IMMEUBLE SIEGE DE LA SODECOTON A GAROUA.
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A
74	**Reference**	014/DM/CAEDIleme/SG/SDM/2019 Lire
	Titre/objet	DECISION MUNICIPALE N°014/DM/CAEDILEME/SG/SDM/2019 DÉCLARANT INFRUCTUEUX L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°002/AONO/DM/CAEDILÈME/CIPM/2019 DU 14 JUIN 2019 POUR LA CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE Ü L'EMP PILOTE D'EKITE , ARRONDISSEMENT D'EDÉA IIÈME, DÉPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, RÉGION DU LITTORAL
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A
75	**Reference**	013/DM/CAEDIleme/SG/SDM/2019 Lire
	Titre/objet	DECISION MUNICIPALE N°013/DM/CAEDILEME/SG/SDM/2019 DÉCLARANT INFRUCTUEUX L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°001/AONO/DM/CAEDIIÈME/CIPM/2019 DU 14 JUIN 2019 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN STATIONNEMENT AVEC MOTEL À EDÉA 11, ARRONDISSEMENT D'EDÉA IIÈME, DÉPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, RÉGION DU LITTORAL
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A

#	RESUME DES CONSULTATIONS	
76	**Reference**	001/D/C-YINGUI/SGIST/2019 Lire
	Titre/objet	DECISION N°001/D/C-YINGUI/SGIST/2019 DU 02/07/2019 PORTANT RESILIATION DE LA LETTRE COMMANDE N° 032/LC/MINMAP/DRMAP?LT/DDMAP/CDPM/NKAM/2018 PASSEE APRES DEMANDE DE COTATION N°004/DC/MINMAP/DRMAP-LT/DDMAPICDPM/NKAM/2018 DU 02 MAI 2018 POUR LA CONSTRUCTION D'UN MAGASIN DE STOCKAGE AVEC UN BLOC DE TROIS LATRINES VIP AU CENTRE VILLE DE YINGUIFINANCEMENT PNDP/COMMUNE DE YINGUI
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A
77	**Reference**	N/A Lire
	Titre/objet	DDITIF PROROGEANT LA DATE DE DEPOUILLEMENT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°004/AONO/CBANDJA/CIPM-AI/2019 DU 03 JUILLET 2019 RELATIF AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU STADE DE FOOTBALL A FONDJOMEKWET DANS LA COMMUNE DE BANDJA.
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	N/A

SERVICES DU GOUVERNEUR DE LA RÉGION DU NORD-OUEST

TENDER NOTICE TENDER FILE N° 015 /ONIT/GOV/NWRTB/2019 OF 22/07/2019 FOR THE CONTROL OF WORKS FOR THE RURAL ELECTRIFICATION OF JIKEJEM VILLAGE IN OKU SUBDIVISION, BUI DIVISION, NORTH WEST REGIONFINANCING PIB 2019

FINANCING
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

1. Subject of the invitation to tender

Within the framework of 2019 Public Investment Budget, The Governor of the North-West Region, Delegated Contracting Authority, hereby launches an Opened National Invitation to Tender by emergency procedure for the control of works for Rural Electrification of Jikejem in Oku Subdivision; Bui Division of the North West Region. The works to be executed Is spelt out in Article 29(a) and 29(d) of the Special Regulations governing the Invitation to tender (RRAG) enclosed with the Tender File.

2. Nature of services

The services comprise notably the Control of works for the rural electrification of Jlke|em In Oku Subdivision, Bui Division of the North West Region.

3. Estimated cost

The estimated cost for .the whole activity after preliminary studies Is thirty four million two hundred and forty eight thousand four hundred (34,248,400) CFA Frs. The estimated cost for step 1 is ten million (10.000.000) francs CFA.

4. allotment

The services are in one lot as follows.

-The control of works for the rural electrification Jikejem in Oku Subdivision, Bui Division.

5. Participation and origin

The services are in one lot as follows. The control of works for the rural electrification Jikejem in Oku Subdivision, Bui Division.

6. Financing

Works which form the subject of this Invitation to tender shall be financed by Public Investment Budget of MINEE for 2019 financial year and next.

7. Consultation of tender file

The file may be consulted during working hours at the Governor's Office for North-West in Bamenda, Service of Financial and Logistics Affairs, as soon as this notice is published.

8. Acquisition of tender file

The file may be obtained from the Governor's Office for North-West In Bamenda, Service of Financial and Logistics Affairs, as soon as this notice is published against payment of the sum of 68,400 (sixty eight thousand four hundred) CFA Francs, payable at a Public Treasury, representing the cost of purchasing the Tender File

9. Submission of bids

Each offer drafted in English or French in 07 (seven) copies including 01 (one) original and 06 (six) copies marked as such, should reach the Governor's Office for North-West in Bamenda, Service of Financial and Logistics Affairs not later than **14/08/2019 at 11:00am noon** local time and should carry the inscription:

« OPENED NATIONAL INVITATION TO TENDER N° 015/ONIT/GOV/NWRTB/2019 OF 22/08/2019 BY EMERGENCY PROCEDURE FOR THE CONTROL OF WORKS RURAL ELECTRIFICATION OF JIKEJEM VILLAGE IN OKU SUBDIVISION, BUI DIVISION. »

"To be opened only during the bid-opening session"

10. Delivery deadline

The maximum deadline provided by the Project Owner for the execution of the services forming the subject of this invitation to tender Is six hundred and thirty days (630) days. The maximum deadline provided by the Project Owner for the execution of step 1 of the services is two hundred and ten (210) days.

11. Bid bond

Each bidder must Include In his administrative documents, a bid bond Issued by a first-rate financial establishment approved by the Ministry In charge of finance and whose list is found in document No. 12 of the Tender File, of an amount of six hundred and eighty four thousand (684,000) FCFA and valid for thirty (30) days beyond the date of validity of bids.

12. Admissibility of bids

Under penalty of being rejected, only originals or true copies certified by the Issuing service or administrative authorities (Senior Divisional Officer, Divisional Officers) must imperatively be produced in accordance with the Special Regulations of the invitationto tender.
They must obligatorily be not older than three (3) months preceding the date of submission of bids or may be established after the signature of the tender notice
Any bid not in compliance with the prescriptions of the Tender File shall be declared inadmissible. This refers especially the absence of a bid bond issued by a first-rate bank approved by the Minister in charge of Finance.

13. Opening of bids

The bids shall be opened in two phases. The opening of the administrative documents, the Technical and Financial offers will take place on the **14/08/2019 at 12:00pm local time**, in the conference hail of the Governor's Office, by its competent members. Only bidders may attend or be represented by duly mandated persons of their choice and having a good knowledge of their files.

14. Evluation critera

-Evaluation criteria
-Eliminatory criteria
• False declaration or falsified documents;

- Absence of bid bond;

- Technical score below 75 on 100

- Incomplete Technical or Financial files.
Essential criteria

Criteria relating to the qualification of bidders shall concern the following aspects:

SN	CRITERIA	MARKS

1	General presentation of bid	5pts
2	Financial guarantee	20pts
3	Organization, methodology and planning of execution of works	25pts
4	Human and material resources	40pts
5	Bidder's reference	10pts

Only bidders who obtain a technical score of at least 75 points on 100 shall have their financial bids examined

The consultant shall be chosen using the method in accordance with the procedure described in this Tender File.

15. Award

The Jobbing Order shall be awarded to the realistic best bidder as specified in the Special Regulations of this tender.

Bidders will remain committed to their bids for 90 days from the deadline set for the submission of bids.

16. Validity of bids

Bidders will remain committed to their bids for 90 days from the deadline set for the submission of bids.

17. Complementary information

Complementary technical information may be obtained during working hours from the Governor's Office for the North-West in Bamenda.

BAMENDA le 22 Juillet 2019

Le GOUVERNEUR

LELE LAFRIQUE Adolphe

SERVICES DU GOUVERNEUR DE LA RÉGION DU NORD-OUEST

TENDER NOTICE OPENED NATIONAL INVITATION TO TENDER N° 016/ONIT/GOV/NWRTB/2019 OF 22/07/2019 BY EMERGENCY PROCEDURE FOR THE RURAL ELECTRIFICATION OF MENKA WELFARE ORGANIZATION (MEN.W.O) IN SANTA SUBDIVISION, MEZAM DIVISION (STEP 2)

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

1. Objet

Within the framework of 2019 Public Investment Budget, The Governor of the North-West Region, Delegated Contracting Authority, hereby launches an Opened National Invitation to Tender by emergency procedure for the Rural Electrification of Menko Welfare Organization (MEN.W.O) in Santa Subdivision, Mezam Division (Step 2).

2. Consistance des prestations

Work to be done consists of

-Construction of a MV/LV three phase mix line covering a distance of 1120m, with 3x54.bmm2 Almelec & 3x70 mm'+lNP+2EP Aluminum preassembled cables;

Construction of a LV three phase line covering a distance of 1680m with 3x70 mm2+lNP+2EP Aluminum preassembled cable;

-Construction of a three phase transformation station equipped with a transformers H61100kVA/30kV/B2;

- Production and validation of environmental Impact notice The Sundry expenses will consist of: y Clearing and pruning 7m width on each side of the network.

- Transportation of wooden poles, materials and workers

3. Cout Prévisionnel

The estimated cost after preliminary studies is 58,073,000 (Fifty eight million and seventy three thousand) CFAF.

4. Allotissement

The work is as follows: The rural electrification of MENKA WELFARE ORGANIZATION (MEN.W.O) in Santa Subdivision, Mezam Division of the North West Region.

5. Participation et origine

Participation to this Invitation to Tender Is opened to the Cameroonian companies and providing they are in compliance with the Cameroon laws.

6. Financement

Works which form the subject of this Invitation to Tender shall be financed by the 2019 Public Investment Budget.

7. Consultation du Dossier

The file may be consulted during working hours at the Governor's Office for North-West in Bamenda, Service of Financial and logistics Affairs, as soon as this notice is published.

8. Acquisition du Dossier

The file may be obtained from the Governor's Office for North-West in Bamenda, Service of Financial and logistics Affairs, as soon as this notice is published against payment of the sum of 96 000 (ninety six thousand) CFA Francs, payable at a Public Treasury, representing the cost of purchasing the Tender File.

9. Remises des offres

Each offer drafted in English or French in 07 (seven) copies Including 01 (one) original and 06 (six) copies marked as such, should reach the Governor's Office for North-West in Bamenda, Service of Financial and logistics Affairs not later than **14/08/2019 at 11:00am** local time and should carry the inscription:

« OPENED NATIONAL INVITATION TO TENDER N° 016/ONIT/GOV/NWRTB/2019 OF 22/07/2019 BY EMERGENCY PROCEDURE FOR THE RURAL ELECTRIFICATION OF MENKA WELFARE ORGANIZATION (MEN.W.O) IN SANTA SUBDIVISION, MEZAM DIVISION (STEP 2). »

"To be opened only during the bid-opening session"

10. Delai de Livraison

The maximum deadline provided by the Delegated Contracting Authority for the execution of the works forming the subject of this Invitation to Tender is one hundred and twenty (120) days.

11. Cautionnement Provisoire

The bidder must include in his administrative documents, a bid bond issued by a first-rate financial establishment approved by the Ministry in charge of Finance and whose list is found in document N°. 12 of the Tender File, of an amount of 1,161 000 (one million one hundred and sixty one thousand) CFAF and valid for thirty (30) days beyond the date of validity of bids.

12. Recevabilité des Offres

Under penalty of being rejected, only originals or certified true copies signed by the issuing service or administrative authorities (Senior Divisional Officer, Divisional Officers) must imperatively be produced in accordance with the Special Regulations of the Invitation to Tender.

They must obligatorily not be older than three (3) months preceding the date of submission of bids or may be established after the signature of the tender notice

Any bid not in compliance with the prescriptions of the Tender File shall be rejected. This refers especially to the absence of a bid bond issued by a first-rate bank approved by the Minister in charge of Finance.

13. Ouverture des Plis

The bids shall be opened in a single phase. The opening of the administrative documents, the Technical and Financial offers will take place on the**14/08/2019 at 12:00 noon** local time, in the conference hall of the Governor's Office for North-West in Bamenda, by its competent Members. Only bidders may attend or be represented by duly mandated persons of their choice and having a good knowledge of their files.

14. Critères d'évaluation

The bids shall be evaluated according to the main criteria as follows:

A. Eliminatory criteria

1. Absence of the bid bond;

2. Deadline for delivery higher than prescribed;

3. False declaration or falsified documents;

4. A bid with the external envelope carrying a sign or mark leading to the identification of the bidder;

5. incomplete financial file;

6. Change of quantity or unit;

7. Non respect of 33/44 (75%) of essential criteria;

8. Suspended by MINMAP in 201 9,

B. Essential criteria

1- General presentation of the Tender Files;

2- Financial capacity;

3- References of the company in similar achievements visa by the competent authority

4- Quality of the personnel;

5- Technical organization of the works;

6- Safety measures on the site;

7- Logistics;

8- Attestation of site visit duly signed by the traditional ruler of Menka Village or signed on honour by the bidder and report of site visit with pictures;

9- Special Technical Clauses Initialed in all the pages;

1O-Special Administrative Clauses completed and initialed in all the pages.

15. Attribution

This evaluation will be done In a binary way (yes) or (no) with an acceptable minimum of 33/44(750/0) of the essential criteria taken In account.

The Contract will be awarded to the bidder who would have proposed the offer with the lowest amount, in conformity with the regulations of the Tender Documents and having satisfied to 100% of the eliminatory criteria and at least 33/44(75%) of the essential criteria.

16. Durée Validité des Offres

Bidders will remain committed to their offers for ninety (90) days from the deadline set for the submission of tenders

17. Renseignements Complémentaires

Complementary technical information may be obtained during working hours from the Governor's Office for the North-West in Bamenda.

BAMENDA le 22 Juillet 2019

Le GOUVERNEUR

LELE LAFRIQUE Adolphe

COMMUNE DE MFOU

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERTN° 010/AONO/C-MFOU/SIGAMP/CIPM /2019 DU 30 JUILLET 2019 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA CONSTRUCTION D'UN HANGAR DE MARCHE A NKOLNDA I DANS LA COMMUNE DE MFOU,DEPARTEMENT DE MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE.(PROCEDURE D'URGENCE)

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , N/A

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

1. Objet

Dans le cadre du budget d'Investissement Public (BIP) MINDDEVEL pour l'exercice 2019, le Maire de la Commune de MFOU lance un Appel d'Offres National Ouvert pour la construction d'un Hangar de marché à Nkolnda I, dans la Commune de MFOU, Département de Mefou et Afamba, Région du Centre.

2. Consistance des prestations

Les travaux objets du présent Appel d'Offres National se composent :
-Travaux préparatoires-études ;
-Terrassements ;
-Fondations;
-Maçonnerie-élévation ;
-Charpente couverture ;
-Electricité ;
-Menuiserie bois et métallique ;
-Peinture ;
-Divers.

3. Cout Prévisionnel

Le cout prévisionnel des opérations à l'issue des études préalables est de Dix huit millions (18 000 000) Francs CFA TTC.

4. Allotissement

Les travaux du présent Appel d'Offres constituent un(01) seul lot

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions à toutes les entreprises de droit camerounais justifiant de bonnes aptitudes en matière de travaux de bâtiments et travaux publics.

6. Financement

La prestation objet du présent Appel d'Offres est financée par le Budget d'Investisement Public (BIP) MINDDEVEL de l'exercice 2019. **IMPUTATION N°N°53 27 351 01 641125 2226 821**

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'offres (DAO) peut être consulté aux heures ouvrables au Secrétariat Général de la Commune de MFOU dès publication du présent avis d'Appel Offres.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut s'obtenir au Sécrétariat Général de la Commune de MFOU dès publication du présent Avis, contre présentation d'une quittance de versement à la Recette municipale de la Commune de MFOU des frais d'achat du DAO d'un montant de **Trente six Mille (36 000) francs CFA** non remboursable.
La quittance d'achat devra préciser :
- La dénomination du projet ;
- Le nom du Soumissionnaire ;
- Le numéro de l'Avis d'Appel d'Offres ;
- Le montant des frais payés.

VISITE DE SITE
La visite de site n'est pas obligatoire et le soumissionnaire pourra simplement s'engager sur l'honneur.

9. Remises des offres

Il est accordé aux soumissionnaires un délai de 20 jours à compter de la date de publication de l'AAO. (cf. Art. 89-2 CMP)
Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, conformément aux prescriptions du DAO devra être déposé au Secrétariat Général de la Commune de Mfou, au plus tard le **23 Aout 2019 à 10 heures**, heure locale dans trois enveloppes internes distinctes :
-Enveloppe A : Offre Administrative,
-Enveloppe B : Offre Technique
-Enveloppe C : Offre Financière
Ces trois enveloppes seront contenues dans une quatrième laquelle devra porter la mention :
AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°010/ AONO/C-MFOU/SIGAMP/CIPM/2019 DU 30 JUILLET 2019 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA CONSTRUCTION D'UN HANGAR DE MARCHE A NKOLNDA I DANS LA COMMUNE DE MFOU,DEPARTEMENT DE MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE.
(A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT)
NB : Les offres parvenues après la date et l'heure limite de dépôt des offres ne seront pas reçues.

10. Delai de Livraison

Le délai maximum d'exécution prévu pour la réalisation des travaux est de **Trois (03)** mois.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, un cautionnement provisoire, délivré par un établissement bancaire de premier ordre agréé par le Ministère en charge des Finances, dont le montant est fixé à **360 000 (Trois Cent Soixante mille) F CFA** et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.
Sous peine de rejet, le cautionnement provisoire devra être impérativement produit en original datant d'au plus trois (03) mois.
Le cautionnement sera libéré quinze (15) jours après la publication des résultats et au plus tard trente (30) jours après le délai de validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Pour le soumissionnaire attributaire du contrat, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet de l'offre, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes datant de moins de trois (03) mois par rapport à la date de signature de l'avis d'appel d'offre, par le service émetteur ou une autorité administrative, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.
Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.
La soumission dûment timbrée et signée, selon le modèle contenu dans le dossier d'appel d'offres, fera ressortir les coûts en francs CFA hors taxes et toutes taxes comprises.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un seul temps et consistera en ouverture des pièces administratives, des offres techniques et des offres financières.
L'ouverture des plis aura lieu le **30 Juillet 2019 à 11 heures**, heure locale, dans le bureau de la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de la Commune de Mfou sis à l'hotel de ville Mfou.
Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix et dûment mandatée.

14. Critères d'évaluation

CRITERES ELIMINATOIRES
15.1.1 Offre administrative :
L'absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis;
L'absence ou la non-conformité de toute autre pièce administrative fera l'objet d'un rejet de l'offre passé le délai de 48 heures accordé au soumissionnaire (cf. art 92 al. 9 du Code des Marchés Publics) ;
La fausse déclaration ou pièce falsifiée.
15.1.2 : Offre technique :
a) La note technique inférieure au seuil minimal requis de 70% d'éléments positifs ((soit au moins 18 éléments Oui sur 26) selon la Grille de Notation en annexe;
b) Attestation de capacité financière inférieure à 05 millions de francs CFA ;
15.1.3 : Offre financière
a) Omission dans l'offre financière, d'un prix unitaire quantifié ;
b) Absence d'un sous détail des prix ;
NB :Toute offre incomplète et ne respectant pas un seul des critères éliminatoires sera disqualifiée.
15.2 CRITERES ESSENTIELS
Les critères relatifs à la qualification des candidats, évalués de la manière binaire (OUI ou NON) porteront sur :
Expérience du Personnel d'encadrement
Références de l'entreprise
Matériels outillage de l'entreprise
Situation financière

15. Attribution

Le Maire de la Commune de MFOU attribuera le contrat au soumissionnaire dont l'offre aura été reconnue conforme pour l'essentiel au dossier d'appel d'offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le contrat de façon satisfaisante, et dont l'offre aura été évaluée la moins disante après vérification de ses prix en incluant le cas échéant les rabais proposés.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pour un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Secrétariat Général de la Commune de Mfou sis à l'hotel de ville Mfou.
NB: Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un sms au MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25/ 699 37 07 48
ADDITIF À L'APPEL D'OFFRES
Le Maire de la Commune de MFOU se réserve le droit, en cas de nécessité, d'apporter toute autre modification ultérieure utile au présent appel d'offres.

YAOUNDE le 29 Juillet 2019

Le MAIRE

BELINGA ROGER

CHANTIER NAVAL ET INDUSTRIEL DU CAMEROUN

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT NO : 004/AONO/TFO/C4/UAA/CEP-LSP/CNIC/2019 POUR LA REALISATION D'UN FORAGE ET D'UN RESERVOIR D'EAU POTABLE EN BETON ARME DE 400M3 AU PROJET YARD PETROLIER DE LIMBE

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA)
IMPUTATION
53 46 4419190 2813.

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

1. Objet

Dans le cadre de la mise en œuvre du Budget d'Investissement Public 2019 du Ministère des Transports, le Directeur Général du Chantier Naval et Industriel du Cameroun, lance une procédure d'Appel d'Offres National Ouvert pour la Réalisation d'un forage et d'un réservoir d'eau potable en Béton Armé de 400 m3 au projet Yard Pétrolier de Limbe.

2. Consistance des prestations

• Travaux préparatoires/Installation de chantier ;
• Etudes géophysiques et hydrogéologiques d'implantation du forage ;
• Réalisation du forage :
o Atelier de forage (équipement de forage);
o Développement et pompage d'essai ;
o Analyse physico chimique de l'eau ;
o Pompe de forage.
• Equipements de pompage ;
• Construction de réservoir de stockage en Béton armé de 400 m3
• Réseau de distribution (tuyauterie en PVC)
• Mise en service des ouvrages ;
• La formation du personnel du CNIC pour la maintenance.

3. Cout Prévisionnel

Coût estimatif total de **180 000 000 FCFA**

4. Allotissement

Les travaux sont regroupés en **un seul lot**

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions aux sociétés et entreprises ou groupement d'entreprises de droits camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine.Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations fiables, authentiques et vérifiables qui permettront de retenir celle pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier de soumission.

6. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le Budget d'Investissements Publics (BIP) de l'exercice 2019 du Ministère des Transports.
Ligne budgétaire: 53 46 607 03 4419190 2813 992
Imputation: 53 46 4419190 2813.

7. Consultation du Dossier

Dès publication du présent avis, le dossier d'appel d'offres peut être consulté aux heures ouvrables 8h à 12 h et de 14h30 mn à 16h au Chantier Naval et Industriel du Cameroun (Cellule d'Exécution du Projet Yard Pétrolier de Limbe) à Limbe.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu au Chantier Naval et Industriel du Cameroun à Limbe (auprès de la Cellule d'Exécution du Projet Yard Pétrolier de Limbe à Limbe), dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable d'un montant de **100 000 (cent mille) Fcfa** représen

9. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en **10 (dix) exemplaires** dont un (01) original et neuf (09) copies marquées comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres, devra être déposée sous plis fermé, à Douala au Bureau de l'Unité Administration/Acquisition à la Cellule d'Exécution du Projet Yard Pétrolier de Limbe au Chantier Naval et Industriel du Cameroun (Quai de Réparation Navale ,Zone portuaire amont), BP 2389 Douala – Cameroun ;- Tél. : (237) 33 40 15 60/ 33 40 34 88) le **04 septembre 2019** à **11 heures**, heure locale.

Les documents constituant l'offre sont répartis en trois volumes ci-après contenus dans une enveloppe fermée et scellée :

- L'enveloppe A contenant les pièces administratives (Volume I) ;
- L'enveloppe B contenant l'offre technique (Volume 2) ;
- L'enveloppe C contenant l'offre financière (Volume 3).

Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de même couleur. Les offres ainsi présentées seront placées sous simple enveloppe, fermée et scellée portant uniquement la mention :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

Pour la Réalisation d'un réservoir d'eau potable et d'un réservoir en Béton Armé de 400m3 au projet Yard Pétrolier de Limbe

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT

NB : ***Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues. L'autorité contractante ou la Commission Spéciale de Passation des Marchés se réserve le droit de demander à toutes les étapes de passation, aux soumissionnaires la présentation des originaux des pièces produites et le défaut de présentation peut entrainer la disqualification.***

10. Delai de Livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de trois (03) mois calendaires. Ce délai comprend les périodes des pluies, toutes les intempéries et sujétions diverses et court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les prestations.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres, établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO**,** valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres et d'un montant de **3 600 000 (trois millions six cent mille) FCFA.**

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres. Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. L'Autorité contractante ou la commission de passation se réserve le droit de demander à toutes les étapes de la procédure de passation, aux soumissionnaires la présentation des originaux des pièces produites et le défaut de présentation peut entraîner la disqualification.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des pièces administratives, des propositions techniques et financières, aura lieu le **04 septembre 2019 à 12 heures**, par la Commission Spéciale de Passation des Marchés du Projet Yard Pétrolier de Limbe.Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée ayant une parfaite connaissance du dossier.

14. Critères d'évaluation

L'évaluation se fera suivant les critères dits éliminatoires, puis suivant les critères dits essentiels selon le système binaire (oui/non).
a) <u>critères éliminatoires:</u>
- L'absence d'une pièce administrative;
- fausse déclaration ou pièce falsifiée;
- absence de la Lettre de soumission
- absence du bordereau des prix unitaires ;
- absence du Détail quantitatif et estimatif ;
- absence de la Capacité financière de l'entreprise

<u>b) critères essentiels</u>
-Présence d'un Géophysicien/hydrogéologue……oui/non
- Présence de la Liste du matériel requis pour les travaux ……oui/non
- Présence Capacité financière de l'entreprise.....oui/non
- Présence d'expérience spécifique dans le domaine……oui/non
- Présence de l'Organisation, la méthodologie, et le planning d'exécution des travaux oui/non

C) **Grille de notation:** Il faut avoir 70% sur l'ensemble des critères et sous critères de la grille d'évaluation

<u>N.B</u>: A l'issue de l'évaluation seul les soumissionnaires qui auront satisfait aux critères éliminatoires et essentiels et obtenu au moins ***70 % sur*** critères et sous critères de la grille d'évaluation***, seront admis à l'évaluation financière.***

15. Attribution

Le soumissionnaire présentant l'offre la moins-disante après satisfaction des critères éliminatoires, essentiels et de notation sera déclaré attributaire.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant une durée de Quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Chantier Naval et Industriel du Cameroun à Limbe (Cellule d'Exécution du projet Yard Pétrolier de Limbe à Limbe; Tél: 6 74 83 07 18.

DOUALA le 1 Aout 2019

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

FORGWEI ALFRED MBENG

COMMUNE D'EDEA 2EME

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°003/AONO/CAEDII/CIPM/2019 DU 29 JUILLET 2019 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE FORAGESEQUIPES DE POMPES A MOTRICITE HUMAINE DANS LA COMMUNE D'EDEA IL DU DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, REGION DU LITTORAL. REPARTIS EN DEUX LOTS :LOT 1 : QUARTIER DIPITA CONSTRUCTION D'UN FORAGE A PMHLOT 2 : VILLAGE POKO CONSTRUCTION D'UN FORAGE A PMHFINANCEMENT: BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) - EXERCICE 2019

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)
IMPUTATION
53 30 393 02 641405 821 2246

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public exercice 2019, le Maire d'EDEA II lance un Appel d'Offres National Ouverte en Procédure d'Urgence pour l'exécution des travaux de construction de forages équipés de Pompes à Motricité Humaine dans la Commune d'EDEA II du Département de la Sanaga Maritime, Région du Littoral. Repartis en deux lots :

- Lot I : quartier Dipita construction d'un forage a PMI-1
- Lot 2 : village Poko construction d'un forage a PMH

2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent principalement les opérations suivantes :

- Mobilisation
- Forage
- Equipement-Développement-pompage
- Superstructure
- Exhaure-pompe
- Formation et fourniture
- Mise sur pied d'un comité de gestion

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **huit millions (8 000 000) FCFA pour chaque lot.**

4. Allotissement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont repartis en deux lots comme ci-après définis.

N°	Commune	Lot	lieu	Forage à PMH	Montant en FCFA	Imputation
1	EDEA II	Lot 1	QUARTIER DIPITA	01	8 000 000	53 30 393 02 641405 821 2246
		Lot 2	VILLAGE POKO	01	8 000 000	53 30 393 02 641405 821 2246

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est réservée aux entreprises de droit camerounais ayant les capacités administratives

6. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public (BIP), exercice 2019 sur la ligne

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté dès publication du présent avis, aux heures ouvrables à la Mairie d'Edéa IIème.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu aux heures ouvrables au secrétariat particulier du maire, dès publication du présent

9. Remises des offres

Le soumissionnaire doit produire son Offre en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies. Chaque Offre doit ê

Sous peine de rejet les offres doivent parvenir au Secrétariat Particulier du maire au plus tard le **27 août 2019 à 11 heures** préc

10. Delai de Livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de **trois (03) mois pour chaqu**

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de 1" ordr

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifi
Ces pièces devront obligatoirement dater de moins de **trois (03)** mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir établies pc
Toute offre non conforme aux spécifications du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des Offres (plis, sous-plis et sous-paquets) s'effectuera en **un (01) temps,** à la salle des actes de la mairie d'Edéa II
La lecture des éventuels rabais indiqués dans l'article 25.3 du RGAO est obligatoire, dans les mêmes formes que celle de la sou
Une copie complète et intègre de chaque Offre doit être remise à l'Autorité Contractante, à la diligence du Président de la Comm

14. Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont de deux types : les critères éliminatoires et les critères essentiels

Les critères éliminatoires Il s'agit notamment :

- Absence de la caution de soumission
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée
- Non-conformité au modèle de soumission
- Absence d'un sous-pli ou sous paquet
- Absence ou non-conformité d'une pièce administrative après un délai de 48 h après ouverture des plis
- Omission d'un Prix dans le Bordereau de Prix Unitaire
- Absence de la déclaration sur l'honneur de non-abandon de chantier

Les critères essentiels :

1. Presentation générale de l'offre
2. Références de l'entreprise
3. Capacités techniques (Moyens humains et matériels)
4. Méthodologie d'exécution et plan de travail
5. Capacité financière

Qualification technique :

La qualification technique s'obtiendra après satisfaction de 75% des critères essentiels sus-listé (voir grille d'évaluation).

NB : l'absence de la CNI ou du Diplôme requis certifié conforme équivaut à l'absence du personnel proposé.

15. Attribution

Au terme des différentes délibérations, l'attribution se fera au soumissionnaire ayant présenté l'offre conforme, administrativeme

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de trois (03) mois à compter de la date limite pour la réc

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de la Mairie d'Edéa Hème, dès public
Lutte anti-corruption
Pour toute tentative ou acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : 673 205

COMMUNE D'EDEA 2EME

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°004/AONO/CAEDII/CIPM/2019 DU 29/07/2019 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN STATIONNEMENT AVEC MOTEL A EDEA II, ARRONDISSEMENT D'EDEA DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, REGION DU LITTORALFINANCEMENT: BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLICIMPUTATION: 53 27 351 01 641405 22 26

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA)
IMPUTATION
53 27 351 01 641405 22 26

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public de l'exercice 2019, le MAIRE DE LA COMMUNE DIEDEA I Ieme, Autorité Contractante lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour l **es travaux de construction d'un stationnement avec motel à Edéa D, Arrondissement d'Edea IIeme, Département de la Sanaga Maritime, Région du Littoral.**

2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent notamment :

- terrassement
- fondations ;
- maçonnerie et béton en élévation ;
- charpente-couverture;
- électricité ;
- menuiserie bois, alu et métallique ;
- plomberie sanitaire ;
- revêtements, peinture-vitrerie ;
- VRD.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **cent millions (100 000 000) Francs CFA.**

4. Allotissement

Les travaux sont dans un lot.

5. Participation et origine

La participation à cet Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions, aux entreprises de droit Camerounais justifiant d'une grande expérience dans les travaux de construction.

6. Financement

Les prestations objet du présent Appel d'Offres, sont financées par le Budget d'Investissement Public (BIP) de l'exercice 2019 sur la ligne d'imputation budgétaire n°53 27 351 01 641405 22 26.

7. Consultation du Dossier

Le dossier d'Appel d'Offres peut être consulté, aux heures ouvrables à **la** Mairie d'Edéa IIème, service des Marchés Publics, Tél : 243 72 90 17 ; 651 531 761, dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu aux heures ouvrables à la Mairie d'Edéa lierne, service des Marchés Publics dès publication du présent avis contre présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de **cent mille (100 000) Francs CFA** payable à la Recette municipale de la Mairie d'Edéa II.

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en Français ou en Anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra être déposée à la Mairie d'Edea Ilêrne, sous pli fermé au plus tard le **27 août 2019 à 11 heures,** heure locale, dans trois (03) enveloppes internes et distinctes identifiant :

- Enveloppe A : pièces administratives ;
- Enveloppe B : offre technique ;
- Enveloppe C offre financière.

Ces trois (03) enveloppes seront contenues dans une quatrième qui devra porter impérativement la seule et unique mention suivante :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°004/AONO/CAED II/CIPM/2019 DU 29/07/2019 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN STATIONNEMENT AVEC MOTEL A EDEA II, ARRONDISSEMENT D'EDEA II, DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, REGION DU LITTORAL
« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement»

10. Delai de Livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par l'Autorité Contractante pour la réalisation des travaux est de **six (06) mois** à compter de la notification de l'ordre de service de démarrage.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution bancaire de soumission délivrée par un établissement bancaire agréé par le Ministère en charge des Finances et dont le montant figure dans la pièce 11 du DAO d'un montant de **deux millions (2 000 000) Francs CFA**, conformément à la réglementation en vigueur et valable pendant 30 jours au-delà de la date originale de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront être obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.
Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable par la Commission Interne de Passation des Marchés.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques et financières aura lieu le **27 août 2019 à 12 heures,** heure locale par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès du Maire d'Edéa lierne, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés.

14. Critères d'évaluation

Principaux critères éliminatoires

- Dossier non produit en sept (07) exemplaires
- Absence de la caution de soumission
- Absence ou non-conformité d'une pièce administrative non présentée 48 h après ouverture des plis,
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée,
- Note technique inférieure à 80% de "oui",
- Omission dans le bordereau des prix, d'un prix unitaire quantifié.
- Le non-respect de l'un de ces critères entraîne l'élimination de l'offre.
- Principaux Critères de qualification

Principaux Critères de qualification

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur :

N°	Désignation	Nombre de points
1	Présentation Général de l'offre ;	oui/non
2	Références du soumissionnaire (expérience dans les travaux similaires pour les trois (03) années précédentes ; avec preuves à l'appui)	oui/non
3	La disponibilité du matériel et des équipements essentiels ;	oui/non
4	Expérience du personnel d'encadrement (conducteur des travaux : ingénieur de génie civil, k 05 ans d'expérience. Chef Chantier : technicien supérieur de Génie Civil, 03 ans d'expérience, Chefs d'Equipe, Maçons, menuisier/charpentier, Peintre)	oui/non
5	Capacité financière L'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières de cinquante millions (50 000 000 FCFA); un chiffre d'affaires de cent millions (100 000 000) Fcfa cumulé au cours des trois dernières années.	oui/non
6	Méthodologie d'exécution et plan de travail	Oui/non

15. Attribution

L'attribution se fera au soumissionnaire ayant entièrement satisfait les critères éliminatoires, ayant obtenu au moins 80% de 'ou
la moins-disante après vérification de ses prix et jugée substantiellement conforme au dossier d'Appel d'Offres,

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent **être obtenus aux heures ouvrables auprès du service** des Marchés Publics d

COMMUNE D'EDEA 2EME

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°005/AONO/CAEDII/CIPM/2019 DU 29/07/2019 POUR LA CONSTRUCTION ET L'EQUIPEMENT D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE A L'ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE PILOTE D'EKITE, ARRONDISSEMENT D'EDEA II, DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, REGION DU LITTORAL.FINANCEMENT: BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLICIMPUTATION: 53 15 196 02 641405 22 22EXERCICE : 2019

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)
IMPUTATION
53 15 196 02 641405 22 22

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public de l'exercice 2019, le MAIRE DE LA COMMUNE Autorité Contractante lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence **pour la construction et l'equipement d'un bloc de deux salles de classes à l'école maternelle publique pilote d'Ekite, Arrondissement d'Edea Hème, Département de la Sanaga Maritime. Région du Littoral.**

2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent notamment .

- Travaux préparatoires
- Terrassement ,
- Fondations ;
- Maçonnerie et béton d'élévation
- Menuiserie métallique
- Électricité
- Peinture ;
- Charpente-couverture

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **Vingt-cinq millions (25.000,000) Francs CFA.**

4. Allotissement

Les travaux sont dans un lot

5. Participation et origine

La participation à cet Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions, aux entreprises de droit Camerounais justifiant d'une grande expérience dans les travaux de construction

6. Financement

Les prestations objet du présent Appel d'Offres, sont financées par le Budget d'Investissement Public (BIP) de l'exercice 2019 sur la ligne d'imputation budgétaire n°53 15 196 02 641405 22 22

7. Consultation du Dossier

Le dossier d'Appel d'Offres peut être consulté, aux heures ouvrables à la Mairie d'Edéa II, service des Marchés Publics, Tél : 243 72 90 17 ; 651 531 761, dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu aux heures ouvrables à la Mairie d'Edéa Ile , service des Marchés Publics dés publication du présent avis contre présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de **cinquante mille (50 000) Francs CFA payable** à la Recette municipale de la Mairie d'Edéa II.

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en Français ou en Anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra être déposée à la Mairie d'Edea II^{êrne}, sous pli fermé au plus tard le **27 août 2019 à 11 heures,** heure locale, dans trois (03) enveloppes internes et distinctes identifiant :

- Enveloppe A : pièces administratives ;
- Enveloppe B : offre technique ;
- Enveloppe C : offre financière.

Ces trois (03) enveloppes seront contenues dans une quatrième qui devra porter impérativement la seule et unique mention suivante :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°005/A0NOICAEDII/CIPM/2019 DU 29/07/2019
POUR LA CONSTRUCTION ET L'EQUIPEMENT D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSES A L'ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE PILOTE D'EKITE, ARRONDISSEMENT D'EDEA IIème, DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, REGION DU LITTORAL
« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

10. Delai de Livraison

Délai maximum d'exécution prévu par l'Autorité Contractante pour la réalisation des travaux est de trois (03) mois à compter de la notification de l'ordre de service de démarrage.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution bancaire de soumission délivrée par un établissement bancaire agréé par le Ministère en charge des Finances et dont le montant figure dans la pièce 11 du DAO d'un montant de **cinq cent mille (500 000) Francs CFA.** conformément à la réglementation en vigueur et valable pendant 30 jours au-delà de la date originale de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront être obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.
Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable par la Commission Interne de Passation des Marchés

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques et financières aura lieu le **27 août 2019 à 12 heures,** heure locale par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès du Maire d'Edéa II ^{eme} , en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés.

14. Critères d'évaluation

Principaux critères éliminatoires

- Dossier non produit en sept (07) exemplaires
- Absence de la caution de soumission
- Absence ou non-conformité d'une pièce administrative non présentée 48 h après ouverture des plis,
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée,
- Note technique inférieure à 80% de "oui",
- Omission dans le bordereau des prix, **d'un** prix unitaire quantifié.

Le non-respect de l'un de ces critères entraîne l'élimination de l'offre.

Principaux Critères de qualification

N°	Désignation	Nombre de points
1	Présentation Général de l'offre ;	Oui/non
2	Références du soumissionnaire (expérience dans les travaux similaire pour les trois (03) années précédentes ; avec preuves en appui)	Oui/non
3	La disponibilité du matériel et des équipements essentiels ;	Oui/non
4	Expérience du personnel d'encadrement (conducteur des travaux : technicien supérieur de Génie Civil>_ 03 ans d'expérience. Chef Chantier : technicien de Génie Civil, k 03 ans d'expérience, Chefs d'Equipe, Maçons, menuisier/charpentier, Peintre)	Oui/non
5	Capacité financière L'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières de dix millions (10 000 000 FCFA); Le chiffre d'affaires de trente millions (30 000 000) Fcfa cumulé au cours des trois dernières années.	Oui/non
6	Méthodologie d'exécution et plan de travail	Oui/non

15. Attribution

L'attribution se fera au soumissionnaire ayant entièrement satisfait les critères éliminatoires, ayant obtenu au moins 80% de 'oui' aux critères de qualification et présentant l'offre financière évaluée **la moins-disante** après vérification de ses prix et jugée substantiellement conforme au dossier d'Appel d'Offres.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date limite pour la réception des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès du service des Marchés Publics de la Commune d'Arrondissement d'Edea H^{erne} aux numéros de te1243 72 90 17 ; 651 531 761.

EDEA le 29 Juillet 2019

Le MAIRE

MBEI NJE Jean-Pierre

COMMUNE DE BANDJA

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°005/AONO/SG/C-BDJA/CIPM-AI/2019 DU 30 JUILLET 2019 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION, DE REHABILITATION ET D'EXTENTION DES ADDUCTIONS D'EAU POTABLE DU VILLAGE BATCHIECHEU-FONDANTI ET BANDJA-VILLE DANS LA COMMUNE DE BANDJA.

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

1. Objet

Le Maire de la Commune de Bandja, Autorité Contractante, lance un Appel d'Offres National Ouvert pour la réalisation des opérations sus-indiquées.

2. Participation et origine

La participation au présent Dossier d'Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions à toutes les Entreprises de droit camerounais.

3. Financement

Les prestations, objet du présent Appel d'Offres, sont financées parle Budget d'Investissement Public
BIP-MINADER/MINEE, Exercice ; 2019

LOT	DESIGNATION	IMPUTATION	AUTORISATION DE DEPENSE
LOT 1	Construction d'une adduction d'eau à FONDANTI	53 30 393 02 641720 2246 821	IU05000
LOT 2	Réhabilitation et extension d'adduction d'eau à Bandja-ville	53 32 423 02 641720 2246 821	IU05484

4. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et retiré aux heures ouvrables à la Commune de Bandja sur présentation d'une quittance de paiement d'une somme non remboursable de 60 000 FCFA payable auprès de la recette municipale de la Commune de Bandja.

5. Remises des offres

Chaque offre rédigée en Français ou en Anglais et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, placée sous pli scellé et cacheté sans indication sur l'identité du soumissionnaire, sous peine de rejet, devra parvenir à ia Mairie de Bandja au Secrétariat Général, au plus tard le 20 Août 2019, À10 heures 00 minute précises, heure locale et devra porter la mention :
AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°005/AONO/SG/C-BDJA/CIPM-AI/2019 DU 30 JUILLET 2019 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION, DE REHABILITATION ET D'EXTENTION DES ADDUCTIONS D'EAU POTABLE DU VILLAGE BATCHIECHEU-FONDANTI ET BANDJA-VILLE DANS LA COMMUNE DE BANDJA DEPARTEMENT DU HAUT-NKAM
EN PROCEDURE D'URGENCE
« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

6. Delai de Livraison

Le délai d'exécution est de trois (03) mois par lots, à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux,

7. Cautionnement Provisoire

Toutes les Offres doivent être accompagnées d'un cautionnement provisoire (garantie bancaire de soumission) d'un montant par lots consigné dans le tableau ci-dessous.

LOT	DESIGNATION	MONTANT DU MARCHE	MONTANT CAUTION DE SOUMISSION
LOT 1	Construction d'une adduction d'eau à FONDANTI	16 000 000	320 000
LOT 2	Réhabilitation et extension d'adduction d'eau à Bandja-ville	45 000 000	900 000

Cette caution doit être délivrée par un Etablissement bancaire de premier ordre, agrée par le Ministère chargé des Finances dans les conditions de la COBAC Le cautionnement provisoire sera libéré au plus tard (30) trente jours après l'expiration de la validité des Offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus.
Dans le cas où le soumissionnaire est attributaire du Marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

8. Ouverture des Plis

L'ouverture de l'offre contenant les pièces administratives, techniques et financières aura lieu le 20 Août 2019 à 11 heures 00 minute. Elle se fera dans la salle de réunion de la Commune de Bandja par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics siégeant en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à ces séances d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée
L'ouverture des offres administratives, des offres techniques et des offres financières se fera en un (01) seul temps,

9. Critères d'évaluation

Elle sera faite sur la base des critères prédéfinis auxquels seront attribués les points. Ces critères ont été groupés par rubrique ainsi qu'il suit :
Critères éliminatoires
Dossier Administratif incomplet (Caution de soumission);
Non satisfaction, au moins 70 %des critères essentiels à l'analyse des offres
Pièce falsifiée ou fausse déclaration ;
Absence d'un prix unitaire quantifié ;

Critères essentiels
- Les détails de ces critères essentiels sont précisés dans la grille d'évaluation binaire (oui/non) suivante:

N°	CRITERES	NOTATION	
		Oui (yes)	Non (no)
A	**PRESENTATION GENERALE DE L'OFFRE**		
1	Document relié à la spirale et avec des Intercalaires de couleur autre que le blanc		
2	Respect de l'ordre des pièces du DAO		
B	**PERSONNEL DE L'ENTREPRISE**		

	Conducteur des Travaux		
3	Présence dans l'offre, du Diplôme (supérieur ou égal à) Technicien Supérieur du Génie Rural ou civil, ou équivalent niveau Bac+2 légalisé avec ancienneté d'au moins deux ans d'expérience		
4	Présence dans l'offre, du Curriculum Vitae signé et daté du Conducteur des Travaux		
5	Présence dans l'offre de la copie certifiée de la carte nationale d'identité du Conducteur des Travaux		
	Chef de chantier		
6	Présence dans l'offre, du Diplôme (supérieur ou égal à technicien du Génie Rural ou du Génie civil, ou équivalent niveau Bac+2 légalisé avec ancienneté d'au moins un an d'expérience		
7	Présence dans l'offre, du Curriculum Vitae signé et daté du Chef de Chantier		
8	Présence dans l'offre de la copie certifiée de la carte nationale d'identité du Chef de Chantier		
C	**REFERENCES DE L'ENTREPRISE**		
9	Présence d'au moins un (01) projets de construction, de transport et de distribution de l'eau potable exécutés au cours des trois dernières années (premières et dernières pages des contrats enregistrés plus PV de réception y afférents pour justifier).		
10	Présence d'au moins deux (02) projets de construction , de transport et de distribution de l'eau potable exécutés au cours des trois dernières années (premières et dernières pages des contrats enregistrés plus PV de réception y afférents pour justifier).		
D	**MATERIEL**		
11	Présence dans l'offre, de justificatifs de possession ou location d'un Camion avec copie certifiée lisible de carte grise		
12	Présence dans l'offre, de justificatifs de possession ou location d'un Véhicule de liaison avec copie certifiée lisible de carte grise		
13	Présence dans l'offre, de justificatifs de possession ou location des Matériels de sécurité : équipement de sécurité individuelle (casque,, gangs,, matériel de signalisation…)		
14	Présence, de justificatifs de possession ou location du petit matériel pompe immergée électrique, pompe à boue (marteaux piqueur et autres matériels…)		
	CAPACITE DE MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIERES		
15	Présence dans l'offre, de l'attestation de capacité financière délivrée par une banque de premier ordre agrée par le MINFI, montant supérieur ou égal à 6 000 000 F CFA		
16	Justificatif de l'engagement à préfinancer entièrement les travaux		
	METHODOLOGIE D'EXECUTION DES TRAVAUX		
17	Présence de l'Attestation de visite de site, daté et signé conforme au model		
18	Présence dans l'offre, d'un Planning cohérent d'exécution des travaux faisant ressortir le délai d'exécution		
19	Précision sur l'origine ou la provenance des matériaux à utiliser		

20	Présence dans l'offre financière du bordereau des prix unitaires avec tous les prix en chiffre et en lettre		
21	Présence dans l'offre financière du sous détail de tous les prix quantifiés		
22	Prise en compte des impacts sociaux-environnementaux		

Remarque : L'original des contrats enregistrés dont les copies sont produites dans l'offre peuvent être demandés à tout moment et le non présentation dans les quarante huit (48) heures entrainera la disqualification du soumissionnaire concerné.

10. Attribution

Le soumissionnaire présentant l'offre évaluée la moins disante et remplissant toutes les capacités techniques requises résultant des critères dits essentiels et éliminatoires du DAO, sera adjudicatairedu présent marché.
NB : Aucun soumissionnaire ne peut être attributaires de plus d'un lot.

11. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires resteront tenus par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

12. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus au Secrétariat Général de la Mairie de Bandja,
- Additif à l'appel d'offres
Le Maire de la Commune de Bandja se réserve le droit en cas de nécessité, d'apporter toute autre modification ultérieure utile au présent appel d'offres.

BANDJA le 30 Juillet 2019

Le MAIRE

DJIMGOU Barthelemy

COMMUNE DE YAOUNDE V

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCEN° 007 BIS / AONO/CAY5/CIPM/SG/19 DU 01 AOUT 2019POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'ENTRETIEND'UNE VOIRIE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 5FINANCEMENT : FONDS ROUTIER - EXERCICE 2019

FINANCEMENT
FONDS ROUTIER (FR) , N/A

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

1. Objet

Le Maire de Yaoundé 5, Maître d'Ouvrage Délégué et Autorité Contractante, lance pour le compte duMinistère de l'Habitat et du Développement Urbain,un appel d'offres pour l'exécution des travaux d'entretien d'une voirie de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 5.

2. Consistance des prestations

Ces travaux comprennent les opérations suivantes:
- L'installation de chantier ;
- Les travaux préliminaires ;
- Les terrassements généraux ;
- Les travaux de voirie;
- L'assainissement des eaux pluviales ;
- Le déplacement des réseaux des concessionnaires, le cas échéant.

NB : Il est à noter que la construction des ouvrages d'assainissement se fera obligatoirement sur la base de l'approche «Haute Intensité de Main d'Œuvre» (HIMO).

3. Allotissement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont répartis en un seul lot tel qu'indiqué ci-après :

N° Lot	Voies/tronçons	Localisation	Type de voirie	Linéaire (m)	Montant prévisionnel (FCFA TTC)
1	Entrée face stade Omnisport - accès résidence Blaise Pascal Talla - raccordement projet SIMFO et bretelle	Mfandéna/ Omnisport	Revêtue	615	200 000 000

4. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte aux entreprises ou groupements d'entreprises solidaires des travaux publics installées au Cameroun.

5. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres seront financés par le Fonds Routier, Exercice 2019.

6. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la Commune d'Arrondissement de Yaoundé V (**Secrétariat Général de la Mairie basée à Essos à côté de l'hôpital de la Caisse, B.P. 20 208 Yaoundé,** dès publication du présent avis.

7. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu à la Commune d'Arrondissement de Yaoundé V dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **170.000 francs CFA** (**Cent soixante-dix mille francs CFA**), payable à la Recette Municipale de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé V au titre des frais de dossier.

8. Remises des offres

Les Offres rédigées en Français ou en Anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devront parvenirsous pli fermé contre un récépissé dûment signé à la **Commune d'Arrondissement de Yaoundé V,** au plus tard le **20 Août 2019 à 14 heures** heure locale. Le pli extérieur doit être fermé, scellé et porter uniquement la mention suivante :
« **AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE**
N° 007 BIS /AONO/CAY5/CIPM/SG/19 DU 01 AOUT 2019
POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN
D'UNE VOIRIE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 5
FINANCEMENT : FONDS ROUTIER 2019
****
A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

9. Delai de Livraison

Le délai maximum d'exécution des travaux est fixé à **quatre (04) mois**.

10. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, un cautionnement provisoire délivré par un établissement bancaire ou une compagnie d'assurances de premier ordre agréé par le Ministère en charge des Finances, dont le montant est fixé ainsi qu'il suit :

N° Lot	Voies/tronçons	Localisation	Montant prévisionnel (FCFA TTC)	Montant de la caution provisoire (FCFA TTC)
1	Entrée face stade Omnisport - accès résidence Blaise Pascal Talla - raccordement projet SIMFO et bretelle	Mfandéna/ Omnisport	200 000 000	4 000 000

Sous peine de rejet, le cautionnement provisoire devra être impérativement produit en original datant d'au plus trois (03) mois.
Le cautionnement provisoire sera libéré au plus tard trente (30) jours après le délai de validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Pour le soumissionnaire attributaire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

Présentation des offres
Les documents constituant l'Offre seront répartis en trois volumes ci-après, placés sous simple enveloppe dont :
Volume 1 : Pièces administratives ;
Volume 2 : Offre Technique ;
Volume 3 : Offre Financière.
Toutes les pièces constitutives des offres (Volumes 1, 2 et 3), seront placées dans un grand pli extérieur scellé portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en question.
Les différentes pièces de chaque Offre seront numérotées dans l'ordre du DAO, séparées par des intercalaires de couleur identique et reliées.

11. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives exigées doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par les services émetteurs, selon le cas, suivant les indications du RPAO. Elles devront être datées d'au plus trois (03) mois à l'ouverture des plis ou établies postérieurement à la date de publication de l'avis d'appel d'offres.
La soumission dûment timbrée et signée, selon le modèle contenu dans le dossier d'appel d'offres, fera ressortir les coûts en francs CFA hors taxes et toutes taxes comprises y compris les rabais éventuels en des termes non-équivoques.
Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable par la Commission Ministérielle de Passation des Marchés.

12. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps et aura lieu le **20 Août 2019** à **15 heures** précises par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé V, dans la Salle des actes de la Mairie.
Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou se faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier. Les Offres sont ouvertes et évaluées en une étape.

13. Critères d'évaluation

Critères Eliminatoires
a) Absence de la caution de soumission du dossier administratif ;
b) Pièce falsifiée ou fausse déclaration ;
c) Dossier administratif incomplet ou non conforme 48 heures après le dépouillement ;
d) Dossier technique incomplet ;
e) Non - respect du profil du Conducteur des travaux « Ingénieur du Génie Civil inscrit à l'Ordre National des Ingénieurs de Génie Civil (ONIGC) – Bac +3 minimum et cinq années d'expérience » ;
f) Absence de la solvabilité financière d'un montant minimum de 60 millions délivrée par une banque de 1er ordre agréée par le MINFI ;
g) Non justification de la possession en propriété ou de la mise à disposition du matériel minimum suivant :
- *01 camion-gravillonneur;*
- *01 pelle chargeuse;*
- *01 niveleuse (en propriété) ;*
h) Omission dans le BPU d'un prix unitaire quantifié ;
i) N'avoir pas satisfait à au moins 22 critères essentiels.

Critères essentiels
L'offre technique sera évaluée suivant la grille de notation suivante :
A - Présentation ……..01critère
B - Références ……..03 critères
C - Personnel d'encadrement ……....11critères
D - Matériel ……..…12critères
E- Surface financière ……...…01critère

Les détails de ces critères essentiels sont précisés par le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO) et repris dans la grille d'évaluation.

14. Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

15. Durée Validité des Offres

La durée de validité des offres est de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour leur remise.

16. Renseignements Complémentaires

Pour toute information complémentaire relative au présent Appel d'Offres, les entreprises intéressées peuvent s'adresser à la Mairie de Yaoundé 5 sise à Essos à côté de l'Hôpital de la Caisse BP : 20 208 Yaoundé.
Pour toute dénonciation d'acte de corruption, bien vouloir appeler la CONAC au numéro vert gratuit : 1517

Additif à l'appel d'Offres
Des additifs éventuels pourront être apportés au présent DAO en respect de la réglementation en vigueur.

YAOUNDE le 31 Juillet 2019

Le MAIRE

NGONO ÉPSE ETOUNDI AYISSI Yvette Claudine

COMMUNE DE LEMBE YEZOUM

AVIS D'APPEL D'OFFFRES NATIONAL OUVERTN°03 BIS/AONO/MINDDEVEL/RC/DHS/C LBYZ/CIPM/2019 DU 01 AOUT 2019 EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LA CONSTRUCTION DE DEUX FORAGES EQUIPES DE PMH DANS LES VILLAGES DE MEZA'A ET LEMBE II, COMMUNE DE LEMBE-YEZOUM, DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SANAGA, REGION DU CENTRE FINANCEMENT: BIP 2019 DU MINADERCOUT LOT 1 : 8 000 000 FCFACOUT LOT 2 : 8 000 000 FCFACOUT TOTAL : 16 000 000 FCFAIMPUTATION : IU04626 – 53 30 393 02 641143 2246 821 (MEZA'A)IMPUTATION : IU04627 – 53 30 393 02 641143 2246 821 (LEMBE II)

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , N/A

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

1. Objet

Le Maire de la Commune de Lembe-Yezoum Maitre d'Ouvrge lance en procédure d'urgence, un Appel d'Offres National Ouvert pour la construction de deux forages équipés de PMH dans les villages Meza'a et Lembe II, Commune de Lembe-Yezoum, Département de la Haute-Sanaga, Région du Centre.

2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent notamment :
- études d'implantation ;
- installation de chantier ;
- construction des forages ;
- développement et pompage d'essai ;
- aménagement de surface ;
- fourniture et pose des pompes ;
- construction d'un muret avec portillon ;
- formation d'un artisan réparateur avec remise de la caisse à outil ;
- mise en service des ouvrages.

3. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions à toutes les entreprises de droit camerounais spécialisées dans les travaux de foration.

4. Financement

Les prestations objet du présent Appel d'Offres dont la Commune de Lembe-Yezoum est bénéfiaire, sont financées à hauteur de **16 000 000 (seize millions de francs)** cfa, grace au Budget d'investissement Public du MINADER, pour le compte de l'exercice 2019.

5. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables, à la Commune de Lembe-Yezoum, dès publication du présent avis d'Appel d'Offres.

6. Acquisition du Dossier

Ledit dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à la Commune de Lembe-Yezoum**,** dès publication du présent avis, à la Recette Municpale de ladte Commune contre versement d'une somme non remboursable de **16 000 (seize mille francs)** cfa par lot représentant les frais d'achat du DAO soit **32 000 (trente-deux mille francs)** cfa pour les deux lots**.**

7. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir au Secrétariat Général de la Commune de Lembe-Yezoum, au plus tard **le 27 Août 2019 à 12 heures**,heure localeet devra porter la mention :
APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°03bis/AONO/MINDDEVEL/RC/DHS/C LBYZ/CIPM/2019 DU 1er AUOT 2019 EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LA CONSTRUCTION DE DEUX FORAGES ÉQUIPÉS DE PMH DANS LES VILLAGES DE MEZA'A ET LEMBE II, COMMUNE DE LEMBE-YEZOUM, DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SANAGA, RÉGION DU CENTRE
"**A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement "**

8. Delai de Livraison

Il est de trois (03) mois

DATE DE LANCEMENT
Le **03 Mai 2019**

9. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ces pièces administratives requises, une caution de soumission de **160 000 (cent soixante mille francs)** cfa par lot soit, **320 000 (trois cent vingt mille francs)** cfa pour les deux lots. Celle doit être délivrée par un établissement bancaire de premier ordre ou par une compagnie d'assurance agréée par le Ministère en charge des finances, les chèques certifiés ne seront pas acceptés.

10. Recevabilité des Offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère des finances. Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,…), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.
Toute offre, non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou du chèque certifié, ainsi que le non-respect des modèles des pièces du dossier d'appel d'offres, entraînera le rejet de l'offre.

11. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un seultemps et consistera en ouverture des pièces administratives, des offres techniques et des offres financières. L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques aura lieu **le 27 Août 2019** à partir de**13 heures**. Elle sera faite par la Commission Interne de Passation des Marchés en la Salle des Actes de la Commune de Lembe-Yezoum. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix.

12. Critères d'évaluation

Elles sont les suivantes :
- Dossier incomplet ou non conforme après 48 heures ;
- La fausse déclaration ou la falsification des pièces ;
- L'absence d'une caution de soumission ;
- Le non-respect de **80%** des critères essentiels ;
- L'absence d'un prix unitaire quantifié ;
- L'absence d'un sous-détail des prix d'un prix unitaire quantifié.

LES PRINCIPAUX CRITERES DE QUALIFICATION
Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur l'évaluation des offres techniques sera faite sur la base des 30 critères essentiels ci-dessous :
- Le personnel d'encadrement de l'entreprise sur 10 critères ;
- Le matériel de chantier à mobiliser sur 08 critères ;
- La méthodologie d'exécution sur 06 critères ;
- Les références de l'entreprise sur 06 critères.

13. Attribution

Le Maitre d'Ouvrage Délégué attribuera le marché au soumissionnaire présentant l'offre évaluée la moins disante et remplissant les capacités financières, techniques et administratives requises résultant des critères dits essentiels ou ceux éliminatoires.

14. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

15. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Commune de Lembe-Yezoum.

YAOUNDE le 31 Juillet 2019

Le MAIRE

NKODO Albert

COMMUNE DE LEMBE YEZOUM

AVIS D'APPEL D'OFFFRES NATIONAL OUVERTN°05/AONO MINDDEVEL/RC/DHS/C-LBYZ/CIPM/2019 DU 1ER AOUT 2019 EN PROCEDURE D'UREGENCE RELATIF A LA REHABILITATION DU CENTRE MEDICAL D'ARRONDISSEMENT (CMA) DE LEMBE, COMMUNE DE LEMBE-YEZOUM, DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SANAGA, RÉGION DU CENTREFINANCEMENT : BIP MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE EXERCICE 2019 DELAI D'EXECUTION : TROIS (03) MOISCOUT TOTAL : 15 000 000 FCFAIMPUTATION : IU06580 - 53 40 531 07 641143 2221 821

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , N/A

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

1. Objet

Le Maire de la Commune de Lembe-Yezoum, Autorité contractante lance en procédure d'urgence, un Appel d'Offres National Ouvert pour la réhabilitation du Centre Médical d'Arrondissement (CMA) de Lembe, Commune de Lembe-Yezoum, Département de la Haute-Sanaga, Région du Centre.

2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent la réalisation des opérations suivantes :
- les travaux préliminaires ;
- La maçonnerie;
- Les ouvertures ;
- La menuiserie bois ;
- La plomberie et les sanitaires ;
- L'électricité ;
- Le revêtement – peinture ;
- Les VRD.

3. Cout Prévisionnel

pour un coût prévisionnel de quinze millions (15 000 000) de francs CFA.

4. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions aux sociétés et entreprises de droits camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine de la construction des Bâtiments et du Génie-Civil.
Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations qui permettront de retenir celle (s) pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

5. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le Budget d'Investissement Public du Ministère de la Santé Publique, Exercice 2019

6. Consultation du Dossier

Dès publication du présent avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables auprès du Secrétariat Généralde la Commune de Lembe-Yezoum.

7. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu aux heures ouvrables à la Commune de Lembe-Yezoum dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable au titre des frais d'achat du dossier de **trente mille (30 000) francs** auprès de la Recette Municipale de la Commune de Lembe-Yezoum. La quittance devra préciser le numéro de l'Avis d'Appel d'Offres**.**

8. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en **Sept (07) exemplaires** dont **un (01) l'original** et **(06) copies** marqués comme telles, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres, devra être déposée contre récépissé sous plis fermé, auprès du Secrétariat Général de la Commune de Lembe-Yezoum au plus tard, le **27 Août 2019** à **12 Heures**, heure et devra porter la mention:
« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°05/AONO MINDDEVEL/RC/DHS/C-LBYZ/CIPM/2019 DU 31 JUILLET 2019
RELATIF AUX TRAVAUX DE REHABILITATION DU CENTRE MEDICAL D'ARRONDISSEMENT DE LA COMMUNE DE LEMBE-YEZOUM, DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SANAGA, REGION DU CENTRE
A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

9. Delai de Livraison

Il est de trois (03 mois)

10. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ces pièces administratives requises une caution de soumission de **trois cent mille francs (300 000) cfa**. Celle-ci devra être délivrée par un établissement bancaire de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère en charge des finances, les chèques certifiés ne seront pas acceptés.

11. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet de l'offre, les autres pièces administratives requises (en cours de validité) devront être impérativement produites en originaux et en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, datant de **moins de trois (03) mois** et valide le jour de l'ouverture des plis, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement être en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur.

12. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera le **27 Août 2019** à **13 heures** précises en la salle des Actes de la Commune de Lembe-Yezoum. Les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture des plis ou se faire représenter par une personne dument mandatée, ayant une parfaite connaissance de leur offre.

-Délai de réponse des soumissionnaires
Pour cet Appel d'Offres, le délai de réponse est fixé à **vingt (20) jours** calendaires aux entreprises désireuses d'y participer à compter de la date de publication de l'Avis d'Appel d'Offres.

13. Critères d'évaluation

Elles sont les suivantes :
- fausse déclaration ou document falsifié ou scanné;
- note technique inférieure à 80% ;
- offre financière incomplète (BPU, DQE, SDP, Soumission);
- non-conformité d'une pièce administrative non régularisée dans les délais de 48 heures;
- absence de la caution ;
- absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière.

Principaux Critères essentiels
L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base de 10 critères essentiels ci-dessous :
a) Le personnel d'encadrement de l'entreprise sur **04 critères** ;
b) Le matériel de chantier à mobiliser sur **04 critères** ;
c) La méthodologie d'exécution sur **02 critères** ;
d) Les références de l'entreprise sur **03 critères**

14. Attribution

Le Maire de la Commune de Lembe-Yezoum, Autorité Contractante attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre qualifiée techniquement, aura été évaluée **la moins-disante** après vérifications de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

15. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables auprès du Secrétariat Général de la Commune de Lembe-Yezoum.

YAOUNDE le 31 Juillet 2019

Le MAIRE

NKODO Albert

COMMUNE DE LEMBE YEZOUM

AVIS D'APPEL D'OFFFRES NATIONAL OUVERT N°06/AONO/MINDDEVEL/RC/DHS/C-LBYZ/CIPM/2019 DU 1ER AOUT 2019 RELATIF A LA REHABILITATION DU CENTRE DE SANTE INTEGRE (CSI) DE MVEBEKONE, COMMUNE DE LEMBE-YEZOUM, DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SANAGA, RÉGION DU CENTREFINANCEMENT : BIP MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE /EXERCICE 2019 DELAI D'EXECUTION : TROIS (03) MOISCOUT TOTAL : 10 000 000 FCFAIMPUTATION : IU06581 - 53 40 531 07 641143 2221 821

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , N/A
IMPUTATION
53 40 531 07 641143 2221 821

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

1. Objet

Le Maire de la Commune de Lembe-Yezoum, Autorité contractante, lance un Appel d'Offres National Ouvert pour la réhabilitation du CSI de Mvebekone, Commune de Lembe-Yezoum, Département de la Haute-Sanaga, Région du Centre.

2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent la réalisation des opérations suivantes :
- les travaux préliminaires ;
- Les maçonneries;
- Les ouvertures ;
- La menuiserie bois ;
- L'électricité ;
- Le revêtement – peinture ;
- Les VRD.

3. Cout Prévisionnel

pour un coût prévisionnel de dix millions (10 000 000) de francs CFA.

4. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions aux sociétés et entreprises de droits camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine de la construction des Bâtiments et du Génie-Civil.
Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations qui permettront de retenir celle (s) pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

5. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le Budget d'Investissement Public du Ministère de la Santé Publique, Exercice 2019

6. Consultation du Dossier

Dès publication du présent avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables auprès du Secrétariat Généralde la Commune de Lembe-Yezoum.

7. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu aux heures ouvrables à la Commune de Lembe-Yezoum dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable au titre des frais d'achat du dossier de **vingt mille (20 000) francs** auprès de la Recette Municipale de la Commune de Lembe-Yezoum. La quittance devra préciser le numéro de l'Avis d'Appel d'Offres**.**

8. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en **Sept (07) exemplaires** dont **un (01) l'original** et **(06) copies** marqués comme telles, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres, devra être déposée contre récépissé sous plis fermé, auprès du Secrétariat Général de la Commune de Lembe-Yezoum au plus tard, le **27 Aout 2019** à **12 Heures**, heure et devra porter la mention:
« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°06/AONO MINDDEVEL/RC/DHS/C-LBYZ/CIPM/2019 DU 1er AOUT 2019
RELATIF AUX TRAVAUX DE REHABILITATION DU CENTRE DE SANTE INTEGRE (CSI) DE MVEBEKONE, COMMUNE DE LEMBE-YEZOUM, DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SANAGA, REGION DU CENTRE
A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT. »

9. Delai de Livraison

Il est de trois (03 mois)

10. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ces pièces administratives requises une caution de soumission de **deux cent mille (200 000) francs cfa**. Celle-ci devra être délivrée par un établissement bancaire de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère en charge des finances, les chèques certifiés ne seront pas acceptés.
Sous peine de rejet de l'offre, les autres pièces administratives requises (en cours de validité) devront être impérativement produites en originaux et en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, datant de **moins de trois (03) mois** et valide le jour de l'ouverture des plis, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement être en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur.

11. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera **le 27 Août 2019** à **13 heures** précises en la salle des Actes de la Commune de Lembe-Yezoum. Les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture des plis ou se faire représenter par une personne dument mandatée, ayant une parfaite connaissance de leur offre.

Délai de réponse des soumissionnaires
Pour cet Appel d'Offres, le délai de réponse est fixé à **vingt (20) jours** calendaires aux entreprises désireuses d'y participer à compter de la date de publication de l'Avis d'Appel d'Offres.

12. Critères d'évaluation

L'évaluation des offres se fera en trois (03) étapes :
Elles sont les suivantes :
- fausse déclaration ou document falsifié ou scanné;
- note technique inférieure à 80% ;
- offre financière incomplète (BPU, DQE, SDP, Soumission);
- non-conformité d'une pièce administrative non régularisée dans les délais de 48 heures;
- absence de la caution ;
- absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière.

-Principaux critères essentiels
L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base de 10 critères essentiels ci-dessous :
a) Le personnel d'encadrement de l'entreprise sur **04 critères** ;
b) Le matériel de chantier à mobiliser sur **04 critères** ;
c) La méthodologie d'exécution sur **02 critères** ;
d) Les références de l'entreprise sur **03 critères**.

13. Attribution

Le Maire de la Commune de Lembe-Yezoum, Autorité Contractante attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre qualifiée techniquement, aura été évaluée la moins-disante après vérifications de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

14. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables auprès du Secrétariat Général de la Commune de Lembe-Yezoum.

YAOUNDE le 31 Juillet 2019

Le MAIRE

NKODO Albert

COMMUNE DE LEMBE YEZOUM

AVIS D'APPEL D'OFFFRES NATIONAL OUVERT N°07/AONO/MINDDEVEL/RC/DHS/C-LBYZ/CIPM/2019 DU 1ER AOUT 2019 EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE CASE COMMUNAUTAIRE DANS LA LOCALITE DE FANG VILLAGE EKANG, COMMUNE DE LEMBE-YEZOUM, DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SANAGA, REGION DU CENTREFINANCEMENT : MINADER

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , N/A

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

1. Objet

Le Maire de la Commune de Lembe-Yezoum lance en procédure d'urgence pour le compte du MINADER, un Appel d'Offres National Ouvert relatif aux travaux de construction de la case communautaire dans la localité de Fang village Ekang, Commune de Lembe-Yezoum**,** Département de la Haute-Sanaga, Région du Centre.

2. Consistance des prestations

Les travaux se déclinent ainsi qu'il suit :
- LOT 100 : Travaux préparatoires - études
- LOT 200 : Terrassement
- LOT 300 : Fondation
- LOT 400 : Maçonnerie-élévation
- LOT 500 : Charpente Couverture
- LOT 600 : Menuiserie métallique
- LOT 900 : Electricité
- LOT 1000 : Peinture
- LOT 1100 : VRD

3. Cout Prévisionnel

pour un montant total de **20 000 000 (vingt millions) F** CFA.

4. Participation et origine

Le présent appel d'offres est ouvert à toutes les Entreprises de travaux publics de droit camerounais, justifiant des capacités techniques, financières et juridiques, leur permettant de réaliser les prestations objet du présent Appel d'Offres.

5. Financement

Le financement de la prestation objet du présent Appel d'Offres est assuré par le Budget d'Investissement Public du MINADER pour le compte de l'exercice 2019

6. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être consulté ou retiré au Secrétariat Général de la Commune de Lembe-Yezoum dès publication du présent Avis d'Appel d'Offres.

7. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu, dès publication du présent Avis, au Secrétariat Général de la commune de Lembe-Yezoum, sur présentation d'une quittance non remboursable de **quarante mille (40 000) francs** CFA délivrée par la Recette Municipale de Commune de Lembe-Yezoum, représentant les frais d'achat du DAO.

8. Remises des offres

Les offres rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires, dont un original timbré au tarif en vigueur et en six (06) copies marquées comme telles, devront parvenir au Secrétariat Général de la Commune de Lembe-Yezoum au plus tard **le 27 Août 2019** à **12 heures** et devront porter la mention :
APPEL D'OFFFRES NATIONAL OUVERT
N°07/AONO /MINDDEVEL/RC /DHS/ C-LBYZ /CIPM/2019 DU 1 er AOUT 2019 EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE CASE COMMUNAUTAIRE DANS LA LOCALITE DE FANG VILLAGE EKANG, COMMUNE DE LEMBE-YEZOUM, DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SANAGA, REGION DU CENTRE
(A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement)

9. Delai de Livraison

Il est de trois mois (03)

10. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ces pièces administratives requises une caution de soumission de **quatre cent mille francs (400 000)** cfa. Celle-ci doit être délivrée par un établissement bancaire de premier ordre ou compagnie d'assurance agréée par le Ministère en charge des finances, les chèques certifiés ne seront pas acceptés.

11. Recevabilité des Offres

Les pièces administratives requises devront, sous peine de rejet, être impérativement produites en originaux et en copies légalisées par les autorités compétentes et datant de moins de trois (03) mois.
Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du dossier d'appel d'offres, entraînera le rejet de l'offre

12. Ouverture des Plis

Elle sera effectuée **le 27 Août 2019** à partir de **13 heures** en la Salle des Actes de la Commune de Lembe-Yezoum. Les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture des plis ou se faire représenter par une personne ayant une parfaite connaissance de leur offre.

13. Critères d'évaluation

Elles sont les suivantes :
- fausse déclaration ou document falsifié ou scanné;
- note technique inférieure à 80% ;
- offre financière incomplète (BPU, DQE, SDP, Soumission);
- non-conformité d'une pièce administrative non régularisée dans les délais de 48 heures;
- absence de la caution ;
- absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière.

- Principaux critères de qualification
Les critères de qualification des offres techniques et financières sont les suivantes :
- la conformité des spécifications techniques……..Oui/Non;
- le planning et délai d'exécution……Oui/Non;
- la présentation de l'offre……..Oui/Non;
- la capacité foncière ……..…..Oui/Non;
- le personnel……..…….....Oui/Non;
- la référence de l'entreprise……...Oui/Non;
- la garantie des fournitures objet du présent appel d'Offres……....Oui/Non.

Le système de notation des offres se fera sur la base du mode binaire (oui/non). Le non-respect d'au moins 70 % des critères ci-dessus détaillés entraînera l'élimination de l'offre.

14. Attribution

A l'issue de l'examen des offres, de la proposition du choix des attributaires par la Commission de Passation des Marchés et du choix définitif du prestataire par le Maître d'Ouvrage Délégué, le Marché est souscrit par l'Entrepreneur et signé par le Maire de la Commune de Lembe-Yezoum.

15. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent liés par leurs offres pendant une période de quatre-vingt-dix jours (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du Maire de la Commune de Lembe-Yezoum, Maître d'ouvrage Délégué.

YAOUNDE le 31 Juillet 2019

Le MAIRE

NKODO Albert

COMMUNE DE LEMBE YEZOUM

AVIS D'APPEL D'OFFFRES NATIONAL OUVERTN°08/AONO MINDDEVEL/RC/DHS/C-LBYZ/CIPM/2019 DU1 ER AOUT 2019EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIF A L'ELECTRIFICATION DU VILLAGE ZOA, COMMUNE DE LEMBE-YEZOUM, DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SANAGA, REGION DU CENTRECOUT TOTAL : 50 000 000 FCFA

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , N/A

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

1. Objet

Le Maire de la Commune de Lembe-Yezoum pour le compte du MINEE lance en procédure d'urgence, un Appel d'Offres National Ouvert relatif à l'électrification du village Zoa, Commune de Lembe-Yezoum**,** Département de la Haute-Sanaga, Région du Centre en lot unique.

2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent les opérations ci-après :
- la construction d'un local technique devant abriter les batteries, l'onduleur, l'armoire électrique de contrôle et de commande ;
- l'aménagement du champ solaire captant sa clôture ;
- la fourniture, l'installation et la mise en service de la mini-centrale solaire d'une capacité de 10 KW ;
- le transport de l'énergie sur un linéaire de 700 m en vue de connecter les ménages.

3. Cout Prévisionnel

pour un montant total de **cinquante millions de francs (50 000 000)** cfa

4. Participation et origine

Le présent appel d'offres est ouvert à toutes les Entreprises de travaux publics de droit camerounais, justifiant des capacités techniques, financières et juridiques, leur permettant de réaliser les prestations objet du présent Appel d'Offres.

5. Financement

Le financement de la prestation objet du présent Appel d'Offres est assuré par le Budget d'Investissement Public du MINEE pour le compte de l'exercice 2019

6. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être consulté ou retiré aux heures ouvrables au Secrétariat Général de la Commune de Lembe-Yezoum dès publication du présent Avis d'Appel d'Offres.

7. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu, dès publication du présent Avis, au Secrétariat Général de la commune de Lembe-Yezoum, sur présentation d'une quittance non remboursable de **cent mille francs 100 000)** cfa délivrée par la Recette Municipale de Commune de Lembe-Yezoum, représentant les frais d'achat du DAO.

8. Remises des offres

Les offres rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires, dont un original timbré au tarif en vigueur et en six (06) copies marquées comme telles, devront parvenir au Secrétariat Général de la Commune de Lembe-Yezoum au plus tard **le 27 Aout 2019** à **12 heures** et devront porter la mention :
APPEL D'OFFFRES NATIONAL OUVERT
N°08/MINDDEVEL/AONO/DHS/C-LBYZ/CIMP/2019 DU 1er AOUT 2019 EN PROCEDURE D'URGENCE
RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE SOLAIRE A ZOA I, COMMUNE DE LEMBE-YEZOUM, DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SANAGA, REGION DU CENTRE
(A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement)
Les pièces administratives requises devront, sous peine de rejet, être impérativement produites en originaux et en copies légalisées par les autorités compétentes et datant de moins de trois (03) mois.

9. Delai de Livraison

Il est de quatre (04) mois.

10. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ces pièces administratives requises une caution de soumission de **un million de francs (1 000 000)** cfa. Celle-ci doit être délivrée par un établissement bancaire de premier ordre ou compagnie d'assurance agréée par le Ministère en charge des finances.

11. Ouverture des Plis

Elle sera effectuée **le 27 Aout 2019** à partir de **13 heures** en la Salle des Actes de la Commune de Lembe-Yezoum. Les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture des plis ou se faire représenter par une personne ayant une parfaite connaissance de leur offre.

12. Critères d'évaluation

Ils sont les suivantes :
- fausse déclaration ou document falsifié ou scanné;
- note technique inférieure à 80% ;
- offre financière incomplète (BPU, DQE, SDP, Soumission);
- non-conformité d'une pièce administrative non régularisée dans les délais de 48 heures;
- absence de la caution ;
- absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière.

- Principaux critères de qualification
Les critères dits essentiels sont ceux primordiaux ou clés pour juger de la capacité technico-financière des candidats à exécuter les travaux, objet de l'appel d'offres. Ceux-ci doivent être déterminés en fonction de la nature et de la consistance des travaux à réaliser. Ils porteront sur :
- la conformité des spécifications techniques……..Oui/Non;
- le planning et délai d'exécution…… Oui/Non ;
- la présentation de l'offre…….. Oui/Non;
- la capacité financière ……..… Oui/Non;
- le personnel ……..…. Oui/Non;
- la référence de l'entreprise…….... Oui/Non;
- les matériels ……..... Oui/Non.

NB : Seuls les soumissionnaires ayant obtenu 80% sur l'ensemble des critères ci-dessus seront qualifiés pour l'analyse des offres financières.

13. Attribution

Le Maire de la Commune de Lembe-Yezoum, Autorité Contractante attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre qualifiée techniquement, aura été évaluée la moins-disante après vérifications de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

14. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent liés par leurs offres pendant une période de quatre-vingt-dix jours (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

- Délai de soumission
Chaque soumissionnaire a un délai de vingt (20) jours à compter de la publication de publication du présent avis.

15. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du Maire de la Commune de Lembe-Yezoum, Maître d'ouvrage Délégué.

YAOUNDE le 31 Juillet 2019

Le MAIRE

NKODO Albert

MINISTÈRE DES FORÊTS ET DE LA FAUNE

AVIS DE CONSULTATION N° 0131/AC/MINFOF/CSPM/FC-PSFE/2019 DU _23/JUILLET/2019_ POUR LA FORMATION A LA CONDUITE DES MOTOS ET VEHICULES DES PARCS NATIONAUX DE LA BENOUE, FARO ET BOUBA NDJIDA.

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA) , BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , N/A

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

1. Objet

Dans le cadre du programme de sécurisation des aires protégées, le Ministre des Forêts et de la Faune lance une consultation pour la formation à la conduite des motos et véhicules des parcs nationaux de la Bénoué, Faro et Bouba Ndjida.

2. Consistance des prestations

Les prestations, objet de la présente demande de cotation comprennent la formation à la conduite des conduite des motos et véhicules des parcs nationaux de la Bénoué, Faro et Bouba Ndjida.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel **hors taxes** de l'opération à l'issue des études préalables est **de sept millions quatre cent quatre vingt (7 480 000) FCFA**.

4. Allotissement

Les prestations sont regroupées en un lot unique.

5. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte aux auto-écoles agréées par le Ministère des Transport.

6. Financement

Les prestations objet du présent appel d'offres sont financées par les ressources du Fonds Commun PSFE, qui est un mécanisme de financement multi-bailleurs logé au sein du Ministère des Forêts et de la Faune. Son fonctionnement bénéficie d'une assistance technico-financière dont les experts veillent au respect strict des règles et procédures de passation et d'exécution des marchés, avec paiement des cocontractants par virement bancaire.

7. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables dès publication du présent avis, au Ministère des Forêts et de la Faune, Direction des Affaires Générales, Sous- Direction du Budget et du Matériel, Service des Marchés, porte 807 au 8ème étage de l'Immeuble Ministériel N° 2 dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu aux heures ouvrables au Ministère des Forêts et de la Faune, Service des Marchés au 8ème étage de l'immeuble ministériel n° 2, Boulevard du 20 mai à Yaoundé, porte 807 dès publication du présent avis.

Le retrait de la demande de Cotation (DC) se fera sur présentation du reçu de versement au trésor public de la somme non remboursable de 10 000 (dix mille) francs CFA.

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en huit (08) exemplaires dont un original et sept(07) copies, marqués comme tels, devront parvenir au Ministère des Forêts et de la Faune, Direction des Affaires Générales, Sous-Direction du Budget et du Matériel, Service des Marchés, porte 807 du 8ème étage de l'Immeuble Ministériel n° 2 après la publication de la présente demande de cotation soit le __30 Août 2019_ à 13__ heures en trois enveloppes distinctes étiquetées placées dans une quatrième qui sera scellée et devra porter la mention suivante:

AVIS DE CONSULTATION N° 013/AC/MINFOF/CSPM/FC-PSFE/2019 DU 23 JUILLET 2019 POUR LA FORMATION A LA CONDUITE DES MOTOS ET VEHICULES DES PARCS NATIONAUX DE LA BENOUE, FARO ET BOUBA NDJIDA
« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

10. Delai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour l'exécution des prestations est de deux (02) mois.

11. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,…), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis de Consultation.

12. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps et aura lieu le **30 Août 2019_ à 14**__ heures par la Commission Spéciale de Passation des Marchés au titre du Fonds Commun PSFE, dans la salle des conférences de la Coordination du Fonds Commun sis au 2ème étage de la Délégation Régionale du Ministère des Forêts et de la Faune du Centre, sise derrière le MINATD.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix **dûment mandatée** et ayant une parfaite connaissance de dossier.

13. Critères d'évaluation

L'évaluation se fera suivant les critères dits éliminatoires, puis suivant les critères dits essentiels selon le système binaire (oui ou non).
La Commission examinera la conformité des pièces administratives. Seules les offres dont le dossier administratif sera jugé conforme seront retenues et ensuite évaluées
i. Critères éliminatoires
- Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif 48 heures après l'ouverture des plis ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée,
- Absence d'un prix unitaire quantifié,
ii. Critères essentiels
- Présentation générale de l'offre ;
- Conformité des prestations aux termes de référence;

14. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire ayant présenté l'offre financière la moins disante après avoir été qualifié administrativement et techniquement.

15. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant une durée de 120 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures et jours ouvrables au Ministère des Forêts et de la Faune, Direction des Affaires Générales (Sous-Direction du Budget et du Matériel, Service des Marchés) sis au 6ème étage de l'Immeuble Ministériel n° 2, porte 807.

Les soumissionnaires doivent demander des renseignements par écrit. Les réponses dues à ces demandes faites dans le délai réglementaire (au plus tard 21 jours avant la date de soumission) seront communiquées à tous les soumissionnaires par écrit et en même temps au plus tard 14 jours avant la date de soumission.

YAOUNDE le 23 Juillet 2019

Le MINISTRE

NDONGO JULES DORET

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CACAO

AVIS DE CONSULTATION N°006/AC/SODECAO/CIPM/2019 DU 31 JUILLET 2019 POUR LA FOURNITURE DE CINQ (05) TRONCONNEUSES A LA SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU CACAO (SODECAO)

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A
IMPUTATION
22406

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

1. Objet

Consultation N°006/DC/SODECAO/CIPM/2019 Du 31 juillet 2019 pour la fourniture de cinq (05) tronçonneuses à la Société de Développement du Cacao (SODECAO).

2. Consistance des prestations

La consistance de la prestation comprend : l'acquisition des cinq (05) tronçonneuses, le transport, la livraison et la manutention.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue de cette consultation est estimé à sept millions cinq cent mille (7 500 000) F CFA/TTC.

4. Participation et origine

La participation à cette consultation est ouverte aux entreprises de droit camerounais installées en République du Cameroun.

5. Financement

Le financement de la présente consultation sera assuré par le budget de la SODECAO, exercice 2019 (imputation budgétaire : poste 22406).

6. Consultation du Dossier

Le Dossier de Consultation peut être retiré auprès du Service des Marchés de la SODECAO, Bâtiment SDAA, porte 17, Tél : 222 30 45 44 contre présentation d'un reçu de versement au compte spécial CAS-ARMP n°335988 de la somme de quinze mille (15 000) francs CFA délivré par la Banque International du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC).

7. Acquisition du Dossier

Le Dossier de Consultation peut être retiré auprès du Service des Marchés de la SODECAO, Bâtiment SDAA, porte 17, Tél : 222 30 45 44 contre présentation d'un reçu de versement au compte spécial CAS-ARMP n°335988 de la somme de quinze mille (15 000) francs CFA délivré par la Banque International du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC).

8. Remises des offres

Le bordereau descriptif et quantitatif de la fourniture doit être chiffré et déposé au Service des Marchés de la SODECAO au plus tard le **29 août 2019** à 15 heures, sous enveloppe anonyme scellée, adressée à Monsieur le Directeur Général de la SODECAO, assortie de la mention :
« CONSULTATION N°006/DC/SODECAO/CIPM/2019 DU 31 juillet 2019 POUR LA FOURNITURE DE CINQ (05) TRONÇONNEUSES A LA SODECAO »
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

9. Delai de Livraison

Le délai de livraison est de dix (10) jours maximum
- Lieu de livraison
La livraison de la fourniture des cinq (05) tronçonneuses s'effectuera au siège de la SODECAO à Yaoundé

10. Cautionnement Provisoire

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par un établissement bancaire de premier ordre ou un organisme financier agréé par le Ministère en charge des finances, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres, et, s'élevant à cent cinquante mille (150 000) FCFA. Les pièces requises devront obligatoirement avoir été produites postérieurement à la date de signature du présent Avis de Consultation.

11. Ouverture des Plis

Les Offres seront dépouillées le **29 août 2019** à 16 heures en la Salle des Actes de la SODECAO.
Les Offres devront être chiffrées HTVA et TTC, et accompagnées du modèle de soumission signé.

12. Critères d'évaluation

a)Critères éliminatoires
- Pièces falsifiées, substituées ou fausses déclarations;
- Dossier financier incomplet;
- Absence de caution de soumission;
- Absence ou non-conformité d'une pièce administrative non régularisée après le délai réglementaire accordé par la Commission interne de Passation des Marchés (CIPM) ;
- Proposition d'un matériel d'occasion ;
- Non-respect de plus de deux (02) critères essentiels.

b) Critères essentiels

- chiffre d'affaires ? à 3.000.000 F CFA Oui ? Non ?

- délai de livraison, dix (10) jours maximum daté et signé	Oui ? Non ?
- références du prestataire ? 01 marché similaire enregistré assorti d'un PV de réception	
- accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières d'un montant d'au moins de trois millions (3.000.000) F CFA	Oui ? Non ?
- justificatifs des services après-vente, valables pendant trois (03) mois	
- type moteur è moteur à essence refroidi à air	Oui ? Non ?
- cycle è 2 temps monocylindre	Oui ? Non ?
- carburantè essence	Oui ? Non ?
-cylindrée (Cm^3)è 121,6	Oui ? Non ?
-puissance (KW)è 6 ,4	Oui ? Non ?
-réservoir de carburant (litre) è 1.2 minimum	Oui ? Non ?
-réservoir d'huile (litre) è 0.5 minimum	Oui ? Non ?
- poids (Kg) è 10 (1)	Oui ? Non ?
- pas de chaine è404''	Oui ? Non ?
-niveau de pression sonore (dB(A)) Lpeq è103	Oui ? Non ?
-niveau de puissance acoustique (dB(A)) Lweqè113	Oui ? Non ?
- niveau de vibration gauche/droit (m/s^2)è8,9/8,9	Oui ? Non ? Oui ? Non ?
-rapport poids/puissance (Kg/kW) è1,5	Oui ? Non ?
- longueur de guide (cm) è75 ou 90	Oui ? Non ?
(1) réservoir vide, sans guide, ni chaîne	Oui ? Non ?

13. Attribution

L'évaluation finale des offres se fera sur la base du système de notation binaire ci-dessus
La Commission Interne proposera à l'Autorité Contractante l'attribution de la Lettre-Commande au Soumissionnaire remplissant les capacités techniques et ayant l'offre financière évaluée la moins disante et réaliste.

YAOUNDE le 31 Juillet 2019

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

EKO'O AKOUAFANE Jean claude

AGENCE DE REGULATION DU SECTEUR DE L'ELECTRICITE

AVIS DE CONSULTATION N°_003_ /AV/ARSEL/DG/DAAFRH/DCCTRP/CIPM/2019 DU 01 AOÛT 2019POUR LA FOURNITURE DES SUPPORTS DE COMMUNICATION DE FIN D'ANNÉE DE L'AGENCE DE RÉGULATION DU SECTEUR DE L'ELECTRICITÉ (ARSEL)

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A
IMPUTATION
2019 002 21 000211 612 082

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

1. Objet

Consultation N° 003/DC/ARSEL/DG/DAAFRH/DCCTRP/CIPM/2019 du 01 Août 2019
pour la fourniture des supports de communication de fin d'année de L'AGENCE DE RÉGULATION DU SECTEUR DE L'ELECTRICITÉ (ARSEL)

2. Consistance des prestations

Les prestations à exécuter sont définies dans le dossier de demande de cotation et portent essentiellement sur l'impression, la confection des calendriers et cartes de vœux 2019, ainsi que le marquage et la fourniture des gadgets publicitaires (Agendas et parapluies) pour l'ARSEL.

3. Cout Prévisionnel

Le Coût prévisionnel de la prestation de référence est de 8 245 480 FCFA TTC (Huit millions deux cent quarante-cinq mille quatre cent quatre-vingt francs CFA).

4. Participation et origine

La participation à la présente Consultation est Ouverte aux Entreprises et organismes de la Société Civile de droit Camerounais, justifiant des capacités techniques et financières pour la fourniture de ce type des prestations objet de la présente Demande de Cotation.

5. Financement

La présente Demande de Cotation est financée par le **Budget de** fonctionnement **de l'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité(ARSEL) ;** exercice 2019, ligne Imputation : 2019 002 21 000211 612 082 (Autres frais de communication et publication)

6. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté dès publication du présent Avis, aux heures ouvrables au Pool des Marchés de l'ARSEL sis au quartier Bastos à proximité de l'Eglise Orthodoxe Yaoundé **Tel : 222 21 10 14** dès publication du présent avis

7. Acquisition du Dossier

Le dossier de consultation peut être obtenu aux heures ouvrables dès publication du présent Avis au Pool des Marchés del'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité(ARSEL) , **Tél : 222 21 10 14**, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de 25 000 (Vingt-cinq mille) francs CFA, payable dans l'un des comptes suivant ouvert au nom de l'ARMP dans les livres de la BICEC sous les numéros : 33598860001/44 à Yaoundé et 33598860001/39 à Douala .

8. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en six (06) exemplaires dont un (01) original et cinq (05) copies seront remises au **Pool des Marchés de l'ARSEL, sis à BASTOS, B.P. 6064 Yaoundé, à proximité de l'Eglise Orthodoxe, tél. : 222 21 10 11, fax : 222 21 10 14** au plus tard le 26/08/2019 à 13heures, heure locale, sous enveloppe cachetée fermée adressée au Maître d'Ouvrage et portant la mention :

CONSULTATION N° 003/AV/ARSEL/DG/DAAFRH/DCCTRP/CIPM/2019 du 01Août 2019

POUR LA FOURNITURE DES SUPPORTS DE COMMUNICATION DE FIN D'ANNÉ DE L'AGENCE DE RÉGULATION DU SECTEUR DE L'ELECTRICITÉ (ARSEL)

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

9. Delai de Livraison

Le délai d'exécution prévu par le maitre d'ouvrage pour la fourniture des supports de communication de fin d'année de l'agence de régulation du secteur de l'électricité soixante (60) jours.

10. Cautionnement Provisoire

Le montant de la caution de soumission est de 165 000 (cent soixante-cinq mille) F CFA.

11. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet les pièces administratives requises devront être produites en originaux ou en copies certifiées conformes. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier de Consultation sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

12. Ouverture des Plis

Les offres seront dépouillées en un temps au plus tard le 26/08/2019 à partir de 14 heures, par la Commission Interne de Passation des Marchés (CIPM) de l'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité (ARSEL).

13. Durée Validité des Offres

Les offres seront valables pour une période de 60 jours à compter de la date d'ouverture des offres.

14. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au siège de l'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité (ARSEL) sis au quartier Bastos à côté de l'Eglise Orthodoxe Yaoundé BP 6064 Yaoundé Tel : 222 21 10 14 fax : 222 21 10 14 auprès du Pool des Marchés de l'ARSEL.

YAOUNDE le 1 Aout 2019

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

KEDI JEAN PIERRE

FOND DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES CACAO ET CAFE

AVIS DE SOLLICITATION DE MANIFESTATION D'INTERET N°005/ASMI/FODECC/2019 DU 31 JUILLET 2019 POUR LA PRE-QUALIFICATION DES CABINETS POUR LE COMMISSARIAT AUX COMPTES DES EXERCICES 2019, 2020, 2021, 2022, 2023 ET 2024 DU FONDS DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES CACAO ET CAFE IMPUTATION BUDGETAIRE : 2019 391 01 114 00 32 61 20 52

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

1. Contexte

Le Fonds de Développement des Filières Cacao et café (FODECC) créé par la Loi n° 2004/025 du 30/12/2004 modifiant et complétant la Loi n°95/11 du 27 /07/ 1995 portant organisation du commerce du cacao et du café, a été organisé par le Décret N° 2006/085 du 09 mars 2006. Le FODECC est un établissement public administratif doté de la personnalité juridique et jouissant de l'autonomie de gestion. Il est placé sous la tutelle technique du Ministre chargé de la commercialisation du cacao et du café ainsi que du Ministre chargé de l'agriculture et sous la tutelle financière du Ministre chargé des finances.

Le FODECC conformément à son Décret organique assure le financement et le paiement des prestations relatives :

- à l'appui et à la relance des filières cacao et café ;
- au soutien à la recherche appliquée sur ces produits et à l'amélioration de leur qualité ;
- à l'appui aux programmes de formation et d'information des opérateurs des filières cacao et café ;
- à la promotion de la transformation et de la consommation locale du cacao et du café.

Compte tenu des préoccupations du Gouvernement et dans un souci de transparence et de la fiabilité de sa comptabilité tout en tenant compte de ses spécificités le FODECC fait publier le présent Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt, à l'effet de le rassurer sur sa situation financière et comptable.

2. Objet

Le présent Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt vise la pré-qualification des Cabinets Comptables de droit camerounais devant participer à l'Appel d'Offres National Restreint portant sur le Recrutement d'un Commissaire aux comptes au FODECC sur les exercices budgétaires : 2019, 2020, 2021, 2022, 2023 et 2024.

3. Consistance des prestations

La mission consiste à :
De façon générale :
Recrutement d'un Cabinet d'Expertise pour le Commissariat aux Comptes du Fonds de Développement des Filières CACAO et Café (FODECC).
De façon spécifique :
Les prestations consistent en :
• L'audit des états financiers confectionnés par le FODECC conformément aux dispositions de la législation OHADA et à la loi sur les entreprises du secteur para public en vue de s'assurer qu'ils sont réguliers, sincères et donnent une image fidèle du patrimoine et du résultat de la société en fin d'exercice ;
• La revue du système de contrôle interne en vue d'évaluer les sources d'information, les possibilités d'erreurs et les dysfonctionnements ;
• Le contrôle des comptes qui comprend la revue analytique et l'analyse circulaire ;
• La rédaction d'un rapport général qui comprendra l'opinion du Commissaire aux Comptes sur les comptes, les contrôles effectués, les irrégularités et les inexactitudes observées, les postes du bilan et les documents comptables auxquels des modifications lui paraissent devoir être apportées ;
• La possibilité de déclencher la procédure d'alerte prévue par les dispositions OHADA.
La présente mission couvre les exercices 2019, 2020, 2021, 2022, 2023 et 2024 du FODECC.

4. Financement

Les prestations objet du présent Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt seront financées par le budget du Fonds de Développement des Filières Cacao et Café. Exercice 2019. Imputation budgétaire : 2019 391 01 114 00 32 61 20 52.

5. Remises des offres

Les Dossiers de Manifestation d'intérêts, paraphés rédigés en français ou en anglais en cinq (05) exemplaires, dont un (01) original et quatre (04) copies, devront parvenir sous plis fermé au plus tard le 16 août 2019 à 10h au Secrétariat de l'Administrateur du FODECC sis au 2ième étage de l'Immeuble Siège du FODECC, Boulevard Saint Jean Paul II, 138 Rue 6.085 quartier Golf – Yaoundé, Tél. : 222 21 88 24 dès publication du présent Avis,
Avec la mention :
« AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET N° 005 ASMI/FODECC/2019 DU 31 JUILLET 2019 POUR LA PREQUALIFICATION DE CABINETS POUR LE COMMISSARIAT AUX COMPTES AU FONDS DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES CACAO ET CAFE »

6. Composition du dossier

Le dossier de candidature sera présenté comme suit :

Une première enveloppe dite « enveloppe (A) : PIECES ADMINISTRATIVES » contiendra les documents ci-après :

- Une lettre de Déclaration de manifestation d'intérêt signée, datée et timbrée faisant apparaître la raison sociale du candidat, l'adresse du siège social et précisant que le candidat a l'intention de soumissionner à l'Appel d'Offres Restreint s'il est présélectionné ;
- Une attestation de non faillite établie par le Tribunal de Première instance du domicile du soumissionnaire datant de moins de trois (03) mois précédant la date de remise des Offres ;
- L'accord de groupement, le cas échéant ;
- une photocopie de l'agrément valide de l'ONECCA ;
- Une expédition des actes constitutifs du Cabinet ;
- L'original de l'attestation de non-exclusion des Marchés Publics délivrée par l'ARMP ;
- Une copie de l'attestation de non redevance ;
- L'original de l'attestation signée du Directeur de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale, ou d'un de ses représentants dûment mandatés, certifiant qu'il a effectivement versé à la caisse les sommes dont il est redevable.

NB : Toutes les pièces fiscales originales ou copies certifiées conformes, devront être datées de moins de trois (03) mois et valables pour l'exercice en cours.

Une deuxième enveloppe dite « enveloppe (B) : OFFRE TECHNIQUE » contiendra :

- L'organigramme complet de la structure ;
- La liste du personnel d'encadrement et de maîtrise ;
- Les Cv des personnels clés
- Les copies certifiées des diplômes demandés ;
- Une attestation de disponibilité signée sur l'honneur de l'expert.
- L'autorisation de vérification des déclarations et références adressée à l'Administrateur du FODECC signée et datée du représentant dûment mandaté par le Cabinet comptable.

Le Cabinet fournira une équipe d'experts disposant des compétences, des qualifications et de l'expertise adéquate ainsi que du dévouement nécessaire à la réalisation des objectifs du projet.

Le personnel technique minimum d'encadrement à mettre en place pour la réalisation de cette mission est le suivant :

N° d'ordre	Personnel Clé	Qualification	Expérience

1	Consultant 1 : Chef de mission : Expert Comptable	-Diplôme d'Expert-Comptable	-Avoir une expérience de quinze (15) ans dans des missions de consistance et d'importance similaires dans les entreprises de type particulier à l'instar du FODECC travaillant dans un contexte gouvernemental ; -Avoir représenté le Cabinet avec un minimum de 5 ans d'expérience professionnelle dans la mise en œuvre des projets de Commissariat aux comptes ;
2	Chef de mission Adjoint	- Diplôme en Comptabilité (BAC+5) au moins	-Avoir une expérience de 10 ans dans des missions de consistance et d'importance similaires dans les entreprises de type particulier à l'instar du FODECC travaillant dans un contexte gouvernemental ; -Avoir au minimum 10 ans d'expérience professionnelle dans la mise en œuvre des projets de commissariat aux comptes.
3	Assistants Comptables (2)	-Diplôme en Comptabilité (Bac + 2) au moins,	-Avoir une expérience de 05 ans dans des missions de consistance et d'importance similaires ; -Avoir au minimum 05 ans d'expérience professionnelle dans la mise en œuvre de Commissariat aux comptes

Le Cabinet pourra joindre à son équipe d'autres experts en tant de besoin en fonction des compétences jugées nécessaires.

Le candidat fournira la liste de son personnel accompagné des pièces suivantes datant de moins de trois (03) mois :

- Du curriculum vitae daté et signé ;
- Une Copie certifiée conforme du diplôme demandé;
- Une attestation d'inscription aux ordres professionnels le cas échéant ;
- De la définition des affectations proposées pour chaque personnel ;
- De l'attestation de disponibilité signée par chaque personnel.

Les références du cabinet

- Le cabinet comptable produira la liste de ses références relatives aux prestations dans le domaine ;
- Pour être prise en compte dans l'évaluation, chaque référence relative devra être justifiée par le procès verbal de réception provisoire ou définitive des prestations réalisées (photocopies) y compris la photocopie des premières et dernière pages du contrat enregistrée y afférent ou le certificat de bonne fin délivré par le Maître d'Ouvrage.

Le Cabinet présentera ses références dans un tableau synoptique faisant ressortir les informations relatives à l'ouvrage concerné et portant sur le Maître d'Ouvrage, photographies et tout autre support permettant une meilleure compréhension du projet.

Les moyens logistiques, techniques et matériels

Le candidat donnera la liste des moyens techniques et matériels à mettre en place et notamment :

- La liste des moyens logistiques (véhicules, moyens de communication, GPS ...etc.) à mettre à la disposition des personnels (fournir les copies certifiées des cartes grises et les factures des fournisseurs) ;
- La liste des équipements informatique et bureautique présents au siège (fournir les factures des fournisseurs) ;

N.B. :

- Le candidat devra justifier de la propriété des moyens logistiques, techniques et matériels nécessaires à la réalisation des prestations ; ou fournir les garanties d'une éventuelle location de certains matériels roulants ou techniques.

- Toute fausse déclaration entrainera la disqualification immédiate de l'offre du candidat.

7. Critères d'évaluation

*. Critères éliminatoires
a)La non-production dans un délai de 48h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente
b) Note technique inférieure à 80% ;
c) Fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
d) Absence d'Agrément de l'ONECCA valide ;
e) L'absence de l'autorisation de vérification des déclarations et références adressée à l'Administrateur du FODECC signée et datée du représentant dûment mandaté par le Cabinet d'Etudes ou d'audit.
*. Critères essentiels:
a) Présentation générale du Dossier 05 points;
b) Présentation du profil du Cabinet 10 points ;
c) Description sommaire de la méthodologie pour accomplir la mission 30 points;
d) Qualification et expérience du personnel clé 55 points.
Seuls les candidats qui auront totalisé à l'issue de l'évaluation, une note technique au moins égale à quatre vingt (80) points sur cent (100), seront pré-qualifiés pour l'Appel d'Offres National Restreint.

8. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires sur le présent Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt peuvent être obtenus tous les jours et heures ouvrables au «Secrétariat de l'Administrateur du FODECC sis au 2ième étage de l'Immeuble Siège du FODECC, Boulevard Saint Jean Paul II, 138 Rue 6.085 quartier Golf – Yaoundé, Tél. : 222 21 88 24 ».

YAOUNDE le 31 Juillet 2019

Le ADMINISTRATEUR

NENGUE SAMUEL DONATIEN

FOND DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES CACAO ET CAFE

AVIS DE SOLLICITATION DE MANIFESTATION D'INTERET N°006/ASMI/FODECC/2019 DU 31 JUILLET 2019 POUR LA PRE-QUALIFICATION DES CABINETS POUR L'ASSISTANCE COMPTABLE DES EXERCICES 2020, 2021 ET 2022 DU FONDS DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES CACAO ET CAFEIMPUTATION BUDGETAIRE : 2019 391 06 114 00 32 61 20 53

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

1. Contexte

Le Fonds de Développement des Filières Cacao et café (FODECC) créé par la Loi n° 2004/025 du 30/12/2004 modifiant et complétant la Loi n°95/11 du 27 /07/ 1995 portant organisation du commerce du cacao et du café, a été organisé par le Décret N° 2006/085 du 09 mars 2006. Le FODECC est un établissement public administratif doté de la personnalité juridique et jouissant de l'autonomie de gestion. Il est placé sous la tutelle technique du Ministre chargé de la commercialisation du cacao et du café ainsi que du Ministre chargé de l'agriculture et sous la tutelle financière du Ministre chargé des finances.

Le FODECC conformément à son Décret organique assure le financement et le paiement des prestations relatives :

- à l'appui et à la relance des filières cacao et café ;
- au soutien à la recherche appliquée sur ces produits et à l'amélioration de leur qualité ;
- à l'appui aux programmes de formation et d'information des opérateurs des filières cacao et café ;
- à la promotion de la transformation et de la consommation locale du cacao et du café.

Compte tenu des préoccupations du Gouvernement et dans un souci de transparence et de la fiabilité de sa comptabilité tout en tenant compte de ses spécificités le FODECC fait publier le présent Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt, à l'effet de le rassurer sur sa situation financière et comptable.

2. Objet

Le présent Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt vise la pré-qualification des Cabinets Comptables de droit camerounais devant participer à l'Appel d'Offres National Restreint portant sur le Recrutement d'un Cabinet chargé de l'assistance comptable au FODECC sur les exercices budgétaires : 2020, 2021 et 2022.

3. Consistance des prestations

La mission consiste à :
De façon générale :
Recrutement d'un Cabinet d'Expertise pour l'assistance comptable au Fonds de Développement des Filières CACAO et Café (FODECC).
De façon spécifique :
Les prestations consistent à :
• acquérir une connaissance suffisante de l'état des lieux de l'organisation comptable et du fonctionnement des comptes du FODECC, ainsi que d'autres informations utiles ;
• veiller à obtenir tous les documents utiles à sa mission ;
• s'assurer de l'exhaustivité des saisies des pièces comptables ;
• procéder à l'analyse des comptes et formuler toutes observations utiles à leur bon fonctionnement. En particulier et si besoin est, obtenir des tiers des informations nécessaires pour corroborer les soldes ;
• vérifier l'état de la situation de la trésorerie et s'assurer, s'agissant des comptes bancaires, que les rapprochements ont été effectués ;
• vérifier la situation des recettes par rapprochement des bordereaux Office National du Cacao et du Café (ONCC), des statistiques de la douane avec les livres comptables ;
• procéder aux travaux de clôture d'exercice ;
• mettre en œuvre les principes comptables fondamentaux tels, l'intangibilité des états financiers, la séparation des exercices, le principe de prudence, etc…
• établir les états financiers et les notes annexes.
La présente mission couvre les exercices 2020, 2021 et 2022 du FODECC.

4. Financement

Les prestations objet du présent Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt seront financées par le budget du Fonds de Développement des Filières Cacao et Café. Exercice 2019. Imputation budgétaire : 2019 391 06 114 00 32 61 20 53.

5. Remises des offres

Les Dossiers de Manifestation d'intérêts, paraphés rédigés en français ou en anglais en cinq (05) exemplaires, dont un (01) original et quatre (04) copies, devront parvenir sous plis fermé au plus tard le 16 août 2019 à 10h au Secrétariat de l'Administrateur du FODECC sis au 2ième étage de l'Immeuble Siège du FODECC, Boulevard Saint Jean Paul II, 138 Rue 6.085 quartier Golf – Yaoundé, Tél. : 222 21 88 24 dès publication du présent Avis,
Avec la mention :
« AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET N° 006 /ASMI/FODECC/2019 DU 31 JUILLET 2019 POUR LA PREQUALIFICATION DE CABINETS POUR L'ASSISTANCE COMPTABLE AU FONDS DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES CACAO ET CAFE »

6. Composition du dossier

Le dossier de candidature sera présenté comme suit :

Une première enveloppe dite « enveloppe (A) : PIECES ADMINISTRATIVES » contiendra les documents ci-après :

- Une lettre de Déclaration de manifestation d'intérêt signée, datée et timbrée faisant apparaître la raison sociale du candidat, l'adresse du siège.
- e social et précisant que le candidat a l'intention de soumissionner à l'Appel d'Offres Restreint s'il est présélectionné ;
- Une attestation de non faillite établie par le Tribunal de Première instance du domicile du soumissionnaire datant de moins de trois (03) mois précédant la date de remise des Offres ;
- L'accord de groupement, le cas échéant ;
- une photocopie de l'agrément de l'ONECCA valide ;
- L'original de l'attestation de non-exclusion des Marchés Publics délivrée par l'ARMP ;
- Une copie de l'attestation de non redevance ;

NB : Toutes les pièces fiscales originales ou copies certifiées conformes, devront être datées de moins de trois (03) mois et valables pour l'exercice en cours.

Une deuxième enveloppe dite « enveloppe (B) : OFFRE TECHNIQUE » contiendra :

- L'organigramme complet de la structure ;
- Les Cv des personnels clés

- Les copies certifiées des diplômes demandés ;
- Une attestation de disponibilité signée sur l'honneur de l'expert.

Le Cabinet fournira une équipe d'experts disposant des compétences, des qualifications et de l'expertise adéquate ainsi que du dévouement nécessaire à la réalisation des objectifs du projet.

Le personnel technique minimum d'encadrement à mettre en place pour la réalisation de cette mission est le suivant :

N° d'ordre	Personnel Clé	Qualification	
1	Consultant 1 : Superviseur Général : Expert Comptable	-Diplôme d'Expert-Comptable	-Avoir une expé de type particuli -Avoir représent projets d'Assista
2	Chef de mission	- Diplôme en Comptabilité (BAC+2) au moins	-Avoir une expé type particulier a -Avoir au minim
3	Assistants Comptables (2)	-Diplôme en Comptabilité (Bac + 2) au moins,	-Avoir une expé -Avoir au minim

Le Cabinet pourra joindre à son équipe d'autres experts en tant de besoin en fonction des compétences jugées nécessaires.

Le candidat fournira la liste de son personnel accompagné des pièces suivantes datant de moins de trois (03) mois :

- Du curriculum vitae daté et signé ;
- Une Copie certifiée conforme du diplôme demandé;
- Une attestation d'inscription aux ordres professionnels le cas échéant ;
- De la définition des affectations proposées pour chaque personnel ;
- De l'attestation de disponibilité signée par chaque personnel.

Les références du cabinet

- Le cabinet comptable produira la liste de ses références relatives aux prestations dans le domaine ;
- Pour être prise en compte dans l'évaluation, chaque référence devra être justifiée par le procès verbal de réception provisoire ou définitive des prestations réalisées (photocopies) y compris la photocopie des premières et dernière pages du contrat enregistrée y afférent ou le certificat de bonne fin délivré par le Maître d'Ouvrage.

Le Cabinet présentera ses références dans un tableau synoptique faisant ressortir les informations relatives à l'ouvrage concerné et portant sur le Maître d'Ouvrage, photographies et tout autre support permettant une meilleure compréhension du projet.

7. Critères d'évaluation

*. Critères éliminatoires
a)La non-production dans un délai de 48h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente ;
b) Note technique inférieure à 80% ;
c) Fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
d) Absence d'Agrément de l'ONECCA valide ;
(e) L'absence de l'autorisation de vérification des déclarations et références adressée à l'Administrateur du FODECC signée et datée du représentant dûment mandaté par le Cabinet d'Etudes ou d'audit.
*. Critères essentiels:
a) Présentation générale du Dossier 05 points;
b) Présentation du profil du Cabinet 10 points ;
c) Description sommaire de la méthodologie pour accomplir la mission 30 points;
d) Qualification et expérience du personnel clé 55 points.
Seuls les candidats qui auront totalisé à l'issue de l'évaluation, une note technique au moins égale à quatre vingt (80) points sur cent (100), seront pré-qualifiés pour l'Appel d'Offres National Restreint.

8. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires sur le présent Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt peuvent être obtenus tous les jours et heures ouvrables au «Secrétariat de l'Administrateur du FODECC sis au 2ième étage de l'Immeuble Siège du FODECC, Boulevard Saint Jean Paul II, 138 Rue 6.085 quartier Golf – Yaoundé, Tél. : 222 21 88 24 ».

YAOUNDE le 31 Juillet 2019

Le ADMINISTRATEUR

NENGUE SAMUEL DONATIEN

COMMUNE DE NGANHA

COMMUNIQUE

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

Le Maire de la Commune de Ngan-Ha, Autorité Contractante, Communique que la lettre-commande objet de l'Appel d'Offres National Ouvert N°08/AONO/ C. NGAN-HA/CIPM/2019 du 25 Juin 2019 pour la Construction de logements des enseignants à Ngan-Ha dans la Commune de Ngan-Ha, Département de la Vina, Région de l'Adamaoua sous financement BIP, MINEDUB 2019 est attribuée aux **ETS AMOD**, BP : 495 Ngaoundéré, Tél. : 694 02 33 17 pour un montant **TTC de 16 967 802 F CFA** avec un délai d'exécution de Trois (03) mois.

Ladite entreprise est invitée à prendre attache avec le Secrétariat Général de la Commune de Ngan-Ha Tél. : 674 64 26 68 dès diffusion du présent communiqué pour la suite de procédure.

NGAOUNDERE le 24 Juillet 2019

Le MAIRE

NANA MISSA

MINISTERE DES FINANCES

COMMUNIQUE N°2019/000024/C/MINFI/SGPORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°00021/AONR/MINFI/CIPM/2018 DU 19 DECEMBRE 2018 POUR LE RECRUTEMENT D'UN AUDITEUR INDEPENDANT EN VUE DE MENER UN AUDIT COMPTABLE ET FINANCIER DES PROGRAMMES C2D-PILOTAGE, C2D-TRANSVERSAL ET C2D FATEP DES EXERCICES 2017 A 2020.

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

Le Ministre des Finances communique :

Par décision N°2019/00000580/D/MINFI/SG du 22 juillet 2019, le Cabinet d'étude ci-après a été déclaré adjudicataire du marché, objet de l'Appel d'Offres National Restreint ci-dessous détaillé :

ADJUDICATAIRE	DESIGNATION	MONTANT TTC FCFA	FINANCEMENT	DELAI DE LIVRAISON
Cabinet d'Etudes et d'Audit Comptable B.P: 3223 DOUALA TEL: 233421698 /233426783	Audit comptable et financier des programmes C2D-Pilotage, C2D-Transversal et C2D FATEP des exercices 2017 à 2020.	66 803 850 (Soixante-six millions huit cent trois mille huit cent cinquante)	Convention CCM 3013 01 E du C2D Pilotage	Quatre-vingt-dix (90) jours pour la tranche ferme et soixante (60) jours pour chacune des tranches conditionnelles

Ledit attributaire est prié de prendre attache avec le Secrétariat Technique d'Appui Dédié à l'Exécution du C2D sis au Quartier Bastos à Yaoundé (Immeuble OYILI à coté de l'OMS), B.P : 33 232, Tél/Fax : (237) 222-20- 30- 57. Email : minfi_ctb_stadec2d@yahoo.com, pour l'établissement de son projet de marché.

Les candidats n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs soumissions auprès de la Commission Interne de Passation des Marchés du MINFI sis à Mvog Ada en face du collège Montesquieu dans un délai de quinze (15) jours, faute de quoi elles seront détruites.

Le présent communiqué tient lieu de main levée de caution pour les soumissionnaires non retenus. /-

YAOUNDE le 22 Juillet 2019

Le MINISTRE

MOTAZE Louis Paul

COMMUNE DE NGANHA

COMMUNIQUE

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

Le Maire de la Commune de Ngan-Ha, Autorité Contractante, Communique que la lettre-commande objet de l'Appel d'Offres National Ouvert N°09/AONO/ C. NGAN-HA/CIPM/2019 du 25 juin 2019 pour la construction d'un parc de vaccination à Lafia Didango dans la Commune de Ngan-Ha, Département de la Vina, Région de l'Adamaoua sous financement BIP, MINEPIA 2019 est attribuée aux **ETS HALAL & FRERES**, BP : 592 Ngaoundéré, Tél. : 675 79 72 17 pour un montant **TTC 7 499 990 F CFA** avec un délai d'exécution de **Trente (30) jours.**

Ladite entreprise est invitée à prendre attache avec le Secrétariat Général de la Commune de Ngan-Ha Tél. ; 674 64 26 68 dès diffusion du présent communiqué pour la suite de procédure.

NGAOUNDERE le 24 Juillet 2019

Le MAIRE

NANA MISSA

COMMUNE DE BIBEY

COMMUNIQUE N° 04/C/CA/BIBEY/SG/2019 PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES N?001 /AONR/MINDDEVEL/RCE/DHS/C-BIBEY/SG/CIPM/2019 DU 16 MAI 2019 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'HÔTEL DE VILLE DE BIBEY.

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BIBEY COMMUNIQUE :
Par décision N? 006/DM/CA/BIBEY/SG/2019 l'établissement ci-après a été déclaré adjudicataire de la consultation suscitée.

N?	ADJUDICATAIRE	PROPOSITION FINANCIERE TTC (CFA)	DELAI D'EXECUTION
01	**Ets TCHEK**	**15 998 000**	**08 mois**

Ledit soumissionnaire est prié de se présenter dès publication du présent communiqué au service Technique de la commune de Bibey pour l'Etablissement du marché y relatif.

BIBEY le 22 Juillet 2019

Le MAIRE

NDJOK NANG

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

COMMUNIQUE N°D13-164/C/MINSANTE/SG/DRFP/SDBF/SMP/BAO DU 29 JUILLET 2019 PORTANT PUBLICATION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°008/AONO/MINSANTE/CIPM/2019 DU 22 AVRIL 2019 POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UN GROUPE ÉLECTROGÈNE À L'HÔPITAL DE DISTRICT DE KAELE. FINANCEMENT : BIP 2019

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

Le Ministre de la Santé Publique Communique :

L'Appel d'Offres National n°008/AONO/MINSANTE/CIPM/2019 du 22 Avril 2019 pour la fourniture et l'installation d'un Groupe Electrogène à l'Hôpital de District de KAELE, est déclaré infructueux.

Par ailleurs, les soumissionnaires sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine, au Secrétariat de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics, dès diffusion du présent communiqué.

YAOUNDE le 29 Juillet 2019

Le MINISTRE

MANAOUDA Malachie

COMMUNE DE FOUMBAN

COMMUNIQUE N° 013/019/C/C.FBAN/SG/STA PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS D'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°008/AONO/CFBAN/CIPMP/2019 DU 06 MAI 2019 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'AMENAGEMENTS PAYSAGERS DES CARREFOURS ET PLACES DE LA VILLE DE FOUMBAN; DEPARTEMENT DU NOUN, REGION DE L'OUEST.

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

Le Maire de la Commune de Foumban, porte à la connaissance du Public que PEtablissement AGHANWI ENTERPRISE, BP 118 Bamenda: TEL.: 676 25 54 00 ; ainsi désigné, est déclaré Adjudicataire pour rexécution des travaux d'aménagements paysagers des carrefours et places de la ville de Foumban.
Les entreprises n'ayant pas été retenues sont priées de passer au Secrétariat de la Commission Interne de passation des Marchés de la Commune de Foumban retirer leurs soumissions sous quinzaine, faute de quoi, elles seront détruites.
Le présent communiqué tient lieu de main levée de caution de soumission non retenue.

FOUMBAN le 9 Juillet 2019

Le 1er Adjoint au Maire

NJIFOUPAWOUO ADAMOU Govine

COMMUNE DE FOUMBAN

COMMUNIQUE N° 014/019/C/C.FBAN/SG/STA PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS D'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT OUVERT N°002/AON-RP/CFBAN/OM/CIPMPF- AI/2019 DU 08 AVRIL2019 POUR L'ELABORATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS DE LA COMMUNE DE FOUMBAN ; DEPARTEMENT DU NOUN, REGION DE L'OUEST.

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

Le Maire de la Commune de Foumban, porte à la connaissance du Public que l'Etablissement GEFA & ENGINNERING,BP 13687 Yaoundé: TEL.: 696 77 98 25 / 675 29 35 58; ainsi désigné, est déclaré Adjudicataire pour réiaboration du plan d'occupation des sols de la commune de Foumban.
Les entreprises n'ayant pas été retenues sont priées de passer au Secrétariat de la Commission Interne de passation des Marchés de la Commune de Foumban retirer leurs soumissions sous quinzaine, faute de quoi, elles seront détruites.
Le présent communiqué tient lieu de main levée de caution de soumission non retenue.

FOUMBAN le 9 Juillet 2019

Le 1er Adjoint au Maire

NJIFOUPAWOUO ADAMOU Govine

COMMUNE DE BAYANGAM

COMMUNIQUE PORTANT PUBLICATION DES RESEULATS RELATIF A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°09/AONO/C.BYGAM/SG/SIGAM/CDPM/2019 DU 06 JUIN 2019 EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIVE A LA FOURNITURE DES EQUIPEMENTS ET MATERIELS DEBUREAU DU CERCLE MUNICIPAL DE BAYANGAM, DEPARTEMENT DU KOUNG-KHI ; REGION DE L'OUEST.

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

Le Maire de la Commune de Bayangam communique :
L'entreprise ETS SIPAU BUSINESS CENTER, B.P : 848 YAOUNDE, TEL: 699 982 002 / 679 411 219 est déclarée adjudicataire du marché objet de l'avis d'Appel d'Offre N°09/AONO/C.BYGAM/SG/SIGAM/CDPM/2019 du 06 JUIN 2019 en procédure d'urgence relative à la fourniture des équipements et matériels de bureau du Cercle municipal de BAYANGAM, Département du Koung-khi ; Région de l'Ouest.
Ledit adjudicataire est invité à se présenter dès diffusion du présent communiqué à la Mairie de Bayangam pour l'établissement de sa lettre commande.

BAYANGAM le 29 Aout 2019

Le MAIRE

NOUESTSA LÉOPOLD HYACINTHE

COMMUNE DE YAOUNDE V

PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 08/AONO/CAY5/CIPM/19 DU 24 JUIN 2019 POUR LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'ENTRETIEN D'UNE VOIRIE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE V, DÉPARTEMENT DU MFOUNDI, RÉGION DU CENTRE

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

Le ***Maire de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 5*** communique :
L'Entreprise dénommée **GROUPEMENT NEK CAMEROUN – ICA- GEIGC SARL BP: 25 129 YAOUNDE** a été retenue pour le contrôle et la surveillance des travaux d'entretien en revêtue d'une voirie de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 5, Entrée face stade Omnisport - accès résidence Blaise Pascal Talla - raccordement projet SIMFO et bretelle Mfandéna/Omnisport, Linéaire (m) 615, Département du Mfoundi, Région du Centre.

Montant HT : **12 469 100 FCFA**
Montant TTC : **14 869 402FCFA**
Délai d'exécution : **Cinq (05) Mois**

L'entreprise devra prendre attache avec l'Autorité Contractante en vue de la signature du Marché.
Les soumissionnaires non retenus sont invités à retirer leurs offres dans un délai de quinze (15) jours ouvrables dès publication du présent Communiqué, à l'exception le cas échéant de l'attributaire.
Les Offres non retirées dans ce délai pourront être détruites sans qu'il y ait lieu à réclamation.

YAOUNDE le 29 Juillet 2019

Le MAIRE

NGONO ÉPSE ETOUNDI AYISSI Yvette Claudine

PRÉFECTURE DU MBAM ET KIM

COMMUNIQUE N°03/C/J11/SAEF/CDPM-MK/2019 DU 01 JUILLET 2019 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT N°003/AONO/J11/SAEF/CDPM-MK/2019 DU 17 MAI 2019 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA DELEGATION DEPARTEMENTALE DE L'EDUCATION DE BASE DU MBAM ET KIM, ARONDISSEMENT DE NTUI, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM, REGION DU CENTRE

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

Le Préfet du Département du Mbam et Kim (Autorité Contractante), Communique :
Par DECISION N°03/D/J11/SAEF/CDPM-MK/2019 DU 01 JUILLET 2019
Le résultat se présente comme suit :

Lot de soumission	Soumissionnaire	Montant de l'Offre TTC en FCFA	Montant Corrigé de l'Offre TTC en FCFA	
LOT UNIQUE	ETS MAX-BTP	41 983 060 FCFA	R.A.S	

Le soumissionnaire **ETS MAX-BTP** est retenu pour **LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA DELEGATION DEPARTEMEN MBAM ET KIM, ARRONDISSEMENT DE NTUI, DEPARTEMENT DU MBAM, REGION DU CENTRE,** pour le montant Toutes Ta **(QUARANTE UN MILLIONS NEUF CENT QUATRE VINGT-TROIS MILLE SOIXANTE) FRANCSCFA**, et un délai d'exécution de

Ladite Entreprise est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué, et au plus tard dans les sept (07) jours établissement de la Lettre-Commande correspondante. /-

NTUI le 1 Aout 2019

Le PRÉFET

UM DONNACIEN

PRÉFECTURE DU MBAM ET KIM

COMMUNIQUE N°04/C/J11/SAEF/CDPM-MK/2019 DU 01 JUILLET 2019 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT N°004/AONO/J11/SAEF/CDPM-MK/2019 DU 17 MAI 2019 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE AU CES DE BIAKOA, ARONDISSEMENT DE MBANGASSINA, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM, REGION DU CENTRE

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

Le Préfet du Département du Mbam et Kim (Autorité Contractante), Communique :
Par DECISION N°04/D/J11/SAEF/CDPM-MK/2019 DU 01 JUILLET 2019
Le résultat se présente comme suit :

Lot de soumission	Soumissionnaire	Montant de l'Offre TTC en FCFA	Montant Corrigé de l'Offre TTC en FCFA	
LOT UNIQUE	**ETS MAX-BTP**	**21 998 963 FCFA**	**R.A.S**	

Le soumissionnaire **ETS MAX-BTP** est retenu pour **LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES ARRONDISSEMENT DE MBANGASSINA, DEPARTEMENT DU MBAM, REGION DU CENTRE,** pour le montant Toutes Taxes MILLIONS NEUF CENT QUATRE VINGT-DIX-HUIT MILLE NEUF CENT SOIXANTE-TROIS) FRANCSCFA, et un délai d'exécu

Ladite Entreprise est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué, et au plus tard dans les sept (07) jours établissement de la Lettre-Commande correspondante. /-

NTUI le 1 Juillet 2019

Le PRÉFET

UM DONNACIEN

MINISTERE DES FINANCES

COMMUNIQUE N°2019/00005170/C/MINFI/SGPORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE LA CONSULTATION LANCEE SUIVANT L'AUTORISATION DE GRE A GRE N°000909/L/PR/MINMAP/DGMAS/DMSPI/CE8 DU 28 FEVRIER 2019 POUR LE RECRUTEMENT DU CABINET MAZARS CHARGE DE LA VERIFICATION DE L'ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DE L'AUDIT DU PROGRAMME C2D SANTE I

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

Le Ministre des Finances communique :

Par décision N°2019/00000602/D/MINFI/SG du 26 juillet 2019, le Cabinet d'étude ci-après a été déclaré adjudicataire de la Lettre-Commande, objet du gré à gré N° 000909/L/PR/MINMAP/DGMAS/DMSPI/CE8 du 28 février 2019 ci-dessous détaillé :

ADJUDICATAIRE	DESIGNATION	MONTANT TTC FCFA	FINANCEMENT	DELAI DE LIVRAISON
Cabinet MAZARS B.P.: 3791 TEL :237 675 291 273/ 237 233 424 274	Vérification de l'état de mise en œuvre des recommandations de l'audit du programme C2D Sante I.	14 998 750 (Quatorze millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent cinquante)	Convention CCM 3013 01 E du C2D Pilotage	Trente (30) jours calendaires

Ledit attributaire est prié de prendre attache avec le Secrétariat Technique d'Appui Dédié à l'Exécution du C2D sis au Quartier Bastos à Yaoundé (Immeuble OYILI à coté de l'OMS), B.P : 33 232, Tél/Fax : (237) 222-20- 30- 57. Email : minfi_ctb_stadec2d@yahoo.com, pour l'établissement de son projet de marché.

Le présent communiqué tient lieu de main levée de caution pour les soumissionnaires non retenus. /-

YAOUNDE le 26 Juillet 2019

Le MINISTRE

MOTAZE Louis Paul

PRÉFECTURE DU MBAM ET KIM

COMMUNIQUE N°02/C/J11/SAEF/CDPM-MK/2019 DU 01 JUILLET 2019 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT N°002/AONO/J11/SAEF/CDPM-MK/2019 DU 17 MAI 2019 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE AU LYCEE TECHNIQUE DE MBANGASSINA, ARONDISSEMENT DE MBANGASSINA, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM, REGION DU CENTRE

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

Le Préfet du Département du Mbam et Kim (Autorité Contractante), Communique :
Par DECISION N°02/D/J11/SAEF/CDPM-MK/2019 DU 01 JUILLET 2019
Le résultat se présente comme suit :

Lot de soumission	Soumissionnaire	Montant de l'Offre TTC en FCFA	Montant Corrigé de l'Offre TTC en FCFA	
LOT UNIQUE	**ETS HELMF**	**21 882 007 FCFA**	**R.A.S**	

Le soumissionnaire **ETS HELMF** est retenu pour **LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE MBANGASSINA, ARRONDISSEMENT DE MBANGASSINA, DEPARTEMENT DU MBAM, REGION DU CENTRE,** pour le mont

(VINGT UN MILLIONS HUIT CENT QUATRE VINGT-DEUX MILLE SEPT) FRANCSCFA, et un délai d'exécution de **quatre (04)**

Ladite Entreprise est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué, et au plus tard dans les sept (07) jours établissement de la Lettre-Commande correspondante. /-

NTUI le 1 Juillet 2019

Le PRÉFET

UM DONNACIEN

PRÉFECTURE DU MBAM ET KIM

COMMUNIQUE N°01/C/J11/SAEF/CDPM-MK/2019 DU 01 JUILLET 2019 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT N°001/AONO/J11/SAEF/CDPM-MK/2019 DU 17 MAI 2019 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA DELEGATION DEPARTEMENTALE DU COMMERCE DU MBAM ET KIM, AARONDISSEMENT DE NTUI, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM, REGION DU CENTRE

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

Le Préfet du Département du Mbam et Kim (Autorité Contractante), Communique :
Par DECISION N°01/D/J11/SAEF/CDPM-MK/2019 DU01 JUILLET 2019
Le résultat se présente comme suit :

Lot de soumission	Soumissionnaire	Montant de l'Offre TTC en FCFA	Montant Corrigé de l'Offre TTC en FCFA	
LOT UNIQUE	**ETS BASAO**	**43 831 117 FCFA**	**R.A.S**	

Le soumissionnaire **ETS BASAO** est retenu pour **LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA DELEGATION DEPARTEMENT ARRONDISSEMENT DE NTUI, DEPARTEMENT DU MBAM, REGION DU CENTRE EN DEUX (02) PHASES** pour le montant T **(QUARANTE TROIS MILLIONS HUIT CENT TRENTE UN MILLE CENT DIX-SEPT) FRANCS CFA**, et un délai d'exécution de **q**

Ladite Entreprise est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué, et au plus tard dans les sept (07) jours établissement de la Lettre-Commande correspondante. /-

NTUI le 1 Juillet 2019

Le PRÉFET

UM DONNACIEN

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

COMMUNIQUE N°D13-165 /C/MINSANTE/SG/DRFP/SDBF/SMP/BAO DU 29 JUILLET 2019 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°012/AONO/MINSANTE/CIPM/2019 DU 02 AVRIL 2019 POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE L'ÉQUIPEMENT D'OPHTALMOLOGIE À L'HÔPITAL CENTRAL DE YAOUNDÉ. FINANCEMENT : BIP 2019

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

Le Ministre de la Santé Publique Communique :

Par Décision n°1018/D/MINSANTE/SG/DRFP/SDBF/SMP/BAO du 29 Juillet 2019

L'entreprise ci-dessous est déclarée attributaire de l'Appel d'Offres Ouvert susvisé aux montant et délai ci-après :

Objet	Adjudicataire	Montant TTC en F C FA	Délai d'exécution
Fourniture et installation de l'équipement d'Ophtalmologie à l'Hôpital Central de Yaoundé.	VIATIQUE CAMPAGNY BP : 4425 Yaoundé	73 710 000	90 Jours

Le mandataire de Ladite Entreprise est invité par conséquent, à se présenter dès diffusion du présent communiqué, au Service des Marchés Publics du Ministère de la Santé Publique pour l'établissement du Marché correspondant.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine, au Secrétariat de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics, dès diffusion du présent communiqué, à l'exception de l'exemplaire destiné à l'ARMP. Passé ce délai, ces Offres seront détruites sans qu'il y ait lieu à réclamation.

Le présent communiqué qui tient lieu de main levée de caution de soumission pour les soumissionnaires non retenus sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

YAOUNDE le 29 Juillet 2019

Le MINISTRE

MANAOUDA Malachie

CENTRALE NATIONALE D'APPROVISIONNEMENT EN MÉDICAMENTS ET CONSOMMABLES MÉDICAUX ESSENTIELS

COMMUNIQUÉ N°0890/19/C/DG/CEN/YDE PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° N°002/AONO/CEN/CPM/2019 DU 03 JUILLET 2019, LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE, RELATIF A LA COUVERTURE EN ASSURANCE MALADIE POUR LE PERSONNEL ET FAMILLE (LOT UNIQUE) DE LA CENAME

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

Le Directeur Général de la CENAME, Maître d'Ouvrage, communique :
Par décision d'attribution n° **0889**/19/D/DG/CEN/YDE du 31 Juillet 2018, l'entreprise ci-après a été retenue comme adjudicataire pour l'exécution des prestations, objet de l'Appel d'Offres suscité, à la CENAME :
BENEFICIAL GENERAL INSURANCE SA, Lot Unique : Couverture en assurance maladie pour le personnel et famille de la CENAME pour un montant total toutes taxes comprises de **30 486 897** (**Trente millions quatre cent quatre vingt six mille huit cent quatre vingt dix sept francs CFA**). La durée d'exécution est de douze (**12**) mois à compter de la notification de l'Ordre de Service d'exécution de la Lettre-commande.
Ladite entreprise ou son représentant dûment désigné, est invité à se présenter dès diffusion du présent communiqué à la Direction Générale de la CENAME, Direction Administrative et Financière pour la préparation du projet de lettre-commande.
Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine dès publication du présent communiqué, à l'exception de l'exemplaire destiné à l'ARMP. Passé ce délai, ces offres seront détruites sans qu'il y ait lieu à réclamation.

YAOUNDE le 31 Juillet 2019

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

VAILLAM Joseph

SOCIÉTÉ CAMEROUNAISE DE DÉPÔTS PÉTROLIERS

COMMUNIQUE N° 00000 6 /C/DG/CMP-SCDP/2019 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°006/AONO/DG/CHSEQ/CIPM-SCDP/2019 RELATIF A L'EXECUTION DES ACTIVITES DE GARDIENNAGE, DE SURVEILLANCE ET DE CONTROLE DES ACCES DES SITES ET DEPOTS DE LA SOCIETE CAMEROUNAISE DES DEPOTS PETROLIERS(SCDP)

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SCDP/ MAITRE D'OUVRAGE COMMUNIQUE :

Conformément à la proposition d'attribution de la CIPM-SCDP relative à l'Appel d'Offres susmentionné, les résultats dudit Appel d'Offres se présentent comme suit :

lot	Sites concernés	Adjudicataire	Score technique	Montant en F CFA TTC	Délai d'exécution
1	Domiciles, Sites et dépôts de Douala	G.4.S SECURITY SERVICES Cameroon B.P 3798 Douala	99/100	225 392 975	12 mois
2	Sites et dépôts de Yaoundé, Bafoussam, Bertoua, Belabo, Ngaoundéré, Garoua et Maroua	AFRICA SECURITY B.P 1489 Doula	100/100	149 181 750	12 mois

Les Directeurs Généraux des entreprises attributaires sont invités à se présenter dès publication du présent Communiqué à la Direction Générale de la SCDP (Cellule des Marchés) pour établissement des marchés respectifs y relatifs.

Par ailleurs, les entreprises non adjudicataires sont priées de passer retirer leurs offres sous quinzaine dès publication du présent Communiqué. Passé ce délai, ces offres seront détruites.

DOUALA le 1 Aout 2019

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MOAMPEA MBIO NEE MANZOUA VERONIQUE

COMMUNE DE NGANHA

COMMUNIQUE

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

Le Maire de la Commune de Ngan-Ha, Autorité Contractante, Communique que la lettre-commande objet de la Demande de Cotations N°05/DC/C. NGANHA/CIPM/2019 du 02 juillet 2019 pour la fourniture d'équipement médical au Centre de Santé Intégré de Nom-Kandi dans la Commune de Ngan-Ha, Département de la Vina, Région de l'Adamaoua sous financement FEICOM 2019 est attribuée aux **ETS GLOBAL ENGEENERING SERVICES**, BP: 04 Meiganga, Tél. : 674 69 33 93 pour un montant **TTC 16 999 922 F CFA** avec un délai d'exécution de **Trente (30) jours.**

Ladite entreprise est invitée à prendre attache avec le Secrétariat Général de la Commune de Ngan-Ha Tél. : 674 64 26 68 dès diffusion du présent communiqué pour la suite de procédure.

NGAOUNDERE le 24 Juillet 2019

Le MAIRE

NANA MISSA

COMMUNE ESSE

COMMUNIQUE N°016 /C/C.ESSE/SG/CIPM/2019PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE LA DEMANDE DE COTATION N° 001/DC/C-ESSE/SG/CDPM DU 19/03/2019 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE ADDUCTION D'EAU POTABLE À LA CHEFFERIE D'EBOGO, DANS LA COMMUNE D'ESSE, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE.

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

Le Maire de la Commune d'Esse,
Dignité de Grand Cordon du Mérite Camerounais, Autorité Contractante communique:
Par DECISION MUNICIPALE N°__013___/DM/C.ESSE/SG/CIPM/2019 DU 31 JUILLET 2019
Le résultat se présente comme suit :

Lot de Soumission	Soumissionnaires	Montant lu de l'offre TTC en FCFA	Montant corrigé de l'offre TTC en FCFA	
LOT UNIQUE	**GENERALE D'INVESTISSEMENT**	**27 178 506**	**27 178 506**	**Offre conforme p**
	SOCIETE DES AMIS SARL	**28 947 938**	**28 079 499,86**	Offre conforme po

Le soumissionnaire **GENERALE D'INVESTISSEMENT, BP : 1406 YAOUNDE, Tel : 677 736 353,** est par conséquent attributaire l'Auberge Municipale d'Esse, dans la Commune d'Esse, Département de la Mefou et Afamba,pour un montant Toutes Taxes Com **millions cent soixante-dix-huit mille cinq cent six) Francs CFA**, pour un délai d'exécution de trente (30) jours**.**

Ledit Etablissement est invité à se présenter dès publication du présent communiqué, et au plus tard dans les sept (07) jours qui s l'établissement du marché correspondant.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenu sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine. Passé ce délai, c

ESSE le 31 Juillet 2019

Le MAIRE

EVINA AMBROISE AUGUSTIN

AGENCE DES NORMES ET DE LA QUALITÉ

COMMUNIQUÉ N°000012/ANOR/DG/DAF/SDBM/SMC DU 17 JUILLET 2019 PORTANT RÉSULTATS DE LA DEMANDE DE COTATION N°000006/DC/ANOR/CIPM/2019 DU 21 FÉVRIER 2019 « ENTRETIEN DES LOCAUX ET ESPACES VERTS DE L'AGENCE DES NORMES ET DE LA QUALITÉ ».

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

Le Directeur General de l'Agence des Normes et de la Qualité (ANOR) communique :
Par Décision n°000036/ANOR/DG/DAF/SDBM du 18 juillet 2019
L'Entreprise ci-après a été retenue comme adjudicataire de la lettre-commande, objet de la Demande de Cotation sus citée pour le montant et la durée ci-après :

ADJUDICATAIRE	MONTANT HTVA (FCFA)	MONTANT TTC (FCFA)	DUREE D'EXÉCUTION
ETABLISSEMENTS BUIL PABUSCO	**6 708 600 (Six millions sept cent huit mille six cent Francs CFA)**	**8 000 000 (Huit millions)**	**06 mois**

Ladite Entreprise est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué à la Direction Générale de l'Agence des Normes et de la Qualité(ANOR), sise au quartier Bastos Ex Immeuble Banque Mondiale, pour l'établissement et la signature du projet de lettre-commande correspondant.
Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été sélectionnés sont priés de passer retirer leurs soumissions sous quinzaine dès publication du présent communiqué.

YAOUNDE le 17 Juillet 2019

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

BOOTO A NGON Charles

SOCIÉTÉ CAMEROUNAISE DE DÉPÔTS PÉTROLIERS

COMMUNIQUE N° 004/C/D-G/CM-SCDP/2019 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES N°04/DCE/DG/DEX/SEM/CIPM-SCDP/2019 RELATIF À LA FOURNITURE DE DEUX BRAS DE CHARGEMENT MARINES SUR LE DUC D'ALBE PÉTROLIER DU QUAI N°1 DU PORT AUTONOME DE DOUALA.

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE CAMEROUNAISE DES DEPOTS PETROLIERS(SCDP)/MAITRE D'OUVRAGE, COMMUNIQUE :

Conformément au classement issu du rapport d'évaluation des offres relatives au Dossier de Consultation susvisé, les résultats de ladite consultation se présentent comme suit :

Entreprise	Adresse	Lieu d'exécution	Montant TTC (en F CFA)	Délai d'exécution
PARLYM CAMEROUN	B.P : 12194 Douala-Cameroun	Duc d'Albe pétrolier du Port Autonome de Douala	417 375 000	Quatre (04) mois

Le Directeur Général de l'entreprise attributaire est invité à se présenter dès publication du présent Communiqué à la Direction Générale de SCDP (Cellule des Marchés) pour établissement du marché correspondant.

DOUALA le 1 Aout 2019

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MOAMPEA MBIO NEE MANZOUA VERONIQUE

AGENCE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS

LISTE DES CANDIDATS AGREES COMME EXPERTS EN DATE DU 02-07-2019 AUPRES DES COMMISSIONS CENTRALES DE CONTRÔLE

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

LISTE DES CANDIDATS AGREES COMME EXPERTS AUPRES DES COMMISSIONS CENTRALES DE CONTRÔLE DES MARCHES PUBLICS EN DATE DU 02/07/2019

BIEN VOULOIR TELECHARGER LA PIECE JOINTE POUR AVOIR LA LISTE

YAOUNDE le 2 Avril 2019

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

NGO JOSEPH

AGENCE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS

LISTE DES CANDIDATS AGREES COMME EXPERTS EN DATE DU 02/07/2019 AUPRES DES SOUS-COMMISSIONS D'ANALYSE(CATÉGORIE I : PROJETS DE PETITE ET MOYENNE ENVERGURE)

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

LISTE DES CANDIDATS AGREES COMME EXPERTS EN DATE DU 02/07/2019 AUPRES DES SOUS-COMMISSIONS D'ANALYSE
(Catégorie I : Projets de petite et moyenne envergure)

BIEN VOULOIR TELECHARGER LA PIECE JOINTE POUR AVOIR LA LISTE COMPLETE

YAOUNDE le 2 Avril 2019

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

NGO JOSEPH

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

COMMUNIQUE N°D13-164/C/MINSANTE/SG/DRFP/SDBF/SMP/BAO DU 29 JUILLET 2019 PORTANT PUBLICATION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°008/AONO/MINSANTE/CIPM/2019 DU 22 AVRIL 2019 POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UN GROUPE ÉLECTROGÈNE À L'HÔPITAL DE DISTRICT DE KAELE. FINANCEMENT : BIP 2019

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

Le Ministre de la Santé Publique Communique :

L'Appel d'Offres National n°008/AONO/MINSANTE/CIPM/2019 du 22 Avril 2019 pour la fourniture et l'installation d'un Groupe Electrogène à l'Hôpital de District de KAELE, est déclaré infructueux.

Par ailleurs, les soumissionnaires sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine, au Secrétariat de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics, dès diffusion du présent communiqué.

YAOUNDE le 29 Juillet 2019

Le MINISTRE

MANAOUDA Malachie

AGENCE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS

LISTE DES CANDIDATS AGREES COMME EXPERTS EN DATE DU 02/07/2019 AUPRES DES SOUS-COMMISSIONS D'ANALYSE(CATÉGORIE II : PROJETS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DES COMMISSIONS CENTRALES DE CONTRÔLE DES MARCHÉS PUBLICS)

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

LISTE DES CANDIDATS AGREES COMME EXPERTS EN DATE DU 02/07/2019 AUPRES DES SOUS-COMMISSIONS D'ANALYSE
(Catégorie II : Projets relevant de la compétence des Commissions Centrales de Contrôle des Marchés Publics)

BIEN VOULOIR TELECHARGER LA PIECE JOINTE POUR AVOIR LA LISTE COMPLETE

YAOUNDE le 2 Avril 2019

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

NGO JOSEPH

FOND DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES CACAO ET CAFE

COMMUNIQUE N° 003/FODECC/ADM/DAF/SAJRH/2019 DU 31 JUILLET 2019 PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'AVIS DE SOLLICITATION À MANIFESTATION D'INTÉRÊT N°002/ASMI/FODECC/2019 DU 08 JUILLET 2019 POUR LA SÉLECTION D'UN COURTIER EN ASSURANCES POUR LE COMPTE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES CACAO ET CAFÉ (FODECC),

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

L'Administrateur communique :

Le Courtier en assurance ASCOMA ASSURANCES, seul Soumissionnaire ayant répondu au présent Avis, a été retenu pour accompagner le FODECC dans tous les processus relatifs à la souscription et la mise en œuvre des Polices d'assurances des personnes et des biens pour le compte des exercices 2019 et 2020 au Fonds de Développement des filières Cacao et Café (FODECC).

Il devra se présenter au Secrétariat de l'Administrateur du FODECC sis à l'immeuble Siège du FODECC au Boulevard Saint Jean Paul II, 138 Rue 6.085 quartier Golf – Yaoundé, pour la signature du mandat de courtage des exercices 2019 et 2020.

YAOUNDE le 31 Juillet 2019

Le ADMINISTRATEUR

NENGUE SAMUEL DONATIEN

MINISTERE DES FINANCES

COMMUNIQUE N°2019/00005170/C/MINFI/SGPORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE LA CONSULTATION LANCEE SUIVANT L'AUTORISATION DE GRE A GRE N°000909/L/PR/MINMAP/DGMAS/DMSPI/CE8 DU 28 FEVRIER 2019 POUR LE RECRUTEMENT DU CABINET MAZARS CHARGE DE LA VERIFICATION DE L'ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DE L'AUDIT DU PROGRAMME C2D SANTE I

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

Le Ministre des Finances communique :

Par décision N°2019/00000602/D/MINFI/SG du 26 juillet 2019, le Cabinet d'étude ci-après a été déclaré adjudicataire de la Lettre-Commande, objet du gré à gré N° 000909/L/PR/MINMAP/DGMAS/DMSPI/CE8 du 28 février 2019 ci-dessous détaillé :

ADJUDICATAIRE	DESIGNATION	MONTANT TTC FCFA	FINANCEMENT	DELAI DE LIVRAISON
Cabinet MAZARS B.P.: 3791 TEL :237 675 291 273/ 237 233 424 274	Vérification de l'état de mise en œuvre des recommandations de l'audit du programme C2D Sante I.	14 998 750 (Quatorze millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent cinquante)	Convention CCM 3013 01 E du C2D Pilotage	Trente (30) jours calendaires

Ledit attributaire est prié de prendre attache avec le Secrétariat Technique d'Appui Dédié à l'Exécution du C2D sis au Quartier Bastos à Yaoundé (Immeuble OYILI à coté de l'OMS), B.P : 33 232, Tél/Fax : (237) 222-20- 30- 57. Email : minfi_ctb_stadec2d@yahoo.com, pour l'établissement de son projet de marché.

Le présent communiqué tient lieu de main levée de caution pour les soumissionnaires non retenus. /-

YAOUNDE le 26 Juillet 2019

Le MINISTRE

MOTAZE Louis Paul

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

COMMUNIQUE N°D13-165 /C/MINSANTE/SG/DRFP/SDBF/SMP/BAO DU 29 JUILLET 2019 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°012/AONO/MINSANTE/CIPM/2019 DU 02 AVRIL 2019 POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE L'ÉQUIPEMENT D'OPHTALMOLOGIE À L'HÔPITAL CENTRAL DE YAOUNDÉ. FINANCEMENT : BIP 2019

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

Le Ministre de la Santé Publique Communique :

Par Décision n°1018/D/MINSANTE/SG/DRFP/SDBF/SMP/BAO du 29 Juillet 2019

L'entreprise ci-dessous est déclarée attributaire de l'Appel d'Offres Ouvert susvisé aux montant et délai ci-après :

Objet	Adjudicataire	Montant TTC en F C FA	Délai d'exécution
Fourniture et installation de l'équipement d'Ophtalmologie à l'Hôpital Central de Yaoundé.	VIATIQUE CAMPAGNY BP : 4425 Yaoundé	73 710 000	90 Jours

Le mandataire de Ladite Entreprise est invité par conséquent, à se présenter dès diffusion du présent communiqué, au Service des Marchés Publics du Ministère de la Santé Publique pour l'établissement du Marché correspondant.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine, au Secrétariat de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics, dès diffusion du présent communiqué, à l'exception de l'exemplaire destiné à l'ARMP. Passé ce délai, ces Offres seront détruites sans qu'il y ait lieu à réclamation.

Le présent communiqué qui tient lieu de main levée de caution de soumission pour les soumissionnaires non retenus sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

YAOUNDE le 29 Juillet 2019

Le MINISTRE

MANAOUDA Malachie

SOCIÉTÉ CAMEROUNAISE DE DÉPÔTS PÉTROLIERS

COMMUNIQUE N° 004/C/D-G/CM-SCDP/2019 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES N°04/DCE/DG/DEX/SEM/CIPM-SCDP/2019 RELATIF À LA FOURNITURE DE DEUX BRAS DE CHARGEMENT MARINES SUR LE DUC D'ALBE PÉTROLIER DU QUAI N°1 DU PORT AUTONOME DE DOUALA.

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE CAMEROUNAISE DES DEPOTS PETROLIERS(SCDP)/MAITRE D'OUVRAGE, COMMUNIQUE :

Conformément au classement issu du rapport d'évaluation des offres relatives au Dossier de Consultation susvisé, les résultats de ladite consultation se présentent comme suit :

Entreprise	Adresse	Lieu d'exécution	Montant TTC (en F CFA)	Délai d'exécution
PARLYM CAMEROUN	B.P : 12194 Douala-Cameroun	Duc d'Albe pétrolier du Port Autonome de Douala	417 375 000	Quatre (04) mois

Le Directeur Général de l'entreprise attributaire est invité à se présenter dès publication du présent Communiqué à la Direction Générale de SCDP (Cellule des Marchés) pour établissement du marché correspondant.

DOUALA le 1 Aout 2019

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MOAMPEA MBIO NEE MANZOUA VERONIQUE

SOCIÉTÉ CAMEROUNAISE DE DÉPÔTS PÉTROLIERS

COMMUNIQUE N° 00000 6 /C/DG/CMP-SCDP/2019 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°006/AONO/DG/CHSEQ/CIPM-SCDP/2019 RELATIF A L'EXECUTION DES ACTIVITES DE GARDIENNAGE, DE SURVEILLANCE ET DE CONTROLE DES ACCES DES SITES ET DEPOTS DE LA SOCIETE CAMEROUNAISE DES DEPOTS PETROLIERS(SCDP)

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SCDP/ MAITRE D'OUVRAGE COMMUNIQUE :

Conformément à la proposition d'attribution de la CIPM-SCDP relative à l'Appel d'Offres susmentionné, les résultats dudit Appel d'Offres se présentent comme suit :

lot	Sites concernés	Adjudicataire	Score technique	Montant en F CFA TTC	Délai d'exécution
1	Domiciles, Sites et dépôts de Douala	G.4.S SECURITY SERVICES Cameroon B.P 3798 Douala	99/100	225 392 975	12 mois
2	Sites et dépôts de Yaoundé, Bafoussam, Bertoua, Belabo, Ngaoundéré, Garoua et Maroua	AFRICA SECURITY B.P 1489 Doula	100/100	149 181 750	12 mois

Les Directeurs Généraux des entreprises attributaires sont invités à se présenter dès publication du présent Communiqué à la Direction Générale de la SCDP (Cellule des Marchés) pour établissement des marchés respectifs y relatifs.

Par ailleurs, les entreprises non adjudicataires sont priées de passer retirer leurs offres sous quinzaine dès publication du présent Communiqué. Passé ce délai, ces offres seront détruites.

DOUALA le 1 Aout 2019

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MOAMPEA MBIO NEE MANZOUA VERONIQUE

PRÉFECTURE DU MBAM ET KIM

DECISION N°03/D/J11/SAEF/CDPM-MK/2019 DU 01 JUILLET 2019PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°003/AONO/SAEF/CDPM-MK/2019 DU 17 MAI 2019 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DE L'EDUCATION DE BASE DU MBAM ET KIM.

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

LE PREFET DU DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM
VU la Constitution ;
VU la Loi N° 2018/012 du 11 Juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
VU la loi N°2018/022 du 11 Décembre 2018, portant loi de finances de le République du Cameroun pour l'exercice 2019 ;
VU le DécretN°2001/048 du 23 Février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
VU le Décret N°2002/003 du 19 Avril 2002 portant Code Général des Impôts ;
VU le Décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
VU le Décret N°2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
VU le Décret N° 2008/376 du 12 Novembre 2008, portant organisation Administrative de la République du Cameroun ;
VU le Décret N° 2008/377 du 12 Novembre 2008, fixant les attributions des Chefs des Circonscriptions Administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs Services ;
VU le Décret N°2017/094 du 13 Mars 2017 portant nomination de Préfets;
VU le Décret N°2018/190 du 02 Mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
VU le Décret N°2018/191 du 02 Mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
VU le Décret N°2003/651/PM du 16 Avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal des Marchés Publics ;
VU l'Arrêté N°033/CAB/PM du 13 Février 2007 mettant en vigueur le Cahier des Clauses Administratives Générales, applicable aux Marchés Publics de travaux ;
VU la Décision Préfectorale N°114/DP/J11/SAEF du 03 avril 2019 portant constatation de la commission Départementale de Passation des Marchés Publics du Mbam et Kim **;**
VU la circulaire N°001/C/MINFI du 28 décembre 2018 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques, pour l'Exercice 2019.
VU l'Appel d'Offres National Ouvert N°003/AONO/J11/SAEF/CDPM-MK/2019 du 17 Mai 2019 en procédure d'Urgence pour les travaux de construction de la Délégation Départementale de l'Education de Base du Mbam et Kim, Arrondissement de Ntui, Département du Mbam et Kim, Région du Centre.
VU le Procès-Verbal d'attribution de la Commission Départementale de Passation des Marchés du Mbam et Kim N°007/PV/J11/CDPM-MK/2019 du 25 juin 2019

DECIDE

Article 1er : Le soumissionnaire ETS MAX-BTP est retenu pour les travaux de Construction de la Délégation Départementale du Commerce du Mbam et Kim en deux (02) Phases pour le montant toutes taxes comprises de 41 983 060 FCFA, et un délai d'exécution de quatre (04) mois.
Ladite Entreprise est invitée à se présenter dès publication de la présente Décision, et au plus tard dans les sept (07) jours qui suivent à la Préfecture de Ntui, pour établissement de la Lettre-Commande correspondante.

Article 2: la présente décision sera enregistrée puis publiée partout où besoin sera. /-

NTUI le 1 Juillet 2019

Le PRÉFET

UM DONNACIEN

COMMUNE DE KIIKI

DECISION MUNICIPALE N°007/D.A/J.04/COKI/SG/2019. PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE AUX TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU CENTRE DE SANTÉ INTÉGRÉ DE ROUM DANS LA COMMUNE DE KIIKI.

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KIIKI

Vu La Constitution ;

Vu

Vu

Vu

Vu

Vu

Vu

Vu

Vu

Vu

Vu

Vu

Vu

Vu

Vu

Vu

Vu

La Loi 2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation ;

La Loi N°2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes ;

La Loi N° 2018/0190 du 02 mars 2018 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2018 ;

Vu

Le décret N°77/91 du 23 Mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes, syndicats de communes et établissements communaux, modifié et complété par le décret N° 90/1464 du 09 novembre 1990 ;

Le Décret N° 92/127 du 26 juin 1992 portant création de la commune de kIIKI ;

Le Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics modifié et complété par le Décret N°2012/074 du 08 mars 2018 ;

Le Décret N° 2017/074 du 13 mars 2017 portant nomination de préfets ;

Le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Le Décret 2004/274 du 24 septembre 2004 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

Le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

L'Arrêté N° 033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics ;

L'Arrêté N° 204/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions internes de passation des Marchés auprès des communes et communautés urbains ;

L'Arrêté N° 0071/A/MINATD/DCTD du 02 septembre 2015 constatant l'élection de Monsieur NYAM à MAMBA Achille au poste de Maire de la Commune de KIIKI ;

La circulaire N° 033/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;

La circulaire N°001/C/MINFI de la 28/12/2018 portante instruction relative à l'exécution des lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des collectivités territoriales décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2018 ;

La Décision N° 00000157/CAB/MINMAP du 15 mars 2019 portant nominations des présidents des commissions internes de passation des marchés auprès des communes et communautés urbaines ;

La Circulaire N° 001/C/MINFI de la 28/12/2018 portante instruction relative à l'exécution des lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements Publics administratifs, des collectivités territoriales décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2018 ;

La Décision N° 00000157/CAB/MINMAP du 15 mars 2019 portant nominations des présidents des commissions internes de passation des marchés auprès des communes et communautés urbains ;

Le Procès-verbal d'attribution de la Commission Interne de Passation du Marché de la Commune de Kiiki 22 juillet 2019.

Considérant l'avis d'Appel d'Offre National Ouvert en procédure d'urgence N°007/AONO/CIPM/COKI/2019 du 17 juin 2019 relatif aux travaux de réhabilitation du Centre de Santé Intégré de ROUM dans la commune de KIIKI.

DECIDE

Article1er **OVERSEAS CONSTRUCTION**; **Tel : 677 765 883** est déclaré adjudicataire de la Lettre Commande relative **N° 007/AONO/CIPM/COKI/2019 du 17 juin 2019**.à l'offre susvisée et dont les caractéristiques se présentent comme suit :
Nature de la Lettre Commande **: travaux** de réhabilitation du Centre de Santé Intégré de **ROUM dans la commune de Kiiki.**

- Montant de la Lettre Commande : **10 772 574 FCFA TTC**
- Délai d'exécution : **03 mois**.

Article 2: La présente Décision sera enregistrée, puis publiée et communiquée partout où besoin./-

KIIKI le 29 Juillet 2019

Le MAIRE

NYAM A MAMBA ACHILLE

COMMUNE DE KIIKI

DECISION MUNICIPALE N°008/D.A/J.04/COKI/SG/2019. PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE AUX TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU CENTRE DE SANTÉ INTÉGRÉ DE GOUIFE DANS LA COMMUNE DE KIIKI.

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KIIKI

Vu La Constitution ;

Vu

Vu

Vu

Vu

Vu

Vu

Vu

Vu

Vu

Vu

Vu

Vu

Vu

Vu

Vu

Vu

Vu

La Loi 2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation ;

La Loi N°2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes ;

La Loi N° 2018/0190 du 02 mars 2018 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2018 ;

Vu

Le décret N°77/91 du 23 Mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes, syndicats de communes et établissements communaux, modifié et complété par le décret N° 90/1464 du 09 novembre 1990 ;

Le Décret N° 92/127 du 26 juin 1992 portant création de la commune de kIIKI ;

Le Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics modifié et complété par le Décret N°2012/074 du 08 mars 2018 ;

Le Décret N° 2017/074 du 13 mars 2017 portant nomination de préfets ;

Le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Le Décret 2004/274 du 24 septembre 2004 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

Le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

L'Arrêté N° 033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics ;

L'Arrêté N° 204/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions internes de passation des Marchés auprès des communes et communautés urbains ;

L'Arrêté N° 0071/A/MINATD/DCTD du 02 septembre 2015 constatant l'élection de Monsieur NYAM à MAMBA Achille au poste de Maire de la Commune de KIIKI ;

La circulaire N° 033/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;

La circulaire N°001/C/MINFI de la 28/12/2018 portante instruction relative à l'exécution des lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des collectivités territoriales décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2018 ;

La Décision N° 00000157/CAB/MINMAP du 15 mars 2019 portant nominations des présidents des commissions internes de passation des marchés auprès des communes et communautés urbaines ;

La Circulaire N° 001/C/MINFI de la 28/12/2018 portante instruction relative à l'exécution des lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements Publics administratifs, des collectivités territoriales décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2018 ;

La Décision N° 00000157/CAB/MINMAP du 15 mars 2019 portant nominations des présidents des commissions internes de passation des marchés auprès des communes et communautés urbains ;

Le Procès-verbal d'attribution de la Commission Interne de Passation du Marché de la Commune de Kiiki 22 juillet 2019.

Considérant l'avis d'Appel d'Offre National Ouvert en procédure d'urgence N°008/AONO/CIPM/COKI/2019 du 17 juin 2019 relatif aux travaux de réhabilitation du Centre de Santé Intégré de GOUIFE dans la commune de KIIKI.

DECIDE

Article1er **ETS BYS BYS ET FILS**; **Tel : 673 501 826** est déclaré adjudicataire de la Lettre Commande relative **N° 007/AONO/CIPM/COKI/2019 du 17 juin 2019**.à l'offre susvisée et dont les caractéristiques se présentent comme suit : Nature de la Lettre Commande **: travaux** de réhabilitation du Centre de Santé Intégré de **GOUIFE dans la commune de Kiiki.**

- Montant de la Lettre Commande : **9 559 118 FCFA TTC**
- Délai d'exécution : **03 mois**.

Article 2: La présente Décision sera enregistrée, puis publiée et communiquée partout où besoin./-

KIIKI le 29 Juillet 2019

Le MAIRE

NYAM A MAMBA ACHILLE

COMMUNE DE KIIKI

DECISION MUNICIPALE N°005/D.A/J.04/COKI/SG/2019. PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUXSALLES DE CLASSE À L'ECOLE PUBLIQUE DE MOUKO RIBAMBAYE DANS LA COMMUNE DE KIIKI.

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KIIKI

Vu La Constitution ;

Vu

Vu

Vu

Vu

Vu

Vu

Vu

Vu

Vu

Vu

Vu

Vu

Vu

Vu

Vu

Vu

La Loi 2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation ;

La Loi N°2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes ;

La Loi N° 2018/0190 du 02 mars 2018 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2018 ;

Vu

Le décret N°77/91 du 23 Mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes, syndicats de communes et établissements communaux, modifié et complété par le décret N° 90/1464 du 09 novembre 1990 ;

Le Décret N° 92/127 du 26 juin 1992 portant création de la commune de kIIKI ;

Le Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics modifié et complété par le Décret N°2012/074 du 08 mars 2018 ;

Le Décret N° 2017/074 du 13 mars 2017 portant nomination de préfets ;

Le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Le Décret 2004/274 du 24 septembre 2004 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

Le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

L'Arrêté N° 033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics ;

L'Arrêté N° 204/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions internes de passation des Marchés auprès des communes et communautés urbains ;

L'Arrêté N° 0071/A/MINATD/DCTD du 02 septembre 2015 constatant l'élection de Monsieur NYAM à MAMBA Achille au poste de Maire de la Commune de KIIKI ;

La circulaire N° 033/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;

La circulaire N°001/C/MINFI de la 28/12/2018 portante instruction relative à l'exécution des lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des collectivités territoriales décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2018 ;

La Décision N° 00000157/CAB/MINMAP du 15 mars 2019 portant nominations des présidents des commissions internes de passation des marchés auprès des communes et communautés urbaines ;

La Circulaire N° 001/C/MINFI de la 28/12/2018 portante instruction relative à l'exécution des lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements Publics administratifs, des collectivités territoriales décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2018 ;

La Décision N° 00000157/CAB/MINMAP du 15 mars 2019 portant nominations des présidents des commissions internes de passation des marchés auprès des communes et communautés urbains ;

Le Procès-verbal d'attribution de la Commission Interne de Passation du Marché de la Commune de Kiiki 22 juillet 2019.

Considérant l'avis d'Appel d'Offre National Ouvert en procédure d'urgence N°005/AONO/CIPM/COKI/2019 du 17 juin 2019 relatif aux travaux de construction d'un bloc de deux salles de classe à l'Ecole Publique de MOUKO RIBAMBAYE dans la commune de KIIKI.

DECIDE

Article1er **L'ETS S.A.L et Fils**; **Tel : 651 633 642/ 663 488 274** est déclaré adjudicataire de la Lettre Commande relative **N° 005/AONO/CIPM/COKI/2019 du 17 juin 2019**.à l'offre susvisée et dont les caractéristiques se présentent comme suit :
Nature de la Lettre Commande **: travaux de construction d'un bloc de deux salles de classe à l'Ecole Publique de MOUKO RIBAMBAYE dans la commune de Kiiki.**

- Montant de la Lettre Commande : **16 274 489 FCFA TTC**
- Délai d'exécution : **03 mois**.

Article 2: La présente Décision sera enregistrée, puis publiée et communiquée partout où besoin./-

KIIKI le 29 Juillet 2019

Le MAIRE

NYAM A MAMBA ACHILLE

PRÉFECTURE DU MBAM ET KIM

DECISION N°02/D/J11/SAEF/CDPM-MK/2019 DU 01 JUILLET 2019 PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°002/AONO/SAEF/CDPM-MK/2019 DU 17 MAI 2019 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE AU LYCÉE TECHNIQUE DE MBANGASSINA.

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

LE PREFET DU DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM
VU la Constitution ;
VU la Loi N° 2018/012 du 11 Juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
VU la loi N°2018/022 du 11 Décembre 2018, portant loi de finances de le République du Cameroun pour l'exercice 2019 ;
VU le DécretN°2001/048 du 23 Février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
VU le Décret N°2002/003 du 19 Avril 2002 portant Code Général des Impôts ;
VU le Décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
VU le Décret N°2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
VU le Décret N° 2008/376 du 12 Novembre 2008, portant organisation Administrative de la République du Cameroun ;
VU le Décret N° 2008/377 du 12 Novembre 2008, fixant les attributions des Chefs des Circonscriptions Administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs Services ;
VU le Décret N°2017/094 du 13 Mars 2017 portant nomination de Préfets;
VU le Décret N°2018/190 du 02 Mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
VU le Décret N°2018/191 du 02 Mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
VU le Décret N°2003/651/PM du 16 Avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal des Marchés Publics ;
VU l'Arrêté N°033/CAB/PM du 13 Février 2007 mettant en vigueur le Cahier des Clauses Administratives Générales, applicable aux Marchés Publics de travaux ;
VU la Décision Préfectorale N°114/DP/J11/SAEF du 03 avril portant constatation de la commission Départementale de Passation des Marchés Publics du Mbam et Kim **;**
VU la circulaire N°001/C/MINFI du 28 décembre 2018 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques, pour l'Exercice 2019.
VU l'Appel d'Offres National Ouvert N°002/AONO/J11/SAEF/CDPM-MK/2019 du 17 Mai 2019 en procédure d'Urgence pour les travaux de construction de deux (02) salles de classe au lycée Technique de Mbangassina, Arrondissement de Mbangassina Département du Mbam et Kim, Région du Centre.
VU le Procès-Verbal d'attribution de la Commission Départementale de Passation des Marchés du Mbam et Kim N°007/PV/J11/CDPM-MK/2019 du 25 juin 2019

DECIDE

Article 1er : Le soumissionnaire ETS HELMF est retenu pour les travaux de Construction de la Délégation Départementale du Commerce du Mbam et Kim en deux (02) Phases pour le montant toutes taxes comprises de 21 882 007 FCFA, et un délai d'exécution de quatre (04) mois.
Ladite Entreprise est invitée à se présenter dès publication de la présente Décision, et au plus tard dans les sept (07) jours qui suivent à la Préfecture de Ntui, pour établissement de la Lettre-Commande correspondante.

Article 2: la présente décision sera enregistrée puis publiée partout où besoin sera. /-

NTUI le 1 Juillet 2019

Le PRÉFET

UM DONNACIEN

COMMUNE DE YAOUNDE V

PORTANT DESIGNATION DE L'ADJUDICATAIRE DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 08/AONO/CAY5/CIPM/19 DU 24 JUIN 2019 POUR LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'ENTRETIEN D'UNE VOIRIE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE V, DÉPARTEMENT DU MFOUNDI, RÉGION DU CENTRE

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE V
VU La constitution ;
VU La Loi N°2004/17 du 22 juillet 2004 portant loi d'orientation de la décentralisation ;
VU La Loi N°2004/18 du 22 juillet 2004, fixant les règles applicables aux Communes ;
VU le décret N°2004/275 du 24 septembre 2004 portant code des marchés publics ;
VU le Décret N° 77/91 du 25 Mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes, Syndicats des Communes et Etablissements Communaux et les textes modificatifs subséquents ;
VU Le Décret N°87/1365 du 25 Septembre 1987 portant création de la Communauté Urbaine de Yaoundé ;
VU Le Décret N° 93/321 du 25 Novembre 1993 portant création de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé Ve ;
VU Le Décret N° 2010/0247/PM du 26 Février 2010 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'Etat aux Communes ;
VU Le Décret N° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des Marchés Publics ;
VU Le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
VU Le Décret N° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines disposition du décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;
VU Le Décret N° 2012/480 du 22 Octobre 2012 portant nomination de Monsieur TSILA Jean Claude aux fonctions de Préfet du Département du Mfoundi ;
VU L'Arrêté N° 000000144/A/MINATD/DCTD du 04 Novembre 2013 constatant l'élection du Maires et Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 30 Septembre 2013 dans la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 5 ;
VU La Décision Municipale N°18/DM/CA-YDE V/SG/2019 du 11 Juin 2019 portant constatation de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 5 ;
VU le rapport d'analyse des pièces Administratives et des offres Techniques et Financières en date du 22 Juillet 2019 de la Sous-commission d'Analyse, le rapport d'analyse des Offres financières du 24 Juillet 2019, sur proposition de la Commission Interne;

DECIDE :

Article 1er : L'Entreprise dénommée **GROUPEMENT NEK CAMEROUN – ICA- GEIGC SARL BP: 25 129 YAOUNDE** est adjudicataire du marché objet de l'Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence N° 08/AONO/CAY5/CIPM/2019 du 24 Juin 2019 relatif contrôle et la surveillance des travaux d'entretien en revêtue d'une voirie de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 5, Entrée face stade Omnisport - accès résidence Blaise Pascal Talla - raccordement projet SIMFO et bretelle Mfandéna/Omnisport, Linéaire (m) 615, Département du Mfoundi, Région du Centre., pour un Montant **TTC** de **14 869 402 (Quatorze millions huit cent soixante-neuf mille Quatre cent deux) Franc CFA**, et un délai d'exécution de **Cinq (05) mois** à compter de la date de notification de l'Ordre de Service.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

YAOUNDE le 29 Juillet 2019

Le MAIRE

NGONO ÉPSE ETOUNDI AYISSI Yvette Claudine

COMMUNE DE FOUMBAN

DECISION N° 029/019/DM/C.FBAN/SG/STA PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHE POUR L'ELABORATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS DE LA COMMUNE DE FOUMBAN DEPARTEMENT DU NOUN. REGION DE L'OUEST

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE FOUMBAN

OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DE LA VALEUR

Vu La Constitution ;

Vu La Loi N°99/016 du 22 décembre 1999 portant statut général des Etablissements Publics et des Entreprises des secteurs Publics et Parapublics ;

Vu La Loi N°2004/017 du 22 Juillet 2004 portant loi d'Orientation de la Décentralisation ;

Vu La Loi N°004/018 du 22 Juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes ;

Vu Le Décret N°77/91 du 25 Mai 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les communes, les Syndicats des Communes

et Etablissements communaux et l'ensemble des textes modificatif Subséquents ;

Vu Le Décret N°2002/030 du 28 janvier 2002 portant organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics

et l'ensemble des textes modificatif Subséquents ;

Vu Le Décret N°292/2013 du 06 Novembre 2013 portant nomination de Monsieur BONYOMO Donatien en qualité de Préfet du Département

du Noun ;

Vu L'Arrêté N°00000295/A/MINATD/DCTD du 16 Novembre 2013 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue

du scrutin municipal du 30 Septembre 2013 dans la Commune de Foumban, Département du Noun, Région de l'Ouest;

Vu DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONALRESTREINT OUVERT N°002/AON-RP/C.FBAN/MO/CIPMPF-AI/2019 DU 08 AVRIL 2019 DANS

LA COMMUNE DE FOUMBAN ;

Vu Le rapport technico —financier de la sous-commission d'analyse;

Vu La Proposition de la commission Interne de Passation des Marchés Publics de la Commune de Foumban.

DECIDE

Article 1 : L'élaboration du plan d'occupation des sols de la Commune de Foumban sont attribués à l'Etablissement GEFA & ENGINEERING BP : 13687 Yaoundé, TEL: 696 77 98 25 / 675 29 35 58 pour un montant de 95 000 000 (quatre-vingt-quinze millions) de Francs CFA TTC et un délai d'exécution de trois (12) mois.
Article 2 : Le Marché devra Impérativement être signé et enre0stré au soin de l'Entreprise Adjudicataire dans les délais prévus par la réglementation en vigueur.
Article 3 : La présente Dédsion sera enregirtrée et cmnmuniquée partout ou besoin sera.

FOUMBAN le 9 Juillet 2019

Le 1er Adjoint au Maire

NJIFOUPAWOUO ADAMOU Govine

COMMUNE DE FOUMBAN

DECISION N° 030/019/DM/CFBAN/SG/STA PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHE POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'AMENAGEMENTS PAYSAGERS DES CARREFOURS ET PLACES DE LA VILLE DE FOUMBAN DEPARTEMENT DU NOUN, REGION DE L'OUEST

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE FOUMBAN

OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DE LA VALEUR

Vu La Constitution ;

Vu La Loi N°99/016 du 22 décembre 1999 portant statut général des Etablissements Publics et des Entreprises des secteurs Publics et Parapublics ;

Vu La Loi N°2004/017 du 22 Juillet 2004 portant loi d'Orientation de la Décentralisation ;

Vu La Loi N°004/018 du 22 Juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes ;

Vu Le Décret N°77/91 du 25 Mai 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les communes, les Syndicats des Communes

et Etablissements communaux et l'ensemble des textes modificatif Subséquents ;

Vu Le Décret N°2002/030 du 28 janvier 2002 portant organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics

et l'ensemble des textes modificatif Subséquents ;

Vu Le Décret N°292/2013 du 06 Novembre 2013 portant nomination de Monsieur BONYOMO Donatien en qualité de Préfet du Département

du Noun ;

Vu L'Arrêté N°00000295/A/MINATD/DCTD du 16 Novembre 2013 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue

du scrutin municipal du 30 Septembre 2013 dans la Commune de Foumban, Département du Noun, Région de l'Ouest;

Vu DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONALOUVERT N°008/AON/C.FBAN/CIPM/2019 DU 06 MAI 2019 DANS LACOMMUNE DE FOUMBAN ;

Vu Le rapport technico —financier de la sous-commission d'analyse;

Vu La Proposition de la commission Interne de Passation des Marchés Publics de la Commune de Foumban.

DECIDE

Article 1 : Les travaux d'aménagements paysagers des carrefours et places de la ville de Foumban sont attribués à L'Etablissement AGHANWI ENTERPRISE BP : 118 Bamenda, TEL: 676 25 54 00 pour un montant de 50 000 00 (cinquante millions) de Francs CFA TTC et un délai d'exécution de trois (03) mois.

Article 2 : Le Marché devra impérativement être signé et enregistré au soin de l'Entreprise Adjudicataire dans les délais prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3 : La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout ou besoin sera. /-

FOUMBAN le 9 Juillet 2019

Le 1er Adjoint au Maire

NJIFOUPAWOUO ADAMOU Govine

COMMUNE DE BAYANGAM

DECISION MUNICIPALE N° 28/DM/2019/SG/CBYGAM/2019 PORTANT ATTRIBUTION DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES RELATIVE À LA FOURNITURE DES ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIELS DE BUREAU DU CERCLE MUNICIPAL DE BAYANGAM SOUS FINANCEMENT DU BIP AU TITRE DE L'EXERCICE 2019

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BAYANGAM

Vu la Constitution

Vu la loi N°2004/017 du 22 juillet 2004 d'orientation de la décentralisation ;

Vu la loi N°2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes;

Vu le décret N°95/082 du 24 avril 1995 portant création de la commune rurale de Bayangam et déterminant son ressort territorial ;

Vu le décret N°2012/480 du 22 octobre 2012 portant nomination de Madame ZONGO Née NYAMBONE Antoinette Justine aux fonctions

de Préfet du département du KOUNG-KH ;

vu l'arrêté N°00000015/A/MINATD/DCTD du 10 Novembre 2015, constatant l'élection du maire NOUETSA Léopold Hyacinthe :

vu le procès-verbal n° portant examen du rapport d'analyse des offres financières et proposition d'attribution du DAO N°09/AONO/

C.BYGAM/SG/SIGAM/CIPM/2019 du 06 juin 2019;

vu la notification de la proposition d'attribution N°19/ C.BYGAM /SG/SIGAM/CIPM/2019;

Vu les prévisions budgétaires de l'exercice 2019 ;

Considérant les nécessités de service.

DECIDE :

Article 1er ; Après avoir pris connaissance des conditions de mise en concurrence présentées dans l'Avis d'Appel d'Offre N^09/AONO/C.BYGAM/SIGAM/CIPM/2019 DU 06 juin 2019 en procédure d'urgence, à la fourniture des équipements et matériels de bureau du Cercle municipal de
BAYANGAM sous financement du BIP au titre de l'Exercice 2019, ayant pris connaissance du procès- verbal d'examen du rapport d'analyse des offres et de la proposition d'attribution, le Maire de la Commune de Bayangam, conformément aux dispositions réglementaires, attribue l'Avis suscité à l'entreprise ETS SIPAU BUSINESS CENTER, B.P : 848 YAOUNDE, TEL: 699 982 002/679 411 219.

Article 2 : Le montant du présent Avis d'Appel d'Offres est arrêté à la somme de vingt-huit millions quatre mille (28 400 000) Francs Cfa Toutes Taxes Comprises.

Article 3 : délai d'exécution : trente (30) jours.

Article 4 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera. /-

COMMUNE DE KIIKI

DECISION MUNICIPALE N°002/D.A/J.04/COKI/SG/2019.PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 02 FORAGES POSITIFS ÉQUIPÉS D'UNE POMPE À MOTRICITÉ HUMAINE DANS CERTAINES LOCALITÉS DE LA COMMUNE DE KIIKI REPARTIS EN DEUX LOTS.

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KIIKI

Vu La Constitution ;

Vu

Vu

Vu

Vu

Vu

Vu

Vu

Vu

Vu

Vu

Vu

Vu

Vu

Vu

Vu

Vu

La Loi 2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation ;

La Loi N°2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes ;

La Loi N° 2018/0190 du 02 mars 2018 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2018 ;

Vu

Le décret N°77/91 du 23 Mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes, syndicats de communes et établissements communaux, modifié et complété par le décret N° 90/1464 du 09 novembre 1990 ;

Le Décret N° 92/127 du 26 juin 1992 portant création de la commune de kIIKI ;

Le Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics modifié et complété par le Décret N°2012/074 du 08 mars 2018 ;

Le Décret N° 2017/074 du 13 mars 2017 portant nomination de préfets ;

Le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Le Décret 2004/274 du 24 septembre 2004 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

Le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

L'Arrêté N° 033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics ;

L'Arrêté N° 204/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions internes de passation des Marchés auprès des communes et communautés urbains ;

L'Arrêté N° 0071/A/MINATD/DCTD du 02 septembre 2015 constatant l'élection de Monsieur NYAM à MAMBA Achille au poste de Maire de la Commune de KIIKI ;

La circulaire N° 033/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;

La circulaire N°001/C/MINFI de la 28/12/2018 portante instruction relative à l'exécution des lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des collectivités territoriales décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2018 ;

La Décision N° 00000157/CAB/MINMAP du 15 mars 2019 portant nominations des présidents des commissions internes de passation des marchés auprès des communes et communautés urbaines ;

La Circulaire N° 001/C/MINFI de la 28/12/2018 portante instruction relative à l'exécution des lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements Publics administratifs, des collectivités territoriales décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2018 ;

La Décision N° 00000157/CAB/MINMAP du 15 mars 2019 portant nominations des présidents des commissions internes de passation des marchés auprès des communes et communautés urbains ;

Le Procès-verbal d'attribution de la Commission Interne de Passation du Marché de la Commune de Kiiki 22 juillet 2019.

Considérant l'avis d'Appel d'Offre National Ouvert en procédure d'urgence N° 003/AONO/CIPM/COKI/2019 du 14 juin 2019 relatif aux travaux de construction de 02 forages positifs équipés d'une pompe à motricité humaine dans certaines localités de la commune de Kiiki

DECIDE

Article1er **l'ETS NANA et FILS**; **BP 11 761 YAOUNDE Tel : 671.65.58.91/699.64.24.76** est déclaré adjudicataire de la Lettre Commande relative **N° 003/AONO/CIPM/COKI/2019 du 14 juin 2019**.à l'offre susvisée et dont les caractéristiques se présentent comme suit :
la Lettre Commande : **Construction de 02 forages positifs dans les localités suivantes :**

-Lot 1: KIIKI SOUS PREFECTURE.
-Lot 2: KIIKI CARREFOUR KIYOM

- Montant de la Lettre Commande : **8.000.000 FCFA/LOT TTC.**
- Délai d'exécution : **03 mois.**

Article 2: La présente Décision sera enregistrée, puis publiée et communiquée partout où besoin./-

KIIKI le 29 Juillet 2019

Le MAIRE

NYAM A MAMBA ACHILLE

COMMUNE DE KIIKI

DECISION MUNICIPALE N°003/D.A/J.04/COKI/SG/2019.PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE AUX TRAVAUX D'ÉLECTRIFICATION RURALE : CARREFOUR BEP À DON-RIBANG (3KM) AVEC TRANSFORMATEUR DANS LA COMMUNE DE KIIKI.

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KIIKI

Vu La Constitution ;

Vu

Vu

Vu

Vu

Vu

Vu

Vu

Vu

Vu

Vu

Vu

Vu

Vu

Vu

Vu

Vu

La Loi 2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation ;

La Loi N°2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes ;

La Loi N° 2018/0190 du 02 mars 2018 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2018 ;

Vu

Le décret N°77/91 du 23 Mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes, syndicats de communes et établissements communaux, modifié et complété par le décret N° 90/1464 du 09 novembre 1990 ;

Le Décret N° 92/127 du 26 juin 1992 portant création de la commune de kIIKI ;

Le Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics modifié et complété par le Décret N°2012/074 du 08 mars 2018 ;

Le Décret N° 2017/074 du 13 mars 2017 portant nomination de préfets ;

Le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Le Décret 2004/274 du 24 septembre 2004 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

Le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

L'Arrêté N° 033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics ;

L'Arrêté N° 204/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions internes de passation des Marchés auprès des communes et communautés urbains ;

L'Arrêté N° 0071/A/MINATD/DCTD du 02 septembre 2015 constatant l'élection de Monsieur NYAM à MAMBA Achille au poste de Maire de la Commune de KIIKI ;

La circulaire N° 033/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;

La circulaire N°001/C/MINFI de la 28/12/2018 portante instruction relative à l'exécution des lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des collectivités territoriales décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2018 ;

La Décision N° 00000157/CAB/MINMAP du 15 mars 2019 portant nominations des présidents des commissions internes de passation des marchés auprès des communes et communautés urbaines ;

La Circulaire N° 001/C/MINFI de la 28/12/2018 portante instruction relative à l'exécution des lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements Publics administratifs, des collectivités territoriales décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2018 ;

La Décision N° 00000157/CAB/MINMAP du 15 mars 2019 portant nominations des présidents des commissions internes de passation des marchés auprès des communes et communautés urbains ;

Le Procès-verbal d'attribution de la Commission Interne de Passation du Marché de la Commune de Kiiki 22 juillet 2019.

Considérant l'avis d'Appel d'Offre National Ouvert en procédure d'urgence N° 001/AONO/CIPM/COKI/2019 du 14 juin 2019 relatif aux travaux d'électrification rurale du carrefour BEP à DON à RIBANG (3km) avec transformateur.

DECIDE

Article1er L' ETS PRESIDENTIEL ; **Tel : 677.67.67.57** est déclaré adjudicataire de la Lettre Commande relative **N° 001/AONO/CIPM/COKI/2019 du 14 juin 2019**.à l'offre susvisée et dont les caractéristiques se présentent comme suit :

- Nature de la Lettre Commande : **Travaux d'électrification rurale : Carrefour BEP à DON-RIBANG (3km) avec transformateur dans la commune de Kiiki**.
- Montant de la Lettre Commande : **29 825 294 FCFA TTC**
- Délai d'exécution : **03 mois**.

Article 2: La présente Décision sera enregistrée, puis publiée et communiquée partout où besoin./-

KIIKI le 29 Juillet 2019

Le MAIRE

NYAM A MAMBA ACHILLE

COMMUNE DE KIIKI

DECISION MUNICIPALE N° 006/D.A/J.04/COKI/SG/2019. PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE AUX TRAVAUX D'ACHÈVEMENT DE LA CASECOMMUNAUTAIRE DE KIIKI.

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KIIKI

Vu La Constitution ;

Vu

Vu

Vu

Vu

Vu

Vu

Vu

Vu

Vu

Vu

Vu

Vu

Vu

Vu

Vu

Vu

La Loi 2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation ;

Vu La Loi N°2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes ;

La Loi N° 2018/0190 du 02 mars 2018 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2018 ;

Vu Le décret N°77/91 du 23 Mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes, syndicats de communes et établissements communaux, modifié et complété par le décret N° 90/1464 du 09 novembre 1990 ;

Le Décret N° 92/127 du 26 juin 1992 portant création de la commune de kIIKI ;

Le Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics modifié et complété par le Décret N°2012/074 du 08 mars 2018 ;

Le Décret N° 2017/074 du 13 mars 2017 portant nomination de préfets ;

Le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Le Décret 2004/274 du 24 septembre 2004 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

Le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

L'Arrêté N° 033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics ;

L'Arrêté N° 204/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions internes de passation des Marchés auprès des communes et communautés urbains ;

L'Arrêté N° 0071/A/MINATD/DCTD du 02 septembre 2015 constatant l'élection de Monsieur NYAM à MAMBA Achille au poste de Maire de la Commune de KIIKI ;

La circulaire N° 033/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;

La circulaire N°001/C/MINFI de la 28/12/2018 portante instruction relative à l'exécution des lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des collectivités territoriales décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2018 ;

La Décision N° 00000157/CAB/MINMAP du 15 mars 2019 portant nominations des présidents des commissions internes de passation des marchés auprès des communes et communautés urbaines ;

La Circulaire N° 001/C/MINFI de la 28/12/2018 portante instruction relative à l'exécution des lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements Publics administratifs, des collectivités territoriales décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2018 ;

La Décision N° 00000157/CAB/MINMAP du 15 mars 2019 portant nominations des présidents des commissions internes de passation des marchés auprès des communes et communautés urbains ;

Le Procès-verbal d'attribution de la Commission Interne de Passation du Marché de la Commune de Kiiki 22 juillet 2019.

Considérant l'avis d'Appel d'Offre National Ouvert en procédure d'urgence N° 006/AONO/CIPM/COKI/2019 du 17 juin 2019 relatif aux travaux d'achèvement de la case communautaire de Kiiki ;

DECIDE

Article1er l'entreprise **YOUNG BRIGHT SARL BP 8790 YAOUNDE - ODZA**; **Tel : 653.586.644/699.514.836** est déclaré adjudicataire de la Lettre Commande relative à l'offre susvisée et dont les caractéristiques se présentent comme suit :

- Nature de la Lettre Commande : **Travaux d'achèvement de la case communautaire de Kiiki.**
- Montant de la Lettre Commande : **19 499 978 FCFA TTC.**
- Délai d'exécution : **03 mois**.

Article 2: La présente Décision sera enregistrée, puis publiée et communiquée partout où besoin./-

KIIKI le 29 Juillet 2019

Le MAIRE

NYAM A MAMBA ACHILLE

MINISTERE DES FINANCES

DECISION N°2019/00000602/D/MINFI/SG DU 26 JUILLET 2019PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE A LA CONSULTATION LANCEE SUIVANT L'AUTORISATION DE GRE A GRE N°000909/L/PR/MINMAP/DGMAS/DMSPI/CE8 DU 28 FEVRIER 2019 POUR LE RECRUTEMENT DU CABINET MAZARS CHARGE DE LA VERIFICATION DE L'ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DE L'AUDIT DU PROGRAMME C2D SANTE I

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

LE MINISTRE DES FINANCES,
Vu la Constitution ;
Vu la loi N° 2017/021 du 20 décembre 2017 portant la loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2018 ;
Vu le Décret n°2008/365 du 08 Novembre 2008 portant organisation du Ministère des Finances ;
Vu le Décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011, portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
Vu le Décret n°2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
Vu le Décret n° 2011/412 du 09 décembre 2011, portant réorganisation de la Présidence de la République ;
Vu le Décret n°2012/075 du 08 mars 2012, portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
Vu le décret n° 2012/076 du 08 mars 2012, modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
Vu le Décret n° 2013/4900/PM DU 27 MAI 2013 Modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2006/0487/PM du 30 Mai 2006 portant création, organisation et fonctionnement d'un Comité d'orientation et de suivi du C2D ;
Vu le Décret n°2018/366 du 20 Juin 2018, portant Code des Marchés Publics ;
Vu le Décret 2019/001 du 04 Juin 2019 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le Décret 2019/002 du 04 Juin 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu L'Arrêté n°093/PM du 30 mai 2006 précisant les missions, l'organisation du Comité Technique Bilatéral du C2D et ses modifications subséquentes
Vu L'Arrêté n°06/181/CAB/MINEFI du 21 juin 2006 précisant les missions, l'organisation et le fonctionnementdu Secrétariat Technique d'Appui dédié à l'Exécution du Contrat de Désendettement et de Développement conclu avec la France et ses modifications subséquentes ;
Vu la Circulaire n° 001/C/MINFI du 02 janvier 2018 portant instructions relatives à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des collectivités territoriales décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2018 et ses modifications subséquentes ;
Considérant l'Autorisation de gré à gré N° 000909/L/PR/MINMAP/DGMAS/DMSPI/CE8 du 28 février 2019 ;
Considérant la lettre n°00000108/MINFI/CIPM du 25 juin 2019 signée du Président de la Commission Interne de Passation des Marchés du MINFI.

DECIDE :

ARTICLE 1er – Le Cabinet MAZARS B.P. : 3791 TEL :237 675 291 273/ 237 233 424 274, est déclaré adjudicataire de la consultation lancée suivant l'autorisation de gré à gré N° 000909/L/PR/MINMAP/DGMAS/DMSPI/CE8 du 28 février 2019 susmentionnée pour le montant et délai de livraison ci-après :

ADJUDICATAIRE	DESIGNATION	MONTANT TTC FCFA	FINANCEMENT	DELAI DE LIVRAISON
Cabinet MAZARS B.P.: 3791 TEL :237 675 291 273/ 237 233 424 274	Vérification de l'état de mise en œuvre des recommandations de l'audit du programme C2D Sante I.	14 998 750 (Quatorze millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent cinquante)	Convention CCM 3013 01 E du C2D Pilotage	Trente (30) jours calendaires

ARTICLE 2 – La présente Décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera. /-

YAOUNDE le 26 Juillet 2019

Le MINISTRE

MOTAZE Louis Paul

COMMUNE DE KIIKI

DECISION MUNICIPALE N° 001/D.A/J.04/COKI/SG/2019. PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 05 FORAGES POSITIFS ÉQUIPÉS D'UNE POMPE À MOTRICITÉ HUMAINE DANS CERTAINES LOCALITÉS DE LA COMMUNE DE KIIKI REPARTIS EN CINQ LOTS.

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KIIKI

Vu La Constitution ;

Vu

Vu

Vu

Vu

Vu

Vu

Vu

Vu

Vu

Vu

Vu

Vu

Vu

Vu

Vu

Vu

La Loi 2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation ;

La Loi N°2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes ;

La Loi N° 2018/0190 du 02 mars 2018 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2018 ;

Vu

Le décret N°77/91 du 23 Mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes, syndicats de communes et établissements communaux, modifié et complété par le décret N° 90/1464 du 09 novembre 1990 ;

Le Décret N° 92/127 du 26 juin 1992 portant création de la commune de kIIKI ;

Le Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics modifié et complété par le Décret N°2012/074 du 08 mars 2018 ;

Le Décret N° 2017/074 du 13 mars 2017 portant nomination de préfets ;

Le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Le Décret 2004/274 du 24 septembre 2004 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

Le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

L'Arrêté N° 033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics ;

L'Arrêté N° 204/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions internes de passation des Marchés auprès des communes et communautés urbains ;

L'Arrêté N° 0071/A/MINATD/DCTD du 02 septembre 2015 constatant l'élection de Monsieur NYAM à MAMBA Achille au poste de Maire de la Commune de KIIKI ;

La circulaire N° 033/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;

La circulaire N°001/C/MINFI de la 28/12/2018 portante instruction relative à l'exécution des lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des collectivités territoriales décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2018 ;

La Décision N° 00000157/CAB/MINMAP du 15 mars 2019 portant nominations des présidents des commissions internes de passation des marchés auprès des communes et communautés urbaines ;

La Circulaire N° 001/C/MINFI de la 28/12/2018 portante instruction relative à l'exécution des lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements Publics administratifs, des collectivités territoriales décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2018 ;

La Décision N° 00000157/CAB/MINMAP du 15 mars 2019 portant nominations des présidents des commissions internes de passation des marchés auprès des communes et communautés urbains ;

Le Procès-verbal d'attribution de la Commission Interne de Passation du Marché de la Commune de Kiiki 22 juillet 2019.

Considérant l'avis d'Appel d'Offre National Ouvert en procédure d'urgence N° 002/AONO/CIPM/COKI/2019 du 14 juin 2019 relatif aux travaux de construction de 05 forages positifs équipés d'une pompe à motricité humaine dans certaines localités de la commune de Kiiki.

DECIDE

Article1er **l'ETS NANA et FILS**; **BP 11 761 YAOUNDE Tel : 671.65.58.91/699.64.24.76** est déclaré adjudicataire de la Lettre Commande relative **N° 002/AONO/CIPM/COKI/2019 du 14 juin 2019**.à l'offre susvisée et dont les caractéristiques se présentent comme suit :

- Nature de la Lettre Commande : **Construction de 05 forages positifs dans les localités suivantes :**

-Lot 1 : Village BIAMESSE.
-Lot 2 : Vilage BOUGNI A NFINE.
-Lot 3 : Village NDIEMI I.
-Lot 4 : Village ROUM.
-Lot 5 : Village RIBANG TOMBASSA.

- Montant de la Lettre Commande : **8.000.000 FCFA/LOT TTC.**
- Délai d'exécution : **03 mois.**

KIIKI le 29 Juillet 2019

Le MAIRE

NYAM A MAMBA ACHILLE

COMMUNE DE KIIKI

DECISION MUNICIPALE N°004/D.A/J.04/COKI/SG/2019. PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE AUX TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU TRONÇON ÉLECTRIQUENDJASEN –YAKAN- GBARAM DANS LA COMMUNE DE KIIKI.LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KIIKI

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

Vu La Constitution ;

Vu

Vu

Vu

Vu

Vu

Vu

Vu

Vu

Vu

Vu

Vu

Vu

Vu

Vu

Vu

Vu

La Loi 2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation ;

La Loi N°2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes ;

La Loi N° 2018/0190 du 02 mars 2018 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2018 ;

Vu

Le décret N°77/91 du 23 Mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes, syndicats de communes et établissements communaux, modifié et complété par le décret N° 90/1464 du 09 novembre 1990 ;

Le Décret N° 92/127 du 26 juin 1992 portant création de la commune de kIIKI ;

Le Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics modifié et complété par le Décret N°2012/074 du 08 mars 2018 ;

Le Décret N° 2017/074 du 13 mars 2017 portant nomination de préfets ;

Le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Le Décret 2004/274 du 24 septembre 2004 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

Le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

L'Arrêté N° 033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics ;

L'Arrêté N° 204/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions internes de passation des Marchés auprès des communes et communautés urbains ;

L'Arrêté N° 0071/A/MINATD/DCTD du 02 septembre 2015 constatant l'élection de Monsieur NYAM à MAMBA Achille au poste de Maire de la Commune de KIIKI ;

La circulaire N° 033/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;

La circulaire N°001/C/MINFI de la 28/12/2018 portante instruction relative à l'exécution des lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des collectivités territoriales décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2018 ;

La Décision N° 00000157/CAB/MINMAP du 15 mars 2019 portant nominations des présidents des commissions internes de passation des marchés auprès des communes et communautés urbaines ;

La Circulaire N° 001/C/MINFI de la 28/12/2018 portante instruction relative à l'exécution des lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements Publics administratifs, des collectivités territoriales décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2018 ;

La Décision N° 00000157/CAB/MINMAP du 15 mars 2019 portant nominations des présidents des commissions internes de passation des marchés auprès des communes et communautés urbains ;

Le Procès-verbal d'attribution de la Commission Interne de Passation du Marché de la Commune de Kiiki du 22 juillet 2019.

Considérant l'avis d'Appel d'Offre National Ouvert en procédure d'urgence N° 004/AONO/CIPM/COKI/2019 du 14 juin 2019 relatif aux travaux de réhabilitation du tronçon électrique NDJASEN –YAKAN- GBARAM dans la commune de Kiiki.

DECIDE

Article1er L' ETS PRESIDENTIEL ; **Tel : 677.67.67.57** est déclaré adjudicataire de la Lettre Commande relative **N° 001/AONO/CIPM/COKI/2019 du 14 juin 2019**.à l'offre susvisée et dont les caractéristiques se présentent comme suit :

Nature de la Lettre Commande **: des travaux de réhabilitation du tronçon électrique NDJASEN –YAKAN- GBARAM dans la commune de Kiiki.**

- Montant de la Lettre Commande : **10 997 831 FCFA TTC**
- Délai d'exécution : **03 mois**.

Article 2: La présente Décision sera enregistrée, puis publiée et communiquée partout où besoin./-

KIIKI le 29 Juillet 2019

Le MAIRE

NYAM A MAMBA ACHILLE

PRÉFECTURE DU MBAM ET KIM

DECISION N°004/D/J11/SAEF/CDPM-MK/2019 DU 01 JUILLET 2019PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°004/AONO/SAEF/CDPM-MK/2019 DU 17 MAI 2019 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DEUX (02) SALLES DE CLASSE AU CES DE BIAKOA.

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

LE PREFET DU DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM
VU la Constitution ;
VU la Loi N° 2018/012 du 11 Juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
VU la loi N°2018/022 du 11 Décembre 2018, portant loi de finances de le République du Cameroun pour l'exercice 2019 ;
VU le DécretN°2001/048 du 23 Février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
VU le Décret N°2002/003 du 19 Avril 2002 portant Code Général des Impôts ;
VU le Décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
VU le Décret N°2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
VU le Décret N° 2008/376 du 12 Novembre 2008, portant organisation Administrative de la République du Cameroun ;
VU le Décret N° 2008/377 du 12 Novembre 2008, fixant les attributions des Chefs des Circonscriptions Administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs Services ;
VU le Décret N°2017/094 du 13 Mars 2017 portant nomination de Préfets;
VU le Décret N°2018/190 du 02 Mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
VU le Décret N°2018/191 du 02 Mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
VU le Décret N°2003/651/PM du 16 Avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal des Marchés Publics ;
VU l'Arrêté N°033/CAB/PM du 13 Février 2007 mettant en vigueur le Cahier des Clauses Administratives Générales, applicable aux Marchés Publics de travaux ;
VU la Décision Préfectorale N°114/DP/J11/SAEF du 03 avril 2019 portant constatation de la commission Départementale de Passation des Marchés Publics du Mbam et Kim **;**
VU la circulaire N°001/C/MINFI du 28 décembre 2018 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques, pour l'Exercice 2019.
VU l'Appel d'Offres National Ouvert N°004/AONO/J11/SAEF/CDPM-MK/2019 du 17 Mai 2019 en procédure d'Urgence pour les travaux de construction d'un bloc de deux (02) salles de classe au CES de Biakoa, Arrondissement de Mbangassina, Département du Mbam et Kim, Région du Centre.
VU le Procès-Verbal d'attribution de la Commission Départementale de Passation des Marchés du Mbam et Kim N°007/PV/J11/CDPM-MK/2019 du 25 juin 2019

DECIDE

Article 1er : Le soumissionnaire ETS MAX-BTP est retenu pour les travaux de Construction de la Délégation Départementale du Commerce du Mbam et Kim en deux (02) Phases pour le montant toutes taxes comprises de 21 998 963 FCFA, et un délai d'exécution de quatre (04) mois.
Ladite Entreprise est invitée à se présenter dès publication de la présente Décision, et au plus tard dans les sept (07) jours qui suivent à la Préfecture de Ntui, pour établissement de la Lettre-Commande correspondante.

Article 2: la présente décision sera enregistrée puis publiée partout où besoin sera. /-

NTUI le 1 Juillet 2019

Le PRÉFET

UM DONNACIEN

PRÉFECTURE DU MBAM ET KIM

DECISION N°01/D/J11/SAEF/CDPM-MK/2019 DU 01 JUILLET 2019 PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°001/AONO/SAEF/CDPM-MK/2019 DU 17 MAI 2019 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DU COMMERCE DU MBAM ET KIM.

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

LE PREFET DU DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM
VU la Constitution ;
VU la Loi N° 2018/012 du 11 Juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
VU la loi N°2018/022 du 11 Décembre 2018, portant loi de finances de le République du Cameroun pour l'exercice 2019 ;
VU le DécretN°2001/048 du 23 Février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
VU le Décret N°2002/003 du 19 Avril 2002 portant Code Général des Impôts ;
VU le Décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
VU le Décret N°2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
VU le Décret N° 2008/376 du 12 Novembre 2008, portant organisation Administrative de la République du Cameroun ;
VU le Décret N° 2008/377 du 12 Novembre 2008, fixant les attributions des Chefs des Circonscriptions Administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs Services ;
VU le Décret N°2017/094 du 13 Mars 2017 portant nomination de Préfets;
VU le Décret N°2018/190 du 02 Mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
VU le Décret N°2018/191 du 02 Mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
VU le Décret N°2003/651/PM du 16 Avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal des Marchés Publics ;
VU l'Arrêté N°033/CAB/PM du 13 Février 2007 mettant en vigueur le Cahier des Clauses Administratives Générales, applicable aux Marchés Publics de travaux ;
VU la Décision Préfectorale N°114/DP/J11/SAEF du 03 avril 2019 portant constatation de la commission Départementale de Passation des Marchés Publics du Mbam et Kim **;**
VU la circulaire N°001/C/MINFI du 28 décembre 2018 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques, pour l'Exercice 2019.
VU l'Appel d'Offres National Ouvert N°001/AONO/J11/SAEF/CDPM-MK/2019 du 17 Mai 2019 en procédure d'Urgence pour les travaux de construction de la Délégation Départementale du Commerce du Mbam et Kim, Arrondissement de Ntui, Département du Mbam et Kim, Région du Centre.
VU le Procès-Verbal d'attribution de la Commission Départementale de Passation des Marchés du Mbam et Kim N°007/PV/J11/CDPM-MK/2019 du 25 juin 2019

DECIDE

Article 1er : Le soumissionnaire ETS BASAO est retenu pour les travaux de Construction de la Délégation Départementale du Commerce du Mbam et Kim en deux (02) Phases pour le montant toutes taxes comprises de 43 831 117 FCFA Première phase, et un délai d'exécution de quatre (04) mois.
Ladite Entreprise est invitée à se présenter dès publication de la présente Décision, et au plus tard dans les sept (07) jours qui suivent à la Préfecture de Ntui, pour établissement de la Lettre-Commande correspondante.

Article 2: la présente décision sera enregistrée puis publiée partout où besoin sera. /-

NTUI le 1 Juillet 2019

Le PRÉFET

UM DONNACIEN

CENTRALE NATIONALE D'APPROVISIONNEMENT EN MÉDICAMENTS ET CONSOMMABLES MÉDICAUX ESSENTIELS

DECISION N°0889/19/D/DG/DAF/CSBAG/CEN/YDEPORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° N°002/AONO/CEN/CPM/2019 DU 03 JUILLET 2019, LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE, RELATIF A LA COUVERTURE EN ASSURANCE MALADIE POUR LE PERSONNEL ET FAMILLE (LOT UNIQUE) DE LA CENAME

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

Le Directeur Général de la CENAME

Vu la Constitution ;
Vu la Loi n° 2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des Etablissements publics ;
Vu le Décret n° 2009/386 du 30 novembre 2009 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n° 2005/252 du 30 juin 2005 portant création, organisation et fonctionnement de la Centrale Nationale d'Approvisionnement en Médicaments et Consommables Médicaux Essentiels (CENAME) ;
Vu le Décret n° 2018/501 du 20 septembre 2018 portant réorganisation la Centrale Nationale d'Approvisionnement en Médicaments et Consommables Médicaux (CENAME) ;
Vu l'Arrêté n° 087/CAB/PM du 25 juillet 2006 portant création d'une Commission de Passation de Marchés auprès de la Centrale Nationale d'Approvisionnement en Médicaments et Consommables Médicaux Essentiels ;
Vu l'Arrêté n° 207/CAB/PM du 27 décembre 2010 portant nomination du Président de la Commission de Passation des Marchés auprès de la Centrale Nationale d'Approvisionnement en Médicaments et Consommables Médicaux Essentiels ;
Vu la Décision n° 0166/12/DG/CENAME du 08 février 2012 modifiant et complétant certaines dispositions de la Décision n° 0211/11/DG/CENAME du 31 janvier 2011 portant constatation de la composition de la Commission de Passation des Marchés de la Centrale Nationale d'Approvisionnement en Médicaments et Consommables Médicaux Essentiels ;
Vu le Décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
Vu le Dossier d'Appel d'Offres N°002/AONO/CEN/CPM/2019 du 03 juillet 2019, lancé en procédure d'urgence, relatif à la couverture en assurance maladie pour le personnel et famille de la CENAME ;
Vu la Correspondance n° 009/L/CPM/CEN/YDE du 30 juillet du Président de la Commission de Passation des Marchés de la CENAME, portant proposition d'attribution ;

DECIDE
Article 1er : Est attributaire de l'Appel d'Offres National Ouvert n°002/AONO/CEN/CPM/18 du 03 juillet 2019, lancé en procédure d'urgence, relatif à la couverture en assurance maladie du personnel et famille (lot Unique) de la CENAME, l'entreprise ci-après :

Lot unique: couverture en assurance maladie du personnel et famille de la CENAME, **BENEFICIAL GENERAL INSURANCE SA**, pour un montant total toutes taxes comprises de **30 486 897** (**Trente millions quatre cent quatre vingt six mille huit cent quatre vingt dix sept francs CFA**)**.** La durée d'exécution est de douze (12) mois à compter de la date de notification de l'Ordre de Service d'exécution de la Lettre-commande.

Article 2 : Le Directeur Général de ladite entreprise ou son représentant dûment désigné est invité à se présenter à la Direction Générale de la CENAME pour l'établissement du projet de Lettre-commande correspondant.

YAOUNDE le 31 Juillet 2019

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

VAILLAM Joseph

COMMUNE DE BIBEY

DECISION MUNICIPALE N°004/DM/CA/BIBEY/SG/2019PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

Le Maire de la Commune d'Arrondissement de Bibey:

Vu la constitution ;
Vu le décret n 95/082 du 24 Avril 1995 portant création de la commune rurale de Bibey
Vu la loi N 017/2004 du 22 Juillet 2004 d'orientation de la décentralisation ;
Vu la loi N018/2004 du 22 Juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes ;
Vu le décret N 77/91 du 25 Mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les communes ;
Vu l'arrêté N 035/MINATD/DCTD/ du 30 Octobre 2013 constatant l'élection de **NDJOK NANG** comme Maire et des Adjoints de la Commune de Bibey
Vu l'appel **d'offres N 001/AONR/MINDDEVEL/RCE/C-BIBEY/CIMP/2019** en procédure d'urgence pour le contrôle technique et la surveillance des travaux de construction de l'hôtel de ville de Bibey
Décide :
L'entreprise **Ets TCHEK** est déclaré adjudicataire du susdit Appel d'offres pour un montant de **15 998 000 (Quinze Millions Neuf Cent Quatre Vingt Dix Huit Mille)** FCFA TTC et un délai d'exécution de **08(huit) mois**

BIBEY le 22 Juillet 2019

Le MAIRE

NDJOK NANG

SOCIÉTÉ CAMEROUNAISE DE DÉPÔTS PÉTROLIERS

DECISION D'ATTRIBUTION N°000006 /DA/DG/CM-SCDP/2019

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

Le Directeur Général de la Société Camerounaise des Dépôts Pétroliers (SCDP)/Maître d'Ouvrage,

Vu la loi n2017/011 du 12 juillet 2017 portant statut général des Entreprises publiques ;
Vu le décret n°2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;
La Circulaire N°001/C/MINFI du 28 Décembre 2018 portant instructions relatives à l'exécution des Lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2019 ;
Vu le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert n°006/AONO/DG/CHESO/CM-SCDP/2019 relatif à l'exécution des activités de gardiennage, de surveillance et de contrôle des accès des sites et dépôts de la SCDP ;
Considérant la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés,

DECIDE :

Article 1 : Les entreprises ci-après sont retenues comme adjudicataire par lot des marchés relatifs à l'exécution des activités de gardiennage, de surveillance et de contrôle des accès des sites et dépôts de la SCDP.

lot	Sites concernés	Adjudicataire	Score technique	Montant en F CFA TTC	Délai d'exécution
1	Domiciles, Sites et dépôts de Douala	G.4.S SECURITY SERVICES Cameroon B.P 3798 Douala	99/100	225 392 975	12 mois
2	Sites et dépôts de Yaoundé, Bafoussam, Bertoua, Belabo, Ngaoundéré, Garoua et Maroua	AFRICA SECURITY B.P 1489 Doula	100/100	149 181 750	12 mois

Article 2 : Les Directeurs Généraux desdites entreprises sont priés de se présenter à la Cellule des Marchés pour recevoir notification de la présente décision ainsi que des projets de marchés y respectifs

DOUALA le 1 Aout 2019

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MOAMPEA MBIO NEE MANZOUA VERONIQUE

AGENCE DES NORMES ET DE LA QUALITÉ

DECISION N°000036/ANOR/DG/DAF/SDBM/SMCPORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE A L'ENTRETIEN DES LOCAUX ET ESPACES VERTS DE L'AGENCE DES NORMES ET DE LA QUALITE

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE DES NORMES ET DE LA QUALITÉ,

Vu la Constitution ;
Vu la loi N°92/007 du 14 août 1992, portant Code du Travail;
Vu la loi N°96/11 du 05 août 1996, relative à la normalisation;
Vu la loi N°2007/006 du 26 décembre 2007, portant Régime Financier de l'Etat modifiant l'Ordonnance n°062/OF du 07 février 1962 ; réglant le mode de présentation, des conditions d'exécution du budget de la République Fédérale du Cameroun, de ses recettes, de ses dépenses et de toutes les opérations s'y rattachant ;
Vu la loi N°2018/022 du 11 décembre 2018, portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2019 ;
Vu la loi N°2017/010 du 22 juillet 2017, portant Statut général des établissements Publics ;
Vu le décret N°77/41 du 03 février1977, fixant les attributions et l'organisation des contrôles financiers;
Vu le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018, portant Code des Marchés Publics ;
Vu le Décret N°2019/2143 du 19 mars 2019, portant réorganisation de l'Agence des Normes et de la Qualité ;
Vu le Décret N°2010/34 du 04 février 2010, portant nomination du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint de
de l'Agence des Normes et de la Qualité;
Vu le Décret n°2018/366 du 20/06/2018, portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés ;
Vu le Décret N°2013/159 du 15 mai 2013, fixant Régime Particulier du Contrôle administratif des Finances Publiques ;
Vu le Décret N°2013/160 du 15 mai 2013, portant Règlement Général de la Comptabilité Publique ;
Vu l'arrêté n°005/MINFI du 19 Septembre 2018, portant nomination de responsables au Ministère des Finances ;
Vu la Lettre-Circulaire N°0005/LC/MINMAP/CAB du 03/07/2018, précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu la circulaire N°001/C/MINFI du 28 décembre 2018, portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2019 ;
Vu la Résolution n°02/ANOR/CAO du 21 janvier 2019, portant adoption du budget de l'Agence des Normes et de la Qualité au titre de l'exercice 2019 ;
-Considérant l'Avis de Consultation pour la Demande de Cotation n°000006/DC/ANOR/CIPM/2019 du 21 Février 2019, pour l'Entretien des locaux et Espaces Verts de l'Agence des Normes et de la Qualité ;
Considérant la proposition d'attribution n°00005/2019/L/ANOR/CIPM du 03 avril 2019signée du Président de la Commission Interne de Passation des Marchés de l'ANOR ;
Considérant les nécessités de service ;

DÉCIDE :

Article 1er : Les ETS BUIL PABUSCO B.P : 12530 Douala, est attributaire de la Lettre-commande relative à l'Appel d'Offres susmentionné pour le montant et la durée ci-après :

ADJUDICATAIRE	MONTANT HTVA (FCFA)	MONTANT TTC (FCFA)	DUREE D'EXÉCUTION
ETS BUIL PABUSCO	6 708 600 (Six millions sept cent huit mille six cent) Francs	8 000 000 (Huit millions) Francs	6 mois

Article 2 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera. /-

COMMUNE ESSE

DECISION MUNICIPALE N°013/DM/C.ESSE/SG/CIPM/2019PORTANT REATTRIBUTION DU MARCHE RELATIF A LA DEMANDE DE COTATION N° 003/DC/C-ESSE/SG/CDPM DU 1IER /07/2019 POUR L'EQUIPEMENT DE L'AUBERGE MUNICIPALE D'ESSE, DANS LA COMMUNE D'ESSE, DÉPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA.

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

Le Maire de la Commune d'Esse,
Dignité de Grand Cordon du Mérite Camerounais, Autorité Contractante.

Vu la Constitution;
Vu la loi n°2018/022 du 11 décembre 2018 portant Lois de Finance de la République du Cameroun pour l'exercice 2019;
Vu la loi n°2018/012 du 11 Juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres Entités Publiques ;
Vu la loi n°2018/011 du 11 Juillet 2018 Portant Code de bonne transparence et de bonne conduite dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun ;
Vu la loi n° 2009/011 du 10 Juillet 2009 portant régime financier des collectivités territoriales décentralisées;
Vu la loi n° 2004/017 du 22 Juillet 2004 d'orientation de la décentralisation;
Vu la loi n°2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes;
Vu le décret n°77/91 du 25 Mars 1977 déterminant les pouvoirs de Tutelle sur les Communes, Syndicats et les Etablissements Communaux et les textes modificatifs subséquents ;
Vu le décret n°77/203 du 29 Juin 1977 déterminant les Communes et leur ressort territorial et les textes modificatifs subséquents ;
Vu le décret N°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
Vu le décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés ;
Vu le décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
Vu le décret n°2016/178 du 05 Avril 2016 portant nomination de ***Monsieur DJIKDENT Emmanuel,*** Administrateur Civil Principal aux fonctions de Préfet de la Mefou et Afamba ;
Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics;
Vu l'arrêté n° 537 du 21 Août 1952 portant création de la Commune d'Esse;
Vu l'arrêté n° 00000021/A/MINADT/DCTD du 30 Septembre 2013 constatant l'élection de ***Monsieur EVINA EBA Ambroise*** au poste de Maire de la Commune d'Esse;
Vu la circulaire n°004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics;
Vu la circulaire n° 003/CAB/PM du 31 janvier 2011 précisant les modalités de gestion des changements des conditions économiques des marchés publics ;
Vu la circulaire n° 001/CAB/PR du 19 Juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
Vu la circulaire N° 001/C/MINFI du 28 décembre 2018 portant instructions relatives à l'exécution des Lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat, et des autres entités publiques pour l'exercice 2019
Vu la circulaire n° 002/CAB/PM du 31 janvier 2011 relative à l'amélioration de la performance du système des Marchés Publics ;
Vu la décision n°00000157/CAB/MINMAP du 15 mars 2019 portant nomination des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communes et Communes d'Arrondissement ;
Vu la décision Municipale N°003/DM/C.ESSE/SG/SAG/2019 du 05 Avril 2019 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés(CIPM) auprès de la Commune d'Esse;
Vu la **Demande de Cotation n°003/DC/C-ESSE/SG/CDPM** du1ier/07/2019 pour l'Equipement de l'Auberge Municipale d'Esse, dans la Commune d'Esse, Département de la Mefou et Afamba;
Vu le Procès Verbal de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune d'Esse en date du 24 Juillet 2019;
Vu le budget Communal 2019 ;
Considérant les nécessités de service.

DECIDE
Article 1ier : Le soumissionnaire **GENERALE D'INVESTISSEMENT**, **BP : 1406 YAOUNDE, Tel : 677 736 353** est attributaire du marché relatif à **l'Equipement de l'Auberge Municipale d'Esse, dans la Commune d'Esse, Département de la Mefou et Afamba**pour le montant Toutes Taxes Comprises de: **27 178 506 (Vingt sept millions cent soixante-dix-huit mille cinq cent six) Francs CFA**, pour un délai d'exécution de trente (30) jours.
Article : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

ESSE le 31 Juillet 2019

Le MAIRE

EVINA AMBROISE AUGUSTIN

SOCIÉTÉ CAMEROUNAISE DE DÉPÔTS PÉTROLIERS

DECISION D'ATTRIBUTION N°00004/DG/CM-SCDP/2019

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

Le Directeur Général de la Société Camerounaise des Dépôts Pétroliers (SCDP),

Vu la loi n°2017/01 1 du 12 juillet 2017 portant statut général des Entreprises publiques ;
Vu la loi n°2016/021 du 20 décembre 2017 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2018 ;
Le décret n°2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;
La Circulaire N°001/C/MINFI du 28 Décembre 2018 portant instructions relatives à l'exécution des Lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2019 ;
Vu le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) n°04/DCE/DG/DEX/SEM/CMSCDP/2019 relatif à la fourniture de deux (02) bras de chargement marines sur le DUC D'ALBE pétrolier du quai n°1 du Port Autonome de Douala;
Considérant le classement contenu dans le rapport d'évaluation des offres dans le cadre de la procédure des marchés adaptés qui revêtent un caractère urgent.

DECIDE :

Article 1 : L'entreprise ci-après est retenue comme adjudicataire du marché relatif à la fourniture de deux (02) bras de chargement marines sur le DUC D'ALBE pétrolier du quai n°1 du Port Autonome de Douala.

Entreprise	Adresse	Lieu d'exécution	Montant TTC (en F CFA)	Délai d'exécution
PARLYM CAMEROUN	B.P : 12194 Douala-Cameroun	Duc d'Albe pétrolier du Port Autonome de Douala	417 375 000	Quatre (04) mois

Article 2 : Le Directeur Général de ladite entreprise est prié de se présenter à la Cellule des Marchés pour recevoir notification de la présente décision ainsi que du projet de marché y relatif.

DOUALA le 1 Aout 2019

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MOAMPEA MBIO NEE MANZOUA VERONIQUE

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU COTON

PORTANT ANNULATION 5300/19/DG/DAG/DAMP/SMP/AH 29 JUILLET 2019 PORTANT ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC CONCOURS N°038/19/AONO/SDCC/CIPM DU 2706/2019 POUR LES ETUDES ARCHITECTURALES ET TECHNIQUES EN VUE DE LA CONSTRUCTION DE L'IMMEUBLE SIEGE DE LA SODECOTON A GAROUA.

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

Article 1": L'appel d'offres susmentionné est annulé conformément aux dispositions de l'article 53 alinéa 1 du Décret N°2018/355 du 12/06/2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques.
Article 2: La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

GAROUA le 29 Juillet 2019

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MOHAMADOU BAYERO

COMMUNE D'EDEA 2EME

DECISION MUNICIPALE N°014/DM/CAEDILEME/SG/SDM/2019 DÉCLARANT INFRUCTUEUX L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°002/AONO/DM/CAEDILÈME/CIPM/2019 DU 14 JUIN 2019 POUR LA CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE Ü L'EMP PILOTE D'EKITE , ARRONDISSEMENT D'EDÉA IIÈME, DÉPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, RÉGION DU LITTORAL

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

Le Maire de la Commune d'Arrondissement d'Edéa Maître d'Ouvrage

vu la Constitution
Vu le décret n°2001/048 du 23 février 2001portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics
Vu le Décret n°2007/117 du 24 avril 2007 portant création de la Commune d'arrondissement d'Edéa Hème;
Vu l'arrêté n°0204/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions internes de passation des marchés auprès des Communautés Urbaines, Communes et Communes d'arrondissement
Vu l'arrêté n°00000166/A/MINATD/DCTD du 04 novembre 2013, constatant l'élection de Monsieur MBEI NJE Jean en qualité de Maire de la Commune d'arrondissement d'Edéa Ilème ;
Vu l'arrêté n° 0000157/A/CAB/MINMAP du 15 mars 2019 portant nomination des Présidents de Commissions de Passation des Marchés auprès des Communautés Urbaines, Communes et Communes d'arrondissement ;
Vu l'arrêté n°033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des clauses Administratives Générales (CCAG) applicables au Marchés Publics ;
Vu l'avis d'Appel d'Offres n° 002/AONO/DM/CAEII/CIPM/2019 du 14 juin 2019 Pour la construction et l'équipement d'un bloc de deux salles de classe ü l'EMP Pilote d'Ekite, Arrondissement d'Edéa Iler", Département de la Sanaga Maritime, Région du Littoral ;
Vu le procès-verbal de la Commission Interne de Passation des Marchés en sa session du 19 juillet 2019.

DECIDE :

Article 1e Est déclaré infructueux l'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence n° 002/AONO/DM/CAEDIMe/CIPM/2019 du 14 juin 2019 Pour la construction et l'équipement d'un bloc de deux salles de classe ü l'EMP Pilote d'Ekite, Département de la Sanaga Maritime, Région du Littoral.

Article 2 : La présente décision municipale sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera./-

EDEA le 22 Juillet 2019

Le MAIRE

MBEI NJE Jean-Pierre

COMMUNE D'EDEA 2EME

DECISION MUNICIPALE N°013/DM/CAEDILEME/SG/SDM/2019 DÉCLARANT INFRUCTUEUX L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°001/AONO/DM/CAEDIIÈME/CIPM/2019 DU 14 JUIN 2019 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN STATIONNEMENT AVEC MOTEL À EDÉA 11, ARRONDISSEMENT D'EDÉA IIÈME, DÉPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, RÉGION DU LITTORAL

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

Le Maire de la Commune d'Arrondissement d'Edéa Maître d'Ouvrage

vu la Constitution
Vu le décret n°2001/048 du 23 février 2001portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics
Vu le Décret n°2007/117 du 24 avril 2007 portant création de la Commune d'arrondissement d'Edéa Hème;
Vu l'arrêté n°0204/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions internes de passation des marchés auprès des Communautés Urbaines, Communes et Communes d'arrondissement
Vu l'arrêté n°00000166/A/MINATD/DCTD du 04 novembre 2013, constatant l'élection de Monsieur MBEI NJE Jean en qualité de Maire de la Commune d'arrondissement d'Edéa Ilème ;
Vu l'arrêté n° 0000157/A/CAB/MINMAP du 15 mars 2019 portant nomination des Présidents de Commissions de Passation des Marchés auprès des Communautés Urbaines, Communes et Communes d'arrondissement ;
Vu l'arrêté n°033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des clauses Administratives Générales (CCAG) applicables au Marchés Publics ;
Vu l'avis d'Appel d'Offres n° 001/AONO/DM/CAEDII/CIPM/2019 du 14 juin 2019 pour les travaux de construction d'un stationnement avec motel à Edéa II, Arrondissement d'Edéa Iler", Département de la Sanaga Maritime, Région du Littoral ;
Vu le procès-verbal de la Commission Interne de Passation des Marchés en sa session du 19 juillet 2019.

DECIDE :

Article 1e Est déclaré infructueux l'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence n° 001/AONO/DM/CAEDIMe/CIPM/2019 du 14 juin 2019 pour les travaux de construction d'un stationnement avec motel à Edéa II, Arrondissement d'Edéa IIème, Département de la Sanaga Maritime, Région du Littoral.

Article 2 : La présente décision municipale sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera./-

EDEA le 22 Juillet 2019

Le MAIRE

MBEI NJE Jean-Pierre

COMMUNE DE YINGUI

DECISION N°001/D/C-YINGUI/SGIST/2019 DU 02/07/2019 PORTANT RESILIATION DE LA LETTRE COMMANDE N° 032/LC/MINMAP/DRMAP?LT/DDMAP/CDPM/NKAM/2018 PASSEE APRES DEMANDE DE COTATION N°004/DC/MINMAP/DRMAP-LT/DDMAPICDPM/NKAM/2018 DU 02 MAI 2018 POUR LA CONSTRUCTION D'UN MAGASIN DE STOCKAGE AVEC UN BLOC DE TROIS LATRINES VIP AU CENTRE VILLE DE YINGUIFINANCEMENT PNDP/COMMUNE DE YINGUI

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

Le Maire de la Commune de YINGUI, Autorité Contractante ;

Vu la Constitution ;
Vu la loi n°2004/017 du 22 Juillet 2004 d'orientation de la décentralisation ;
Vu le décret n°2001/216 du 24 août 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP)
Vu le décret 2018/366 du 20 Juin 2018 Portant Code des Marchés Publics ;
Vu la Demande de Cotations N°004/DC/MINMAP/DRMAP-LT/DDMAP/CDPM/NKAM/2018 ;
Vu la Lettre Commande N° 032/LC/MINMAP/DRMAP-LT/DDMAP/CDPM/NKAM/2018 ;
Vu la mise en demeure N° 05/2019/SG du 08/0312019 ;
Vu le constat de carence du 29 mai 2019.

DECIDE

Article 1er: la Lettre commande n°032/LC/MINMAP/DRMAP-LT/DDMAP/CDPM/NKAM/2018 passée après demande de cotation n°004/DC/MINMAP/DRMAP-LT/DDMAP/CDPM/NKAM/2018 du 02 mai 2018 pour la construction d'un magasin de stockage avec un bloc de trois latrines VIP au centre-ville de Yingui dans la Commune de YINGUI est à compter de la date de signature de la présente décision, résiliée pour dépassement excessif des délais contractuels soit 182% de consommation à ce jour.

Article 2 : Conformément aux dispositions de l'article 182 du Code des Marchés Publics, l'entreprise NICSON GROUP SARL B.P :1 824 DOUALA Tél : 243 53 61 41 / 693 10 64 69, est interdite de soumissionner pour un nouveau marché public, pendant une période de deux (02) ans à compter de la date de signature de la présente décision.

Article 3 Le Directeur Général de l'ARMP et les Responsables chargés de l'exécution de la décision de résiliation sont chacun en ce qui le concerne, chargés de l'exécution de la présente décision qui sera enregistrée, puis communiquée partout où besoin sera.

YINGUI le 2 Juillet 2019

Le MAIRE

BANENGUI Lovet Laurent

COMMUNE DE BANDJA

DDITIF PROROGEANT LA DATE DE DEPOUILLEMENT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°004/AONO/CBANDJA/CIPM-AI/2019 DU 03 JUILLET 2019 RELATIF AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU STADE DE FOOTBALL A FONDJOMEKWET DANS LA COMMUNE DE BANDJA.

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

1	Remises des offres
	Au lieu de ... Chaque offre, rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir sous plis fermés , Secrétariat du Maire de la commune de Bandja, au plus tard le 24 JUILLET 2019 à 10 heures précises contre récépissé et devra porter la mention: **AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°004/AONO/CBANDJA/CIPM-AI/2019 du 03 JUILLET 2019 RELATIF AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU STADE DE FOOTBALL A FONDJOMEKWET DANS LA COMMUNE DE BANDJA** **IMPUTATION :** 53 27 351 01 641720 2224 821 **AUTORISATION DE DEPENSE :** IU04125 **« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »**
	Lire plutot Chaque offre, rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir sous plis fermés , Secrétariat du Maire de la commune de Bandja, au plus tard le 20 Août 2019 à 10 heures précises contre récépissé et devra porter la mention: **AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°004/AONO/CBANDJA/CIPM-AI/2019 du 03 JUILLET 2019 RELATIF AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU STADE DE FOOTBALL A FONDJOMEKWET DANS LA COMMUNE DE BANDJA** **IMPUTATION :** 53 27 351 01 641720 2224 821 **AUTORISATION DE DEPENSE :** IU04125

2	Ouverture des Plis
	Au lieu de ... L'ouverture des plis se fera en un temps le 24 JUILLET 2019 _à partir de 11 heures précises par la Commission Interne de Passation des Marchés siégeant dans la salle des actes de la commune de Bandja en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance des dossiers dont il a la charge
	Lire plutot L'ouverture des plis se fera en un temps le 20 Août 2019 à partir de 12 heures précises par la Commission Interne de Passation des Marchés siégeant dans la salle des actes de la commune de Bandja en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance des dossiers dont il a la charge

BANDJA le 30 Juillet 2019

Le MAIRE

DJIMGOU Barthelemy

ARMP
Agence de Régulation des Marchés Publics

FORMULAIRE D'ABONNEMENT AU e-JDM

Journal des Marchés Publics # _____

PUBLICITÉ

Service e-JDM
JDM Electronique

Abonnez vous à ce Service et recevez au quotidien, dans votre boîte mail, un JDM personnalisé.

Service e-CNE
CNE Electronique

Abonnez vous à ce Service et obtenez votre CNE en ligne par paiement Mobile Money.

Personne Morale

Société : .....

Secteur d'activité : .....

Représentant ou Point Focal

Civilité : ☐ Mme ☐ Mr

Nom : .....

Prénom : .....

Fonction : .....

Tél.(*) : ..... E-mail(*) : .....

Personne Physique

Civilité : ☐ Mme ☐ Mr

Nom : .....

Prénom : .....

Profession : .....

Tél.(*) : ..... E-mail(*) : .....

Localisation

Pays : ..... Ville : .....

Adresse(**) : ..... B.P. : .....

Tél.(*) : ..... Fax : .....

E-mail(*) : .....

Site web : .....

Option d'Abonnement

☐	Annuel	49.000 FCFA TTC
☐	Semestriel	25.000 FCFA TTC
☐	Trimestriel	15.000 FCFA TTC
☐	Mensuel	10.000 FCFA TTC

Moyen de paiement

Par virement ou versement dans les comptes ci-dessous :

BICEC : Compte n° 97568660005/16
Banque Atlantique : Compte n° 9510173000510
SCB-Cameroun : Compte n° 9000019311691
EXPRESS UNION : Compte n° 1190008943026
CCEC-SA : Compte n° 100-017265-314-30

Le service est activé dès réception à l'adresse billing@armp.cm, d'une copie du reçu de paiement de frais d'abonnement.

Tout paiement sera automatiquement précédé par une facture.

Pour toute assistance, veuillez nous envoyer un courriel à l'adresse support@armp.cm

(*) séparez les données multiples par les virgules.
(**) quartier, rue, etc....

CACHET ET SIGNATURE ICI

B.P.: 6604 Yaoundé - Cameroun
222 20 18 03 / 222 20 00 08 / 222 20 00 09
222 20 60 43 / 222 20 33 26
infos@armp.cm www.armp.cm

Date : .....

LE JOURNAL DES MARCHÉS PUBLICS ELECTRONIQUE (e-JDM)

Pridesoft

Contenu Riche
- Avis d'appel d'offres lancés
- Attributions effectuées
- Communiqués publiés

Cibles Variées
- Opérateurs économiques
- Investisseurs
- Partenaires Techniques et Financiers
- Administrations publiques et municipales

Exploitation Conviviale
- Recherche multicritères
- Personnalisation de votre JDM
- Accès et consultation faciles sur **Smartphone/ Tablette / PC**

Personnalisable par les Abonnés
- Selon votre secteur d'activité
- Selon votre région d'intérêt et d'attrait
- Selon votre surface financière

www.armp.cm

e-JDM, L'information accessible, l'information crédible, l'information utile…
La meilleure information sur les Marchés Publics !

CONTACTS AGENCE

ARMP
Agence de Régulation des Marchés Publics

6604 Yaoundé - Cameroun
222 20 18 03 / 222 20 00 08 / 222 20 00 09
222 20 60 43 / 222 20 33 26
infos@armp.cm www.armp.cm

CONTACTS PROJET

222 20 49 17
Internet : pridesoft.armp.cm
Email : pridesoft@armp.cm